

MANUEL DE LA DEMOCRATIE SOCIALE 1

Tobias Gombert et al.

Fondements de la Démocratie sociale



AKADEMIE
FÜR SOZIALE
DEMOKRATIE

FRIEDRICH
EBERT 
STIFTUNG

NOUVEAU

4^{ème}
édition révisée

ISBN 978-3-95861-976-0

4^{ème} édition révisée



Edité par la **Fondation Friedrich Ebert**

Edition allemande : Académie Politique, Bonn, Novembre 2014

**Edition française : Département de la Coopération Internationale,
Berlin, Décembre 2017**

Rédaction, 4^{ème} édition : Jochen Dahm, Tobias Gombert, Christian Krell,

Michael Reschke, Kerstin Rothe, Martin Timpe

Traduction française : Valérie Dupré et Claire Labigne

Contact : jochen.dahm@fes.de / markus.troemmer@fes.de

Impression : Druckerei Brandt GmbH, Bonn

Mise en page et conception : DIE.PROJEKTOREN, Berlin

Photo de couverture : Frédéric Cirou, PhotoAlto

Les opinions exprimées dans la présente publication relèvent de la seule responsabilité des auteur(e)s des parties respectives et ne reflètent pas nécessairement en tous points les opinions de la Friedrich-Ebert-Stiftung (FES). Toute utilisation commerciale des ouvrages publiés par la FES est strictement interdite, sauf accord écrit particulier de la FES.

MANUEL DE LA DEMOCRATIE SOCIALE 1

Tobias Gombert et al.

Fondements de la Démocratie sociale

SOMMAIRE

Avant-propos	4
---------------------	----------

1. Qu'est-ce que la Démocratie sociale ?	
Une entrée en matière à travers quatre réponses	6

1.1. Point de départ : définition préliminaire de la notion de Démocratie sociale	9
--	---

1.2. Niveaux de l'argumentation	11
---------------------------------	----

2. Valeurs fondamentales	15
---------------------------------	-----------

2.1. Liberté	16
--------------	----

2.2. Justice	30
--------------	----

2.3. Solidarité	54
-----------------	----

2.4. Interaction des valeurs fondamentales	67
--	----

3. Droits fondamentaux et leur réalisation	69
---	-----------

3.1. Réalisation des droits fondamentaux – une question centrale pour la Démocratie sociale	73
--	----

3.2. Démocratie sociale vs. Démocratie libertarienne	74
--	----

3.3. Démocratie sociale et transcription dans les droits fondamentaux	81
--	----

4. Obligations d'action et instruments	86
4.1. Etats-Unis	92
4.2. Grande-Bretagne	99
4.3. Allemagne	108
4.4. Japon	116
4.5. Suède	123
5. Modèles de société en question	136
5.1. Digression : Utopies politiques	140
5.2. La constellation (néo)libérale ou libertarienne	142
5.3. La constellation conservatrice	146
5.4. La constellation de la Démocratie sociale	149
6. Un début pour terminer	151
Bibliographie	154
20 mots-clés importants	154
Bibliographie recommandée	158
Auteur(e)s / Redaction / Collaboration*	160

Pour une meilleure lisibilité, l'emploi de la forme masculine fait indifféremment référence aux personnes de sexe masculin ou féminin.

AVANT-PROPOS de l'édition allemande

La politique a besoin d'une orientation claire. Impossible d'atteindre ses objectifs ou d'y faire adhérer les autres lorsqu'on est incapable de les énoncer clairement. Par conséquent, la vocation de ce manuel est d'explorer ce que signifie la Démocratie sociale au 21^{ème} siècle. Quelles sont les valeurs qui constituent ses fondements ? Quels sont ses objectifs ? Comment peut-elle être transposée dans la pratique ?

La Démocratie sociale n'est manifestement pas une notion totalement figée et immuable à jamais. Sa signification nécessite une remise en question et une réappropriation perpétuelle par la lutte démocratique. Aussi la série des *Manuels de la Démocratie sociale* n'a pas vocation à livrer des réponses toutes faites, mais plutôt à inciter à la lecture et à la réflexion. Les différents tomes sont conçus pour aider le lecteur à se forger son propre point de vue – ils s'adressent à tous ceux qui s'intéressent à la Démocratie sociale et veulent en être des acteurs engagés.

Il y a six ans paraissait le premier Manuel de la Démocratie sociale : *Fondements de la Démocratie sociale*. Depuis lors se sont succédé six autres tomes consacrés à différents domaines de la politique, des livres audio, films pédagogiques et plusieurs rééditions. Les manuels ont été traduits dans plus d'une douzaine de langues. Pourtant ce beau succès ne saurait servir de prétexte pour se reposer sur ses lauriers.

Depuis 2008, le débat politique a profondément évolué. Nombreux sont ceux que la crise des marchés financiers a fait réfléchir et modifier leur façon de penser tandis que d'autres campent résolument sur leur position. La constellation des gouvernements et des partis a évolué, elle aussi. Les débats et les discours s'orientent dans de nouvelles directions.

C'est pourquoi nous présentons à travers cette 4^{ème} édition un tome entièrement remanié qui s'articule autour d'une nouvelle structure et de nouveaux chapitres, mais sans abandonner son concept didactique éprouvé. L'ouvrage constitue une nouvelle contribution à la question : Que signifie Démocratie sociale aujourd'hui ?

Nous adressons pour finir tous nos remerciements au premier auteur Tobias Gombert qui s'est chargé de la plus grande partie du travail de révision du manuel. Martin Timpe avait déjà largement contribué à la 1^{ère} édition. Une nouvelle fois, il a suivi le travail de rédaction du volume en collaboration avec Kerstin Rothe et Michael Reschke pour cette édition, en faisant preuve d'une compétence exceptionnelle et d'une grande expertise. Nous les remercions, ainsi que tous les autres contributeurs, de leur engagement et de leur excellente collaboration. Les éventuelles insuffisances sont de notre entière responsabilité.

L'Académie pour la Démocratie sociale a pour symbole une boussole. A travers les offres proposées par cette académie, la Friedrich-Ebert-Stiftung souhaite offrir un espace pour clarifier les points de vue et les orientations. Nous serions ravis que nos offres vous soient utiles dans la détermination de votre voie politique. La Démocratie sociale se perpétue, en fait, à travers l'engagement des citoyennes et des citoyens qui la remettent constamment en question et militent pour elle.

Dr. Christian Krell
Directeur
Académie pour la Démocratie sociale

Jochen Dahm
Chef de projet
Manuels de la Démocratie sociale

Bonn, novembre 2014

1. QU'EST-CE QUE LA DEMOCRATIE SOCIALE ? UNE ENTREE EN MATIERE A TRAVERS QUATRE REPNSES

Ce chapitre

- présente la notion de « Démocratie sociale » d'un point de vue théorique ;
- fait la distinction entre la Démocratie Sociale en tant que mouvement politique et en tant que concept théorique ;
- présente les valeurs fondamentales, droits fondamentaux et leur transposition ;
- fournit une aide à la navigation pour faciliter la lecture du manuel.

*Qu'est-ce que la
Démocratie sociale ?
Quatre réponses*

Tandis que d'aucuns affirment : « *La Démocratie sociale – n'est-ce pas là une notion qui s'explique d'elle-même ? Une notion renfermant la promesse inhérente à toute démocratie d'être accessible et socialement équitable pour tous dans une société ? N'est-ce pas une notion qui va de soi ?* ».

D'autres s'interrogent : « *La Démocratie sociale – mais n'est-ce pas ce que nous voulons mettre en pratique en Allemagne avec l'économie de marché social ?* ».

Et d'autres encore sont d'avis que « *La Démocratie sociale – c'est l'affaire du parti social-démocrate (SPD) et par conséquent cela concerne uniquement les sociaux-démocrates puisque c'est leur théorie* ».

Pendant que d'autres se questionnent « *La Démocratie sociale, et pourquoi pas le socialisme démocratique pendant qu'on y est ? Encore cette notion surannée qui refait surface !* ».

*Mais au fait,
qui a raison ?*

Arrivée à ce stade de discussion, la pluralité des pistes de définition laissera facilement place à un certain désarroi linguistique : Alors, qui a raison ? Gardons-nous bien d'invoquer le cliché de la tour de Babel – un mythe pour le moins galvaudé et qui ne contribue pas vraiment à faire avancer le débat.

Mettons-nous plutôt d'accord sur une définition commune qui nous permettra de comprendre et d'expliquer les différents points de vue. Pour pouvoir débattre de la direction à prendre, mieux vaut commencer par rechercher le point de départ que tous ont en commun.

Alors revenons aux quatre questions sur la signification de la Démocratie sociale : il faut bien comprendre que les quatre définitions se réfèrent toutes à quelque chose d'essentiel pour le débat sur la Démocratie sociale.

Les premiers parlent des fondements et des conditions nécessaires à la démocratie, de ce qu'on attend d'elle ou peut légitimement en attendre.

Les seconds se préoccupent surtout de l'ampleur des choses déjà atteintes, voulant vérifier par des moyens empiriques dans quelle mesure la Démocratie sociale est effectivement déjà transposée dans la société.

Les troisièmes s'interrogent en revanche sur l'identité de ceux qui peuvent incarner la représentation d'une Démocratie sociale dans la société. Cette interrogation est, elle aussi, plus que légitime.

Les quatrièmes se demandent quel peut être l'intérêt de s'affranchir d'une autre notion déjà établie. La question est par conséquent de savoir ce qui fait l'essence de la Démocratie sociale et ce qui la différencie d'autres concepts.

Quiconque veut parler de Démocratie sociale doit donc commencer par énoncer ce qu'il entend exactement par cette notion et à qui il veut adresser son propos. La Démocratie sociale n'est pas une notion dénuée d'ambiguïté – c'est un concept fluctuant auquel les gens associent différentes représentations de valeurs. C'est une notion politisée en raison de son action sur la société, que différents groupes d'intérêt adoptent ou rejettent tour à tour.

Ces quatre questions illustrent bien la nécessité d'expliquer scrupuleusement cette notion avant de l'employer et d'identifier les objectifs sociaux qui y sont associés.

La notion de Démocratie sociale est appréhendée très différemment dans le débat théorique – une définition homogène et reconnue par tous fait défaut.

Le présent tome n'a pas vocation à proposer une solution à ce problème, mais peut constituer une entrée en matière dans le débat. Il s'attache à formuler explicitement différentes approches politiques et scientifiques, se voulant une aide à l'orientation sans toutefois imposer de solutions toutes faites. Il appartient ensuite à chacun de décider quelles solutions lui paraissent cohérentes, quelles

*Une définition est
indispensable*

*Trouver sa propre
définition*

idées le motivent politiquement. La théorie, c'est une chose – la motivation politique, c'en est une autre.

La Démocratie sociale en tant que mouvement

« **Démocratie sociale** » ou « **Socialisme social** » ne sont pas uniquement des notions théoriques sur la signification desquelles il s'agit de trouver un consensus. Elles représentent surtout une idée forte - une idée avec laquelle s'identifient les gens. Une idée pour laquelle des gens se sont engagés par-delà les générations. Une idée pour laquelle ils continuent de lutter et continueront de se battre à l'avenir. Le présent ouvrage a aussi pour vocation d'évoquer cette histoire tout au long de ses pages : l'histoire de la Démocratie sociale en tant que mouvement - incarné par les partis, les syndicats ou le mouvement de la culture ouvrière.

En remontant dans l'histoire, l'idée politique forte de la « Démocratie sociale » trouve l'une de ses formes d'expression les plus anciennes dans une bannière. Le 23 mai 1863, Ferdi-



Fig. 1 : Bannière de l'ADAV

nand Lassalle se réunissait avec d'autres délégués pour fonder l'ADAV (Association générale des travailleurs allemands). A cette date, l'euphorie de la Révolution française était déjà largement retombée. En Allemagne, l'espoir que le peuple parvienne à réaliser ses idéaux avait été déçu. A la place, c'est la Restauration – le rétablissement de la monarchie – qui avait succédé à la « Révolution de mars 1848 ». Sous couvert de ce régime s'était développée l'industrie dirigée par la bourgeoisie.

« Liberté, égalité et fraternité » – ces revendications ne sont pas fausses, et elles ne l'étaient pas à l'époque, mais elles ont été placées dans de mauvaises mains, celles de la bourgeoisie et de ses aspirations. Des travailleurs se constituèrent en associations et s'approprièrent la devise « Liberté, égalité, fraternité ».

Pour célébrer le dixième anniversaire de la création de l'ADAV, une bannière est venue réaffirmer ces valeurs. « Liberté, égalité et fraternité » a été rejoint par une autre devise : « L'union fait la force ! ». A l'époque, les acteurs avaient déjà conscience que le chemin de l'unité est semé d'embûches. En effet, pour atteindre l'unité, il ne suffit pas de critiquer les conditions qui règnent, mais il faut développer une vision commune d'une société meilleure et s'entendre sur les pistes à suivre pour y arriver. Parvenir à l'unité, c'est dialoguer et s'entendre démocratiquement en renouvelant constamment cette volonté. Dans ce sens, la devise inscrite sur la bannière exprime une mission qui, loin d'être remplie, reste toujours un défi.

1.1. Point de départ : définition préliminaire de la notion de Démocratie sociale

Même s'il n'existe aucune définition généralement reconnue sur ce qu'est réellement la Démocratie sociale, plusieurs propositions de définition, idées de délimitation et de clarification de la notion et de nombreuses bases de réflexion ont été formulées.

Libre à chacun de décider quelle définition il souhaite utiliser personnellement. En ce sens, nous espérons qu'après avoir lu ce manuel vous vous serez rapproché de « votre propre » définition.

Comme base de réflexion commune pour la notion de Démocratie sociale, nous proposons les significations suivantes

- la Démocratie sociale associe la réalisation de démocratie à la fois à la concrétisation de la chose et aux droits fondamentaux, aussi bien sur le plan politique et citoyen que sur le plan économique et social ;
- la Démocratie sociale véhicule une conception fondamentale de liberté, de justice et de solidarité, axée sur les valeurs ;
- la Démocratie sociale peut être distinguée d'autres systèmes de pensée et d'argumentation (conservatisme, libéralisme) ;
- la Démocratie sociale décrit un contexte de discussion théorique ;
- la Démocratie sociale établit par conséquent une relation entre la discussion scientifique et un programme d'orientation politique.

Une méthode a fait ses preuves pour notre série de manuels, celle d'une approche théorique permettant d'expliquer la Démocratie sociale. En 2005/06, Thomas Meyer a publié la *Théorie de la Démocratie sociale* et en complément la *Pratique de la Démocratie sociale*. Ces deux tomes offrent conjointement à la fois un fondement théorique et une étude empirique à l'échelle transnationale.

*Qu'est-ce que la
Démocratie sociale
– une proposition*

*La Théorie de la
Démocratie sociale
de Thomas Meyer*

Meyer propose la définition suivante :

« La Démocratie sociale a deux acceptions dans le langage courant aujourd'hui, à la fois notion fondamentale de la théorie de la démocratie et mot désignant un programme d'orientation politique. Même si ces deux usages courants interagissent à bien des niveaux, il s'agit malgré tout de deux concepts totalement distincts ayant chacun des vocations tout à fait différentes. La Théorie de la Démocratie sociale n'est pas dépendante d'acteurs politiques prédéterminés, ni dans son fondement normatif, ni dans son rôle explicatif et encore moins dans la discussion comparative des différents tenants et aboutissants de sa réalisation. Pourtant, chaque étape de sa réalisation dépend tout naturellement de l'existence – ou non – d'acteurs politiques prêts à s'engager en faveur du programme d'action concret pouvant découler de ses principes. Des acteurs politiques de tous bords peuvent quant à eux faire usage comme bon leur semble de la notion de Démocratie sociale pour baptiser leur programme, peu importe que leurs aspirations politiques soient peu ou prou en adéquation avec la Théorie de la Démocratie sociale ou cherchent effectivement à s'y rattacher. » (Meyer 2005 : 12)

Un modèle théorique

La Démocratie sociale est d'un côté un modèle scientifique théorique. Si elle veut être prise au sérieux en tant que telle, il lui faut se conformer à des « règles du jeu scientifiques » – c'est-à-dire s'affranchir des contradictions et pouvoir fournir des preuves et des justifications vérifiables pour les argumentations.

Une vision politique

La Démocratie sociale peut d'un autre côté donner matière à une vision politique, auquel cas les « règles du jeu » scientifiques ne sont pas privilégiées. En effet, les visions politiques doivent faire leurs preuves dans l'arène du débat politique et se confronter au suffrage démocratique.

Un lien entre la science et la politique

Mais avant de nous engager dans cette voie, abordons avant toute chose une réserve. Dès les premières lignes de ce chapitre, vous avez peut-être d'emblée froncer le sourcil en vous demandant : « La Démocratie sociale – quel rapport cela peut bien avoir avec la science ?! Il ne s'agit là que de politique. Et de toute façon : la science a un devoir de neutralité par principe. » Et pour couper court à toute velléité en ce sens, nous sommes en partie d'accord avec cette affirmation : la Démocratie sociale a naturellement un rapport avec une conception politique, avec des normes, des valeurs et des objectifs politiques.

La science a-t-elle par conséquent le droit de prendre parti politiquement ? Les avis sont partagés sur cette question. Notre réponse : La science doit tout du moins avoir la volonté de contribuer, par son travail, à rendre la société meilleure.

Les scientifiques ne sont pas au ban de la société, mais en font partie. Ils vivent avec leurs conceptions des valeurs et ont une conscience politique. A cet égard, « la science » a donc toujours une dimension « politique » parce que les gens l'utilisent pour agir et avoir une action dans la société.

En même temps, la liberté de la science est une valeur suprême. Elle implique de mener des recherches de manière (auto)critique et indépendante et de ne pas « friser » les résultats au bon vouloir des commanditaires. La liberté de la science va par conséquent de pair avec la responsabilité de garantir la transparence de ses propres intérêts et de considérer l'effet de son propre travail sur la société. Et : Voulons-nous des scientifiques ne s'assurant pas de l'effet de leur propre action sur la société ?

En tant que modèle théorique, la Démocratie sociale – à l'instar de toutes les autres théories – doit donc énoncer les valeurs et normes qu'elle entend utiliser dans son travail.

1.2. Niveaux de l'argumentation

L'argumentation ci-dessus a fait clairement apparaître que la Démocratie sociale n'est pas uniquement un modèle normatif. La question est de savoir dans quelle mesure la Démocratie sociale est réellement mise en œuvre. Les droits sociaux et la démocratie sont imbriqués si étroitement qu'ils en deviennent indissociables : sans transposition réelle de droits sociaux étendus, point de démocratie. Inversement, la démocratie garantit que les droits sociaux puissent aussi être incarnés au quotidien. Un modèle de Démocratie sociale doit donc prendre en compte cette imbrication.

Afin de tenir compte des valeurs **et** de la question de leur réalisation dans la société, il convient de différencier trois niveaux d'argumentation : les valeurs fondamentales, les droits fondamentaux et les instruments.

Intégration normative

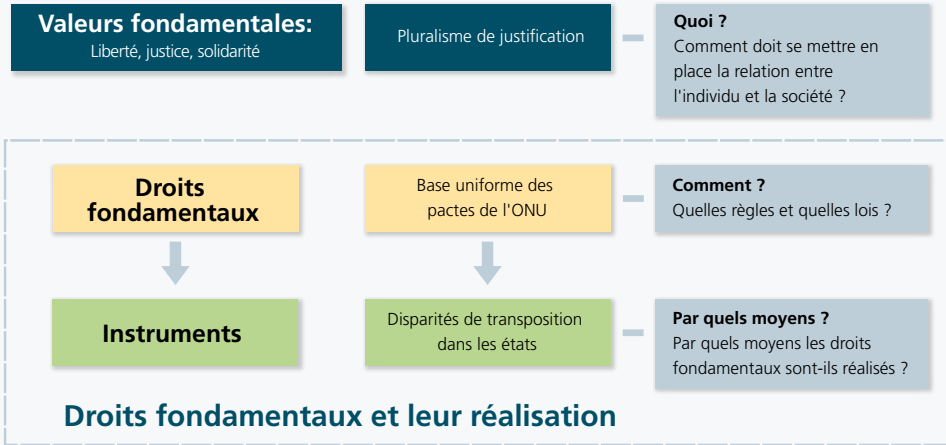


Fig. 2 : Niveau des valeurs fondamentales, des droits fondamentaux et des instruments

Les *valeurs fondamentales* de liberté, justice et solidarité déterminent quelle est la relation entre l'individu et la société et comment doit se mettre en place la vie dans la société.

Valeurs fondamentales

Les *valeurs fondamentales* peuvent avoir différentes légitimations : p. ex. sur la base de la tradition chrétienne, judaïque, musulmane ou humaniste.

Les valeurs fondamentales ont une fonction cruciale dans la société : elles forment une enveloppe protectrice pour les droits fondamentaux et leur réalisation par des instruments, et à proprement parler pour toute la vie en commun. Toutefois, l'image des « valeurs fondamentales comme enveloppe protectrice » est également l'expression de la nécessité vitale de réfléchir activement aux valeurs fondamentales et de développer une sensibilité vis-à-vis d'elles dans toutes les actions de la vie en commun au sein de la société. A eux seuls, les droits et les obligations, le contrôle et l'application ne suffisent pas. Pour finir : « l'enveloppe » doit être capable de se renouveler et être entretenue constamment.

Droits fondamentaux

Au niveau des droits fondamentaux, les valeurs fondamentales sont transcrites et transposées en normes d'action socialement contraignantes par la légitimation démocratique. La question de savoir pourquoi les populations mettent en œuvre

un droit fondamental est de moindre importance. Ce qui importe davantage, c'est comment parvenir à un accord démocratique, en d'autres termes par quel processus. Toutes les personnes qui vivent dans une société peuvent exiger le respect des droits fondamentaux.

Au niveau des *instruments*, la question est celle de savoir comment la société ou l'Etat peuvent garantir la réalisation des droits fondamentaux. En effet, les droits fondamentaux impliquent des obligations d'action concrètes pour les Etats et communautés d'Etats. Toutefois, pour y répondre, différentes voies sont envisageables. Pour certaines, ces voies diffèrent beaucoup selon les pays et les cultures, comme le montrent les études comparatives de pays.

La démocratie sociale doit par conséquent donner des réponses à ces trois niveaux à la fois - tout du moins si elle entend remplir son exigence normative. Plusieurs chapitres de cet ouvrage vont ainsi être consacrés à ces trois niveaux.

Le **premier chapitre** vous a familiarisé avec la notion de « Démocratie sociale ». Les trois niveaux d'argumentation de la Démocratie sociale (valeurs fondamentales, droits fondamentaux, application) ont été présentés et seront approfondis dans les chapitres suivants.

Le **deuxième chapitre** est le point de départ d'un tour d'horizon des trois niveaux d'argumentation, avec comme premier niveau celui des valeurs fondamentales. La Démocratie sociale a une structure normative qui tient essentiellement à la compréhension particulière des trois valeurs fondamentales que sont la liberté, la justice et la solidarité.

Le **troisième chapitre** poursuit le tour d'horizon des droits fondamentaux. La condition indispensable pour que les valeurs fondamentales puissent déployer leur effet dans la société est de les traduire dans des règles légales adéquates ayant une légitimation démocratique. Comment s'articule la transposition dans des règles légales ? La théorie de Thomas Meyer sera utile pour explorer la corrélation entre droits fondamentaux et obligations d'action de l'Etat.

Le **quatrième chapitre** s'attache à examiner comment les Etats mettent en pratique leurs obligations dérivées des droits fondamentaux. Force est de constater qu'il existe de par le monde des voies très différentes qui rencontrent plus ou

Instruments

*Chapitre 1 :
Introduction*

*Chapitre 2 : Valeurs
fondamentales*

*Chapitre 3 : Droits
fondamentaux et
leur réalisation*

*Chapitre 4 :
Obligations d'action
et instruments*

moins de succès. Dans ce chapitre également, la recherche empirique de Thomas Meyer constitue un fondement important.

Chapitre 5 :
Modèles de société
en question

Le **cinquième chapitre** se penche sur l'orientation sociopolitique de différents modèles de société. Pour ce faire, il établit une comparaison entre les constellations du (néo)libéralisme, de la Démocratie sociale et du conservatisme, telles qu'elles étaient à l'origine et telles qu'elles sont appelées à devenir. Ce chapitre inclut un coup de projecteur sur le paysage politique actuel de la République fédérale d'Allemagne.

Chapitre 6 :
Un début pour
conclure

Le **sixième chapitre** dresse un récapitulatif et s'interroge sur les défis identifiants pour l'avenir. Il présente également très brièvement les manuels d'approfondissement du thème de la Démocratie sociale. Ce chapitre offre aussi une orientation à tous ceux qui souhaitent aller plus loin dans l'exploration de certaines questions.

2. VALEURS FONDAMENTALES

Ce chapitre

- explique la liberté, la justice et la solidarité en tant que valeurs fondamentales de la Démocratie sociale ;
- établit un lien entre les valeurs fondamentales dans une perspective historique et philosophique et la politique actuelle ;
- discute comment les partis présents depuis longtemps sur la scène politique fédérale conçoivent les valeurs fondamentales.

« Liberté ! Egalité ! Fraternité ! » Ce cri de guerre poussé par les révolutionnaires français fut transcrit dans les valeurs fondamentales au début de l'ère de la Bourgeoisie qui a marqué le milieu du 19^{ème} siècle et transposé en liberté, justice et solidarité.

Ces notions ont par la suite été continuellement redéfinies, transformées et traduites jusque dans l'ère contemporaine. Ainsi le SPD et la CDU, les deux grands partis populaires allemands, ont-ils par exemple renouvelé leurs programmes d'orientation fondamentale en 2007 en se référant à ces valeurs. Bon nombre de programmes ont en commun d'être utilisés par les partis pour décrire les valeurs fondamentales de liberté, justice et solidarité dans la perspective de leur propre formation politique pour en déduire ensuite des objectifs politiques.

En tant que mouvement politique, la Démocratie sociale a été aux premières loges lorsqu'il s'est agi de renforcer les valeurs fondamentales et les droits fondamentaux inhérents. C'est pourquoi ces droits et valeurs jouent également un rôle central dans le modèle d'argumentation de la Démocratie sociale. Penchons-nous maintenant plus en détail dans ce chapitre sur les trois valeurs fondamentales liberté, solidarité et justice.

Un large consensus sur les valeurs fondamentales

Importance-clé pour la Démocratie sociale

2.1. Liberté

La liberté est certainement la valeur fondamentale qui est de loin la plus partagée par tous les acteurs politiques, mais qui paraît la plus floue.

Enracinement de la liberté

La Démocratie sociale relie cette valeur à la pensée du siècle des Lumières et au commencement de l'ère de la Bourgeoisie. A différents moments de l'histoire, des philosophes comme John Locke, Jean-Jacques Rousseau, Immanuel Kant, Karl Marx ainsi que les représentants de la Théorie critique ont mené des réflexions sur les conditions et possibilités de réalisation de l'idéal de liberté et les ont décrites.

Trois questions fondamentales

Le débat sur la liberté est – grosso modo – centré autour de trois questions fondamentales :

- Comment définir la liberté ?
- Comment réaliser ou garantir la liberté au sein d'une société ?
- Quelles sont les limites de la liberté dans une société ?

Définition de la liberté de John Locke

Pour définir la notion de « liberté », la formule trouvée par le philosophe anglais John Locke prévaut :

« La liberté naturelle de l'homme, c'est de ne reconnaître sur terre aucun pouvoir qui lui soit supérieur, de n'être assujéti à la volonté ou à l'autorité législative de personne, et de n'avoir pour règle que la seule loi naturelle. La liberté de l'homme en société, c'est de n'être soumis qu'au seul pouvoir législatif, établi d'un commun accord dans l'Etat, et de ne reconnaître aucune autorité ni aucune loi en dehors de celles que crée ce pouvoir, conformément à la mission qui lui est confiée. » (Locke 1977 : 213 et s.)

Trois dimensions de la liberté

Dans la tradition de Locke, on distingue ainsi trois différentes dimensions de la liberté :

- la liberté individuelle de l'homme de disposer de sa personne ;
- la liberté de concevoir ses propres pensées et sentiments ;
- la liberté de disposer de ce qu'il possède légitimement.

S'inspirant de ces trois dimensions de la liberté, de nombreuses constitutions énoncent ainsi les droits fondamentaux dont dispose tout homme. Largement interprétée, la définition de la liberté de John Locke a servi de référence à d'innombrables théories.

John Locke (1632-1704), fut l'un des premiers et des principaux représentants du libéralisme. Locke a fortement contribué au développement de ce qu'on appelle l'empirisme, une doctrine qui étudie comment l'être humain apprend à travers l'expérience. Selon cette doctrine, la comparaison des expériences est le point de départ de toute pensée théorique.

En 1690, John Locke publia le *Traité du gouvernement civil*, dans lequel il remit en question les fondements théoriques de la monarchie anglaise et développa une constitution sociale basée sur les libertés.

Locke part du principe que les trois libertés qu'il a définies, constituent des droits dont « chaque individu jouit par nature ». Par conséquent, ce n'est pas la société qui les lui accorde, mais ils existent « en soi » de façon spontanée.

Ces « droits naturels » ne sont pas aisément « intégrables » dans la société, mais doivent

être convertis pour faire l'objet d'un véritable contrat social entre l'homme et la société.

En substance, l'argumentation de Locke a encore cours jusqu'à aujourd'hui avec quelques variations philosophiques et sert toujours de référence lorsqu'on traite de la liberté en tant que valeur fondamentale. Locke est considéré comme l'un des chefs de file de la doctrine du libéralisme.

La définition lockéenne a beau servir continuellement de référence, cela n'occulte pas le fait qu'il s'agit d'un texte historique. Pour pouvoir le comprendre, il faut le replacer dans le contexte dans lequel il a été écrit et se garder de le transposer simplement à notre époque contemporaine. Cette nécessité s'illustre bien dans la question des conditions permettant de garantir et de réaliser la liberté dans la société.

Pour le débat historique toutefois, le point crucial est que Locke (et dans son sillage de nombreux autres philosophes du siècle des Lumières) était farouchement opposé à la thèse de l'inégalité naturelle entre les hommes comme explication à la privation de liberté. Dans la société absolutiste de l'époque, cette doctrine de l'égalité naturelle, et par conséquent de la même liberté pour tous, était pour

La liberté en tant que droit naturel

Nécessité de convertir les droits naturels

Contexte historique

le moins révolutionnaire. En effet, les souverains invoquaient la volonté de Dieu pour légitimer leur pouvoir et l'inégalité qui régnait dans la société.

*Le contrat social
de Locke*

Cependant, Locke ne s'arrête pas à la liberté immuable dont chaque individu jouit par nature, mais propose un contrat social pour transposer la liberté naturelle dans des règles applicables dans la société.

Son argumentation gravite autour de la thèse que, dans la société, la liberté naturelle de disposer de soi-même équivaut à posséder légitimement sa propre personne. La liberté naturelle de concevoir ses propres pensées et sentiments doit être garantie dans la société par la participation aux décisions et au pouvoir politique. La liberté naturelle de disposer de ce qu'on possède légitimement présuppose l'existence d'un marché libre accessible à tout individu.

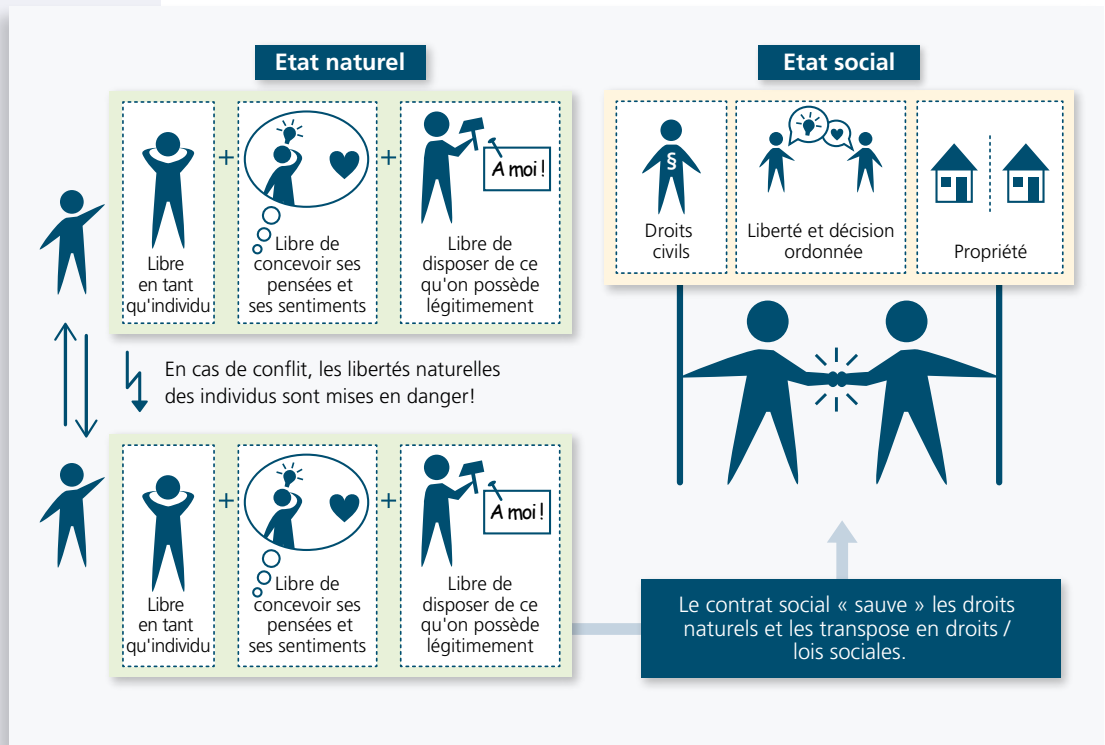


Fig. 3 : Concept de liberté chez John Locke

Jean-Jacques Rousseau (1712-1778), fut par ses travaux théoriques l'un des précurseurs de la Révolution française. Parmi ces publications marquantes, le *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes* associe une approche philosophique et une analyse historico-empirique. Ses autres œuvres majeures traitent d'une part de la théorie de l'état démocratique et d'autre part de l'éducation.

Dans la société, il faut donc employer d'autres moyens pour mettre en œuvre les libertés naturelles. La question des voies à emprunter pour réaliser la liberté, telles que John Locke les expose dans sa théorie, donnèrent matière aux critiques dès le 18^{ème} siècle.

Critique de Locke par Jean-Jacques Rousseau

Jean-Jacques Rousseau était le chef de file de ces critiques. Il contredit Locke sur quatre points majeurs et va plus loin dans la réflexion :

1. Un bon contrat social ne peut voir le jour que si le peuple passe un pacte qui fonde son unité politique et renonce ainsi à tout droit naturel pour jouir en contrepartie du droit de citoyen.
2. Le contrat social tel que celui qui règne à son époque au sein de la société bourgeoise-monarchique n'est pas un bon pacte social.
3. La « liberté » n'est réalisable dans la durée que si toutes les décisions politiques concernant les lois sont prises par la volonté générale exprimée par le peuple. A cette condition seulement, chaque individu est libre car il est soumis à sa seule volonté.
4. La « liberté » est indissociable de la faculté de l'être humain à se perfectionner. Pour Rousseau, le trait dominant de l'homme, ce n'est pas la raison mais la perfectibilité. Les « facultés » ne sont pas innées, mais la capacité de changer se développe dans la société selon les possibilités offertes d'apprendre et de bien vivre en société.

Le plus surprenant de ces points critiques est sans nul doute le premier : Pourquoi, en effet renoncer à ses droits naturels pour les recouvrer ensuite dans la société civile ? N'est-ce pas ouvrir toute grande la porte à la tyrannie ? Le fervent avec laquelle Rousseau défend ce point, ne manque pas d'étonner. Mais il choisit délibérément cette formule radicale pour mieux illustrer qu'aucun privilège, aucun intérêt personnel et par conséquent aucune inégalité sociale ne doit venir corrompre la société. La liberté pour tous ne peut être instaurée qu'à cette condition. Son idéal est celui d'une communauté d'hommes libres et égaux. Chez Locke – insinue Rousseau – ce sont davantage les privilèges et la propriété de quelques-uns et non les mêmes droits pour tous qui sont légitimés.

Quatre critiques à l'encontre de Locke

Idéal : une communauté d'hommes libres et égaux

Rousseau se préoccupe surtout de l'effet réel de la liberté dans la société. A l'époque qui est la sienne, la liberté pour tous n'est qu'une proclamation, constate-t-il. Dans la réalité, le concept de liberté a été mis en œuvre de telle façon qu'il ne sert en fait aux riches qu'à sauvegarder leurs acquis.

La liberté – telle que la conçoit Rousseau – peut tout à fait servir de prétexte à « faire taire » le peuple. Comme pour mieux illustrer son propos, il ironise sur le discours qu'un riche prononcerait pour vanter un contrat social falsifié et sa liberté à sens unique auprès des pauvres :

« Unissons-nous, leur dit-il [aux pauvres, N.d.l.r.], pour protéger de l'oppression les faibles, contenir les ambitieux, et assurer à chacun la possession de ce qui lui appartient : instituons des règlements de justice et de paix auxquels tous soient obligés de se conformer, qui ne fassent exception de personne, et qui réparent en quelque sorte les caprices de la fortune en soumettant également le puissant et le faible à des devoirs mutuels. En un mot, au lieu de tourner nos forces contre nous-mêmes, rassemblons-les en un pouvoir suprême. »

(Rousseau 1997 : 215 - 217)

Il faut donc toujours veiller à ce que la liberté promise à tous soit effectivement réelle pour tous. Une réflexion qu'on retrouve également dans la fameuse citation du théologien dominicain Henri Lacordaire.

Jean Baptiste Henri Lacordaire (1802-1861), théologien et religieux de l'Ordre des dominicains, mais également homme politique engagé, fut notamment élu député de l'Assemblée nationale constituante en 1848.

« Entre le fort et le faible, entre le riche et le pauvre, entre le maître et le serviteur, c'est la liberté qui opprime et la loi qui affranchit. » (Henri Lacordaire)

Pour aller plus loin dans la discussion

La liberté comme slogan pour faire taire le peuple ? Etes-vous d'accord avec Rousseau ? Dans le débat politique actuel des exemples vous viennent-ils à l'esprit où la « liberté » est exploitée à cette fin ?

Le troisième point de la critique de Rousseau porte sur un autre aspect essentiel de la liberté : sa relation avec le pouvoir. Alors que Locke (et avant lui encore davantage Thomas Hobbes) part du principe que les lois ont certes la légitimation du peuple, mais ne doivent pas nécessairement être exercées par lui, Rousseau défend une ligne radicale-démocrate. Son argumentation énonce que pour être libre (c'est-à-dire n'être soumis qu'à sa propre volonté politique) l'individu ne doit adhérer qu'aux lois issues de sa propre volonté.

En soulevant le quatrième point de sa critique, Rousseau apporte un complément capital à la notion de liberté de Locke : il est d'avis que la liberté humaine découle du fait qu'à l'état naturel l'être humain est non seulement doté de « capacités », mais a aussi la « faculté de se perfectionner, faculté qui, à l'aide des circonstances, développe successivement toutes les autres » (cf. Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes). Le principal défi de toute société démocratique consiste par conséquent à permettre à l'individu de se développer et d'épanouir sa personnalité.

Par la critique qu'il formule, Rousseau est un éminent représentant du Republicanisme : il conditionne la réalisation de la liberté pour chaque citoyenne et chaque citoyen à la réalisation d'un état démocratique et au rôle actif de toutes les citoyennes et citoyens au sein de cet état. Pour lui, la société constituée démocratiquement est la condition préalable à toute réalisation d'une liberté qui ne peut exister qu'entre égaux.

Cette critique soulève du même coup une question majeure : Comment réussir à conférer à tous les individus la capacité et la volonté d'adhérer de leur libre arbitre à une société constituée démocratiquement ? Pour pouvoir se décider en faveur d'une société de ce type, dotée d'une constitution démocratique, ne faut-il pas jouir déjà d'une liberté pleine et entière qui participe de la conscience et de la raison ?

Vivre libre et faire un usage responsable de la liberté, épanouir sa personnalité, il s'agit là de processus d'apprentissage qui supposent l'existence d'une société permettant d'accéder à ces valeurs.

Dans les deux parties de son Discours, Rousseau donne une réponse sceptique – déterminée par l'époque de l'absolutisme : sa réponse optimiste est « l'éducation »

*Le rapport entre
liberté et pouvoir*

*« La faculté de se
perfectionner »*

*Rousseau :
représentant du
Republicanisme*

*Comment atteindre
l'objectif ?*

1. Education

qui doit être prodiguée en dehors de la société de l'époque afin de favoriser l'émergence d'une société nouvelle. Rousseau a même consacré un traité entier au thème de l'éducation – son essai intitulé *Emile ou De l'éducation*.

2. Un « sage législateur »

La deuxième partie de la réponse est que la société a besoin d'un « sage législateur » pour qu'une première constitution démocratique puisse être instituée. Ainsi les citoyennes et les citoyens ont la possibilité d'apprendre à connaître ce qu'ils veulent par l'union de l'entendement et de la volonté dans le corps social.

Les deux parties de la réponse de Rousseau ont soulevé beaucoup de controverses et en soulèvent encore jusqu'à aujourd'hui.

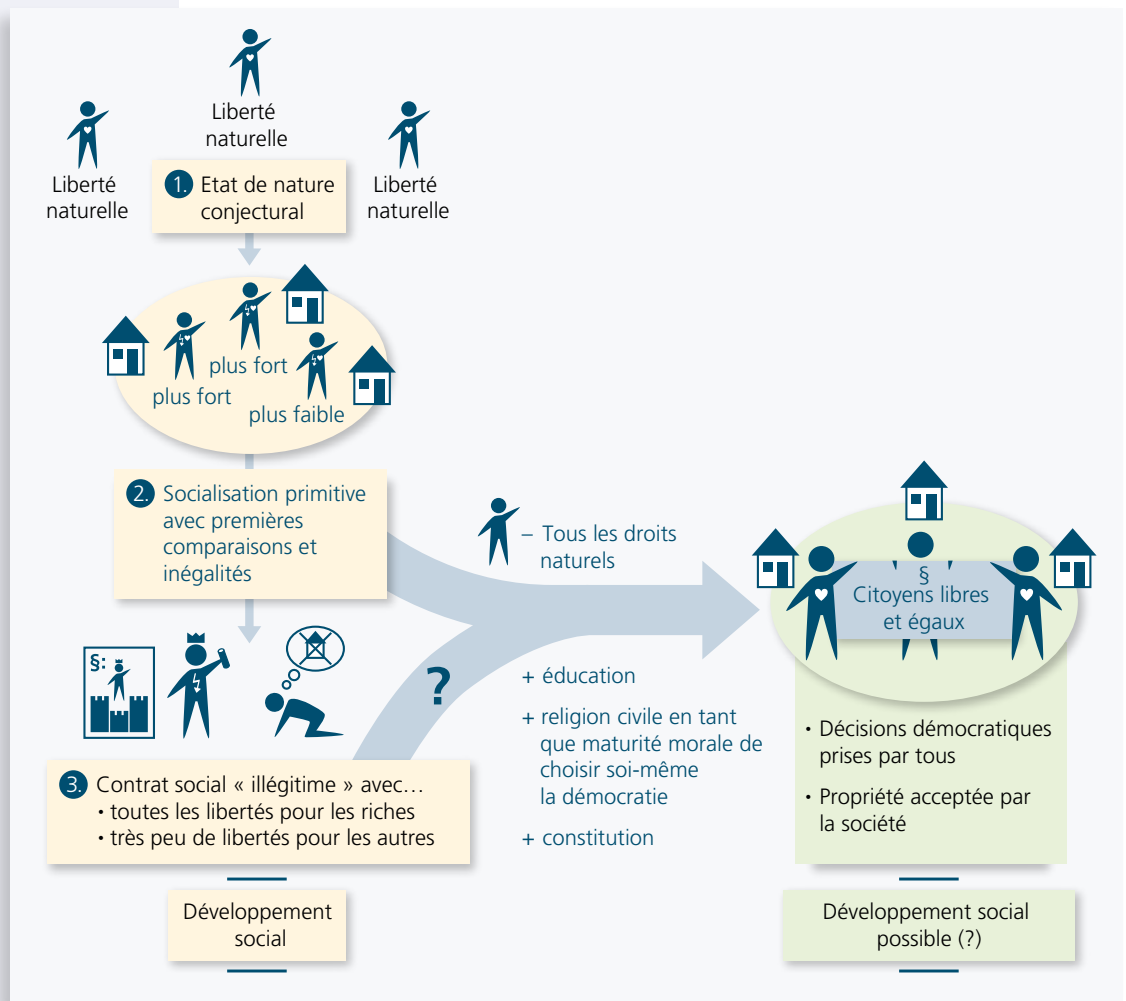


Fig. 4 : Rousseau : le contrat social légitime et illégitime

Montesquieu et Kant : Quelles sont les limites de la liberté ?

Deux autres philosophes éminents se sont penchés sur la question de l'usage responsable de la liberté. Lorsqu'on évoque les limites sociales de la liberté, deux approches font référence, celle de Charles de Montesquieu et celle d'Immanuel Kant :

« Il est vrai que dans les démocraties le peuple paraît faire ce qu'il veut ; mais la liberté politique ne consiste point à faire ce que l'on veut. Dans un Etat, c'est-à-dire dans une société où il y a des lois, la liberté ne peut consister qu'à vouloir faire ce que l'on doit vouloir, et à n'être pas contraint de faire ce que l'on ne doit pas vouloir. Il faut se mettre dans l'esprit ce que c'est que l'indépendance, et ce que c'est que la liberté. La liberté est le droit de faire tout ce que les lois permettent ; et si un citoyen pouvait faire ce qu'elles défendent, il n'aurait plus de liberté, parce que les autres auraient eux-aussi ce pouvoir. »

(Montesquieu L'Esprit des Lois (1748) Livre XI)

« Il n'y a donc qu'un seul impératif catégorique, et sa formule générale est celle-ci : Agis uniquement d'après la maxime qui fait que tu peux vouloir en même temps qu'elle devienne une loi universelle. » (Kant 1995 : 51)

Charles de Secondat Montesquieu

(1689-1755), magistrat éminent et philosophe moraliste, surtout connu aujourd'hui pour son traité intitulé *De l'Esprit des Lois* (1748). Il s'est entre autres engagé pour une monarchie constitutionnelle et la séparation des pouvoirs (législatif, exécutif et judiciaire).

La limite de la liberté chez Montesquieu se rapporte au devoir de respecter les lois. Les lois limitent la liberté tout en étant leur garant car elles interdisent à autrui de passer outre la limite déterminée.

Kant élargit la formulation des limites de la liberté et la transpose sur un autre plan. Sa conception des limites de la liberté est plus abstraite : Chaque action doit être examinée afin de déterminer si elle est praticable en tant que loi ou règle générale. Cette conception élargie ne porte pas uniquement sur le respect des lois, mais sur l'utilisation que chacun fait de la liberté dans le cadre de la loi. Pour résumer ceci à une question plus simple : Qu'advierait-il si chacun se comportait de cette façon ?

Voici un exemple pratique, mieux à même d'illustrer ce propos : Il n'est pas interdit de conduire un gros 4x4 très gourmand en carburant et qui pollue beaucoup. Toutefois, érigée en règle générale « Chaque habitant de la planète a le droit de conduire un 4x4 », cette pratique représenterait un problème de taille pour la politique environnementale.

Même si l'on peut présumer que tous ne seraient pas opposés à une loi formulée ainsi, il faut bien s'imaginer que si tout le monde avait les moyens financiers et l'envie de le faire, cela constituerait une catastrophe pour l'environnement. Selon Kant, la limite de la liberté d'action individuelle serait déjà franchie. Par conséquent l'aspiration de « l'impératif catégorique » est une aspiration profonde dès lors qu'on réfléchit à cette maxime et la répercute sur sa propre façon d'agir.

Immanuel Kant (1724-1804), philosophe allemand qui compte parmi les plus influents du siècle des Lumières. Son œuvre traite quasiment tous les domaines philosophiques de son époque. Œuvres Principales, pour n'en citer que quelques-unes : *Critique de la raison pure* (1781), *Critique de la raison pratique* (1788), *Critique de la faculté de juger* (1790), *Vers la paix éternelle* (1795), *Métaphysique des mœurs* (1796/97).

Les limites de la liberté sont morales et liées au bien-être général

Chez Kant par conséquent, les limites de la liberté sont morales et liées au bien-être général pour chaque homme et chaque femme. Mais cette perspective adoptée par l'individu vis-à-vis des limites de la liberté n'est pas suffisante – loin s'en faut - pour rendre la liberté socialement viable pour tous. En effet, à l'échelle de la société, il ne s'agit pas uniquement d'empêcher les atteintes et les interventions empiétant sur la liberté de l'individu, mais plutôt d'étendre davantage les limites de la liberté de ceux qui sont victimes de spoliation de leurs libertés. Socialement, cette exigence ne peut être réalisée qu'en instaurant une liberté égale pour tous.

La conception morale de la liberté d'Immanuel Kant a trouvé un écho considérable dans la démocratie sociale du 20^{ème} siècle. Ainsi le programme que le SPD a adopté à Bad Godesberg sous l'égide de Willi Eichler était grandement influencé par les idées et l'éthique du philosophe néo-kantien Leonard Nelson.

Le Programme politique fondamental du SPD adopté à Hambourg résume cette quintessence et va plus loin dans sa définition : « Chaque homme a vocation et compétence à vivre libre. C'est la société qui détermine s'il peut vivre conformément à cette vocation. »

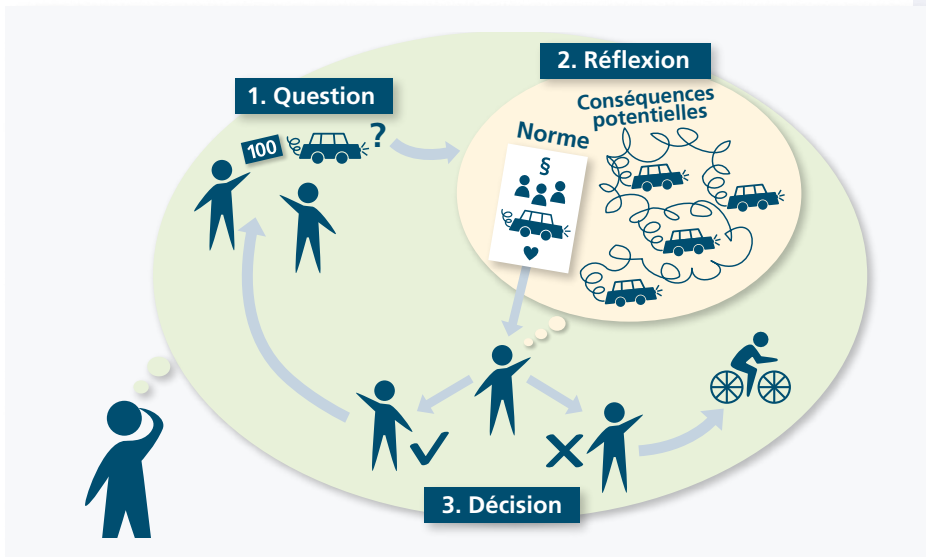


Fig. 5 : L'idée de l'impératif catégorique

La liberté positive et la liberté négative

La façon dont les hommes développent et font s'épanouir la liberté pour pouvoir en jouir est une question qui a préoccupé de nombreux philosophes jusqu'à l'époque contemporaine.

Isaiah Berlin (1909-1997), philosophe russo-britannique, il développa dans son ouvrage *Two Concepts of Liberty* paru en 1958 deux notions de la liberté : la liberté positive et la liberté négative :

- La liberté négative (p. ex. le droit à l'intégrité corporelle) garantit la protection contre les atteintes de l'Etat et de la société
- La liberté positive (p. ex. le droit à l'éducation) destinée à permettre et favoriser la liberté de l'individu par des mesures de la société et de l'Etat.

Isaiah Berlin a renouvelé la notion de liberté en développant une distinction majeure entre la liberté négative (formelle, défensive) et la liberté positive (sociale-facilitative). Il est crucial de noter que les adjectifs positif et négatif ne signifient pas bien ou mal dans ce contexte. La liberté négative empêche l'Etat et la société de porter atteinte à l'individu. Elle le protège.

Liberté négative

Exemple de liberté négative :

- Intégrité du logement
- Interdiction de la violence faite aux enfants
- Protection des données

La liberté positive en revanche est censée aider tous les individus dans la société à épanouir librement leur propre personnalité et à prendre part à la société. Elle encourage l'individu. Exemples de liberté positive :

- Droit à l'éducation
- Possibilité d'accéder aux hôpitaux, piscines, offres culturelles

Des théories plus récentes – comme celle du Prix Nobel indien Amartya Sen – préfèrent employer le mot « capabilités » (ou opportunités d'épanouissement) qui présuppose une participation globale à la vie sociale allant bien au-delà de l'égalité fiscale.¹

Amartya Sen (*1933), économiste et philosophe indien, Prix Nobel d'économie en 1998. Ses travaux portent notamment sur les conséquences des inégalités sociales. C'est lui qui a eu l'idée de créer avec d'autres économistes l'indicateur de développement humain qui mesure la pauvreté en fonction de la santé, du niveau d'éducation et du niveau de vie.

La question de l'existence de ces deux libertés et du rapport qui doit être établi entre elles dans la société est controversée politiquement.

La discussion de l'équilibre entre la liberté positive et la liberté négative est un point qui divise également deux conceptions, celle de la Démocratie libertarienne² et celle de la Démocratie sociale.

A la base, la question énoncée dans la perspective de la Démocratie libertarienne a tendance à s'appuyer sur une lecture de la philosophie de Locke en s'interrogeant : « Quelles règles et conditions sociales s'opposent à la liberté individuelle ? ». Il s'agit par conséquent de faire perdurer la liberté naturelle (et présociale) dans la société. Pour y parvenir, le seul moyen consiste à limiter le pouvoir de la société sur l'individu.

Dès lors qu'elle est posée dans la perspective de la Démocratie sociale, la question va plus loin : « Que doit faire la société pour que tous les individus aient la possibilité d'être ou de devenir libres ? ». Ainsi, il revient à la société un rôle actif afin de promouvoir la liberté de chaque individu et de veiller à ce que chacun puisse s'impliquer activement. La démocratie libertarienne se distingue de la démocratie sociale dans sa façon d'appréhender liberté négative et liberté positive.

¹ Par conséquent, les deux premiers rapports du gouvernement fédéral sur la pauvreté et la richesse ne travaillent plus seulement avec un indicateur exclusivement matériel pour mesurer la pauvreté, mais intègrent également l'inclusion et l'exclusion sociale.

² cf. sur la notion « libertarienne » la note de bas de page 5, p. 36.

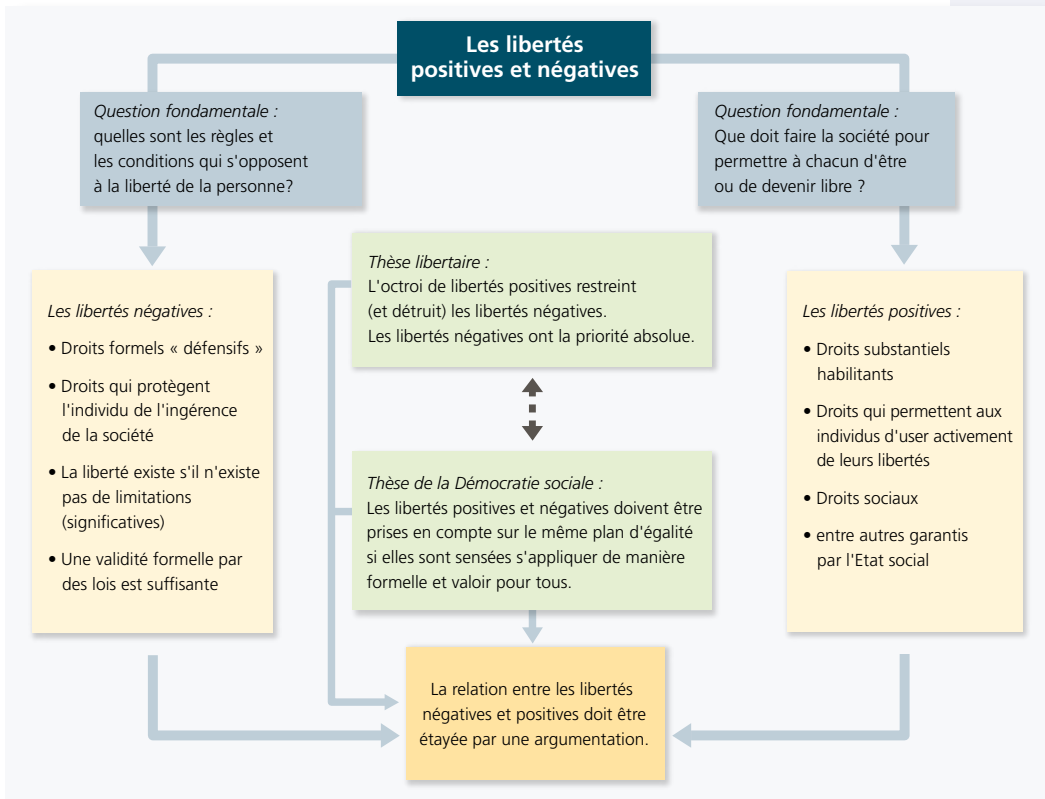


Fig. 6 : La liberté négative et la liberté positive

La Démocratie libertarienne accorde à la liberté négative une priorité absolue – il faut empêcher toute intervention de la société. Du point de vue de la Démocratie libertarienne, la liberté positive restreint même la liberté sociale car elle constituerait une entrave aux décisions que peuvent prendre les individus selon leur consentement indépendant. Le salaire minimum est un exemple illustrant cette approche. Il intervient dans la liberté contractuelle individuelle sur le marché du travail et restreint la marge de négociation de la rémunération du travail.

La Démocratie sociale insiste en revanche sur le fait que la liberté négative et la liberté positive se complètent et se conditionnent mutuellement. Voici un exemple simple pour démontrer ce principe : l'éducation est une liberté positive importante pour pouvoir faire bon usage de sa liberté d'opinion – une liberté négative. Pour financer l'éducation, l'Etat doit prélever des impôts. Cette taxation constitue à son tour une atteinte proportionnée au droit de propriété, un droit fondamental négatif.

Démocratie libertarienne : la liberté négative prime

Démocratie sociale : liberté négative + positive

Pour en

savoir plus :

Robert Misik (2015), *Die eigentliche Kraft der Freiheit (La réelle force de la liberté)*, dans : Christian Krell et Tobias Mörschel (Ed.) *Werte und Politik (Valeurs et Politique)*, Wiesbaden, p. 51-60.

Leonard Dobusch (2015), *Digitales Update für die Freiheit (Mise à jour numérique pour la liberté)*, dans : Christian Krell et Tobias Mörschel (Ed.) *Werte und Politik (Valeurs et Politique)*, Wiesbaden, p. 61-72.

On aurait tort toutefois de vouloir simplifier les choses outre mesure dans ce domaine.

Comment le rapport entre l'individu et la communauté s'équilibre et comment il est réalisé concrètement, constitue et demeure un véritable défi pour les sociétés démocratiques.

Exemple 1 : Une école doit être transformée pour pouvoir accueillir des élèves avec et sans handicap. Les travaux ne sont réalisables qu'à condition d'utiliser le jardin appartenant au terrain d'un voisin. De beaux arbres sont plantés dans ce jardin. Le voisin refuse de vendre. Une expropriation en l'échange d'une indemnité serait légalement possible. **Comment décideriez-vous ?**

Exemple 2 : Le Land fédéral de Rhénanie-Du-Nord-Westphalie a fait plusieurs fois l'acquisition de CD fiscaux sur lesquels se trouvaient les données des comptes de contribuables allemands soupçonnés de fraude fiscale. D'une part l'acquisition enfreint le secret bancaire (liberté négative). Mais d'autre part l'Etat peut utiliser les rentrées fiscales supplémentaires pour financer l'infrastructure et améliorer les services publics d'intérêt général. **Comment décideriez-vous ?**

Exemple 3 : Des formes de production en réseau font de plus en plus leur apparition dans l'industrie de pointe. Elles documentent et analysent presque toutes les étapes de travail (« Industrie 4.0 »). Dans certains secteurs de production, les entreprises ne seront plus compétitives si elles ne se conforment pas à cette nouvelle norme. En même temps, la collecte de données porte gravement atteinte à l'autodétermination des employés et des clients en matière d'information. **Quelle position adopteriez-vous ?**

Exemple 4 : Récemment sont apparus des conflits sur la question de l'unité de négociation des partenaires sociaux. La question centrale est de déterminer si le syndicat regroupant le plus d'adhérents doit mener la négociation pour un groupe d'employés. Les critiques d'une telle réglementation invoquent l'argument qu'il s'agit d'une atteinte dangereuse à la liberté négative de l'autonomie des partenaires sociaux et du droit de grève (surtout pour les plus petits syndicats). Les défenseurs voient cette réglementation comme une atteinte justifiée garantissant le principe « A travail égal, salaire égal » et protégeant les puissants syndicats. **Comment voyez-vous les choses ?**

Libertés – quelques évolutions de la notion

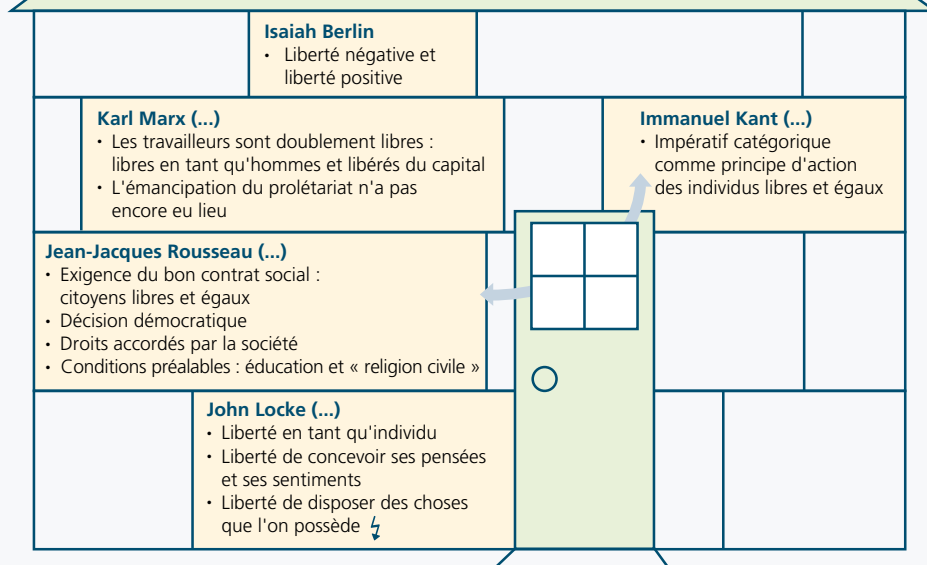


Fig. 7 : Edifice conceptuel de la notion de « liberté »

Exigences pour la Démocratie sociale sur la base de la discussion sur la liberté :

- La liberté de la personne et la liberté d'être partie prenante dans la société et de participer à ses décisions, doivent être fondamentalement assurées et garanties.
- La liberté présuppose que chaque individu puisse effectivement vivre libre. Pour le permettre, des mesures sociales et des institutions doivent être mises en place. La validité formelle de la liberté comme droit fondamental est insuffisante.
- La liberté présuppose que les décisions politiques soient prises de manière démocratique.
- La liberté présuppose que les êtres humains agissent de manière responsable et raisonnable. Dans une société démocratique, c'est à l'éducation et à la formation que revient la charge de répondre à cette exigence.

La « liberté » dans le Programme de Hambourg du SPD :

« La liberté, cela signifie la possibilité de déterminer soi-même sa vie. Chaque homme a vocation et compétence à vivre libre. C'est la société qui détermine s'il peut vivre conformément à cette vocation. Il doit être libre de dépendances humiliantes, exonéré de la détresse et de la peur, et il doit avoir la possibilité de développer ses capacités et d'assumer sa part de responsabilité dans la société et la politique. Seul celui qui se sent suffisamment protégé au plan social peut user de sa liberté. » (Extrait du Programme de Hambourg 2007 : 15)

2.2. Justice

Ce chapitre

- propose une définition générale de la justice comme valeur fondamentale ;
- établit une distinction entre le concept de justice et la notion d'égalité ;
- présente à l'aide d'un modèle structurant comment peuvent être différenciés plusieurs concepts de justice en s'inspirant de l'histoire et de l'époque actuelle.

Qu'est-ce qui est juste ?

La justice est la seconde valeur fondamentale de la Démocratie sociale. La Théorie de la Démocratie sociale décrit cette valeur fondamentale autrement que les théories libertariennes. Mais qu'entend-on par « Justice » ou même par « Justice sociale » ?

Le philosophe Thomas Heinrichs a présenté sur cette question une définition pertinente :

« La justice est une catégorie relationnelle. Elle porte sur la relation entre les individus. Certains types de relation sont considérés comme justes. Par conséquent, la question ne doit pas être « Qu'est-ce que la justice ? », mais plutôt « De quoi parle-t-on, lorsqu'on parle de justice ? » [...] La grande question de la justice, c'est celle de la place de chaque individu dans les communautés auxquelles il participe, dans la société, dans la relation qu'il entretient avec autrui [...] Les êtres humains éprouvent le besoin de définir leur position dans leur relation avec autrui, de savoir comment ils sont perçus, comment ils sont appréciés. [...] Si l'estime de soi de l'individu est en adéquation avec la façon dont il est jugé par les autres, alors il a le sentiment d'être traité équitablement. Cette forme de jugement trouve son expression dans l'octroi, le refus ou la privation de biens matériels et idéels. » (Heinrichs 2002 : 207 et s.)

La justice est une question de négociation sociale...

La justice est donc de toute évidence un concept soumis à de multiples contingences : on peut très bien se sentir traité injustement sur le plan individuel même si, socialement parlant, on est en présence d'une répartition « juste ». Seule la négociation sociale associée à un processus de discussion est à même de définir ce qui est juste ou pas. Par conséquent la justice présuppose

- qu'on procède à une répartition des biens (idéels et/ou matériels) ;
- que la répartition des biens s'effectue selon des critères basés sur une légitimité partagée par tous ;
- que les critères de répartition soient compréhensibles par chaque individu.³

³ Que chaque individu puisse comprendre la répartition ne saurait toutefois signifier dans une démocratie qu'il faille d'abord obtenir l'accord de toutes les personnes impliquées pour pouvoir mettre en œuvre une répartition. En revanche, il faut impérativement que les décisions soient négociées dans la transparence et selon une démarche participative avec toutes les personnes concernées.

Cette « répartition juste » ne peut toutefois être négociée socialement – du point de vue de la Démocratie sociale – que si tous les individus sont capables, tout du moins potentiellement, de prendre part aux négociations. Ceci présuppose l'existence d'un cadre démocratique et une reconnaissance mutuelle des droits inhérents à la liberté.

Lorsqu'on examine les trois conditions de la « justice », on s'aperçoit que la prise de décision et le « débat participatif » constituent des conditions essentielles pour qu'une réglementation soit « juste ». Une pratique sociale doit par conséquent être instaurée afin d'organiser la justice.

La figure 8 présente un modèle normatif de base et des façons de mettre en œuvre des « solutions justes ».

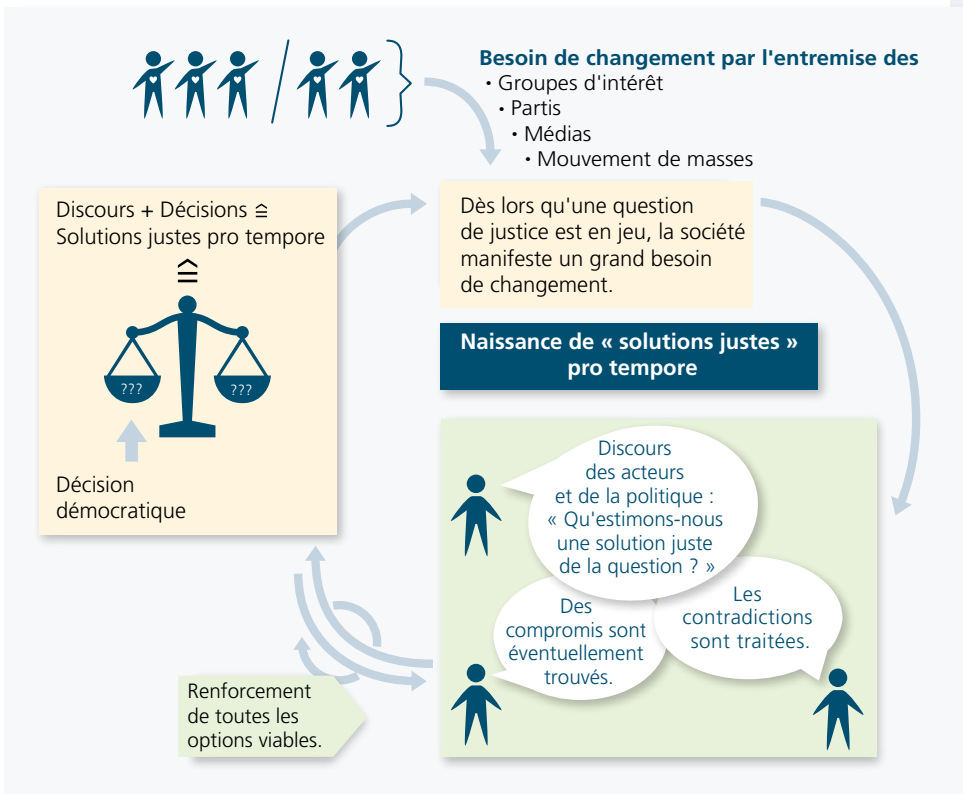


Fig. 8 : Naissance de « solutions justes » pro tempore

Comment naissent les « solutions justes » ? – Un exemple

Une commune a l'intention de réorganiser l'attribution des places de crèche. Jusqu'à présent, le principe du lieu d'habitation était appliqué (« Plus les jambes sont petites, plus le chemin doit être court »). Le Conseil municipal envisage maintenant de modifier la répartition. Les parents réunissant certaines conditions sociales (p. ex. familles monoparentales, famille de plus de trois enfants, bas revenus) doivent bénéficier d'une prise en compte privilégiée. D'autres parents (présentant un contexte financier correspondant) doivent opter le cas échéant pour un/e assistant/e maternel/le coûtant légèrement plus cher, si les places de crèche sont insuffisantes.

In abstracto cette solution paraît « juste ». Toutefois, la protestation des parents habitant à proximité est programmée d'avance. On ne pourra pas éviter complètement cette protestation, mais ce qui compte, c'est comment la ville a fait son choix. A-t-elle impliquée les administré/es dans la décision ? Des solutions alternatives ont-elles été discutées ? Les habitant/es ont-ils pu déterminer lors des précédentes élections municipales que les groupes politiques actuellement majoritaires allaient engager ce changement ?

Tous ne se sentiront pas traités équitablement – y parvenir est impossible. Malgré tout, il est possible d'élaborer la décision de telle façon qu'une majorité aussi grande que possible puisse la considérer comme juste.

La légitimité, en revanche, ne peut naître que par la décision démocratique. Seul le Conseil dans son ensemble possède la légitimité par les urnes de parler au nom de la communauté, ou alors la décision doit être légitimée par la concertation de tous les habitant/es de la commune.

Trouver des solutions équitables pour les questions de répartition présuppose impérativement une négociation sociale et des décisions démocratiques.

La justice est non seulement difficile à définir mais encore plus difficile à atteindre. Alors à la place, ne serait-il pas plus simple de revenir sur la notion d'égalité ? En effet, pendant longtemps, c'est l'égalité et non la justice qui était réclamée en politique. D'aucuns hésitent encore lorsqu'on leur demande de nommer la deuxième des valeurs fondamentales : Est-ce l'égalité ou bien la justice ? Pourquoi pas l'égalité, au juste ?

*L'égalité plutôt
que la justice ?*

Ne serait-il pas plus simple d'établir l'égalité comme « juste » ?

Aussi tentante que soit cette solution : elle ne permettra pas de résoudre la question de l'égalité de répartition, puisqu'il s'agit de légitimer des critères de répartition par la négociation démocratique et de les rendre compréhensible pour chaque individu.

Un exemple permet de comprendre facilement les tenants et les aboutissants de cette question : celui de la « prime de santé solidaire », popularisée sous le nom « forfait par tête » par les chrétiens-démocrates allemands dans la campagne électorale au Bundestag en 2005. Ce concept consiste en substance à faire payer par tous les citoyens une cotisation identique pour l'assurance-maladie.

En dépit de l'égalité de répartition, beaucoup refusent ici de parler d'une solution juste. Le débat avec les différentes parties prenantes, les contenus éditoriaux dans les médias, sans oublier le mauvais résultat de la CDU/CSU aux élections ont amené une confirmation de la solution « juste » en place jusqu'à aujourd'hui – pour reprendre les paroles de Franz Müntefering, président du SPD de l'époque : « Les épaules solides peuvent porter davantage ».

Quoi qu'il en soit l'égalité occupe les premiers rôles dans les « débats sur la justice », comme nous allons notamment le voir dans le tour d'horizon des différents concepts de justice

Au plan théorique, nous pouvons prendre comme hypothèse de départ in abstracto la formule approximative suivante : L'égalité est la répartition égale des biens et des chances. L'égalité de répartition est la forme primaire de répartition que nous pouvons prendre comme point de départ.

« L'égalité est le point de départ et non le résultat [d'un] ordre [social]... Toute considération de répartition nécessite une norme fondamentale de la répartition sur la base de laquelle toute répartition divergente ultérieure est l'expression de la justice. Cette norme de répartition primaire est l'égalité numérique, la division de la masse à répartir par le nombre d'individus à considérer. Contrairement à la justice, l'égalité n'a pas besoin de critères. [...] S'il n'y a pas de critères de répartition des biens pour le cas concret, s'il n'y a pas de raisons d'attribuer à l'un plus qu'à l'autre ou autre chose qu'à l'autre, alors il faut attribuer la même chose à tous, à défaut de vouloir procéder arbitrairement. » (Heinrichs 2002 : 211 et s.)

Le « forfait par tête » – un exemple d'égalité injuste !

La répartition juste comme point de départ

Un exemple : la répartition juste d'un délicieux gâteau lors d'une fête d'anniversaire entre copains est possible en coupant des parts égales sans autre justification. En revanche une « inégalité de répartition juste » nécessite une négociation et l'accord de tous (exemple de possibilité : répartition juste basée sur les besoins, c'est-à-dire « la faim »).

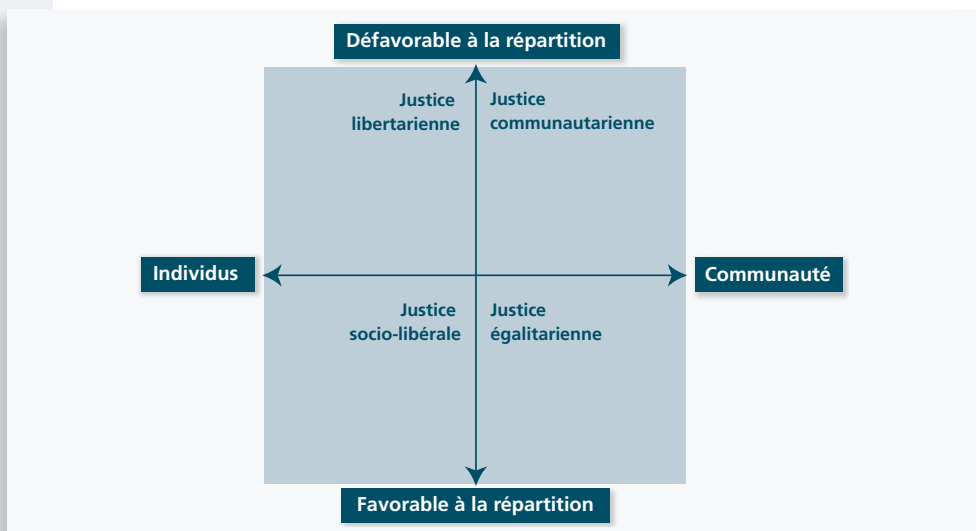
Arrêtons-nous là dans cette première tentative d'approche de la notion floue de « justice ». Etant donné la charge émotionnelle et l'imprécision de cette notion, des théoriciens et des théoriciennes n'ont pas manqué tout au long de l'histoire de développer des concepts de justice et de les introduire dans le débat. Le chapitre suivant présente quelques-uns de ces concepts choisis.

2.2.1. Tour d'horizon de différents concepts de justice

*Un outil pratique :
le système de
coordonnées de
Wolfgang Merkel*

Des bibliothèques entières sont remplies d'ouvrages sur la justice – rien que pour élaborer un récapitulatif des concepts de justice, il faudrait certainement rédiger plusieurs tomes bibliographiques. Par conséquent, nous sommes contraints pour le présent manuel de nous limiter à un modèle synthétique et systématique.

Le politologue allemand Wolfgang Merkel a développé un modèle particulièrement pratique. Il a mis au point un système de coordonnées applicable à cette question :



Sur l'axe des abscisses, le système de coordonnées fait une différence selon qu'une communauté ou un individu argumente en faveur de la théorie de la justice. Sur l'axe des ordonnées, le système indique comment les théories se situent par rapport à la question de la redistribution par la société ou par l'Etat. A l'aide du système de coordonnées, Wolfgang Merkel différencie quatre courants majeurs de théories de la justice : libertariens, communautariens, socio-libéraux et égalitariens :⁴

- **La justice libertarienne** repose sur l'idée que la liberté individuelle de chacun est la quintessence d'une société juste. Cette liberté individuelle ne doit être restreinte ni par la redistribution de l'Etat ou de la société ni par la « domination d'une communauté ». Cette notion de justice présuppose que les individus reconnaissent mutuellement leurs libertés égales.
- **La justice communautarienne** repose sur l'idée qu'une société juste ne peut être atteinte que par la communauté. Par conséquent, les représentants de ce courant de pensée ont tendance à refuser une « redistribution de l'Etat ». Ils misent plutôt sur l'aide et sur des réseaux solidaires et volontaires sans contraintes de l'Etat.
- **La justice socio-libérale** repose sur l'idée libérale que chaque individu jouit pour lui/elle-même de libertés et de droits fondamentaux que la communauté n'a pas le droit de transgresser. Les libertés doivent cependant être réalisables pour tous dans des conditions réalistes par une distribution négociée. Cette notion de justice est donc « favorable à la répartition ».
- **La justice égalitarienne** se définit en premier ressort par la question de l'égalité dans la communauté. Cette exigence de compensation dans la communauté peut motiver des interventions dans les libertés des individus parce que la communauté accorde (respectivement) à chacun les (mêmes !) libertés.

Il serait toutefois injuste de vouloir laisser entendre que le système de Wolfgang Merkel propose une systématique « simplificatrice ». En effet, les quatre tendances de la théorie de justice sont plutôt des propositions nuancées qui comportent de nombreuses transitions. Une « doctrine pure » conforme à un type de justice est plus qu'improbable.

Ainsi même les concepts de justice reposant sur une argumentation communautarienne et favorable à la répartition ne renieront jamais complètement, par exemple, les libertés de l'individu. Même celui qui revendique la justice communautarienne ne refusera pas complètement les prestations sociales de l'Etat en général.

4 W. Merkel qualifie de « marxistes » les concepts de justice égalitarienne. Nous utilisons ici le terme « égalitarien » parce que des concepts communautariens et favorables à la répartition se sont multipliés ces dernières années sans se référer explicitement à la base à une analyse marxiste.

Le chapitre suivant va présenter succinctement quelques concepts de justice à l'aide du système de coordonnées. Il est impossible dans ce cadre d'examiner les théories dans tout ce qu'elles comportent de complexité et d'exhaustivité, toutefois nous aborderons la quintessence de l'argumentation dans la perspective du modèle de W. Merkel qui vient d'être présenté.

2.2.2. La justice libertarienne – le néolibéralisme chez Milton Friedman

Milton Friedman fut un représentant incisif et engagé de la théorie de marché néolibérale⁵. Il s'était fixé pour credo que seul un marché aussi libre que possible combiné au capitalisme concurrentiel pouvait permettre d'atteindre une complète liberté (Friedman 2008 : 49 - 51).

Milton Friedman (1912-2006) est considéré comme l'un des plus éminents représentants de la théorie de l'économie néolibérale. En 1976, il a reçu le Prix Nobel d'économie pour ses recherches dans le domaine de la théorie monétaire et de la théorie de la consommation.

Pour lui, la liberté est la valeur fondamentale absolue et le capitalisme concurrentiel la condition indispensable pour l'atteindre.

Le concept social de M. Friedman repose sur l'idée de ménages indépendants, « un groupe de Robinson Cruséo » (Friedman 2008 : 36), capables d'interagir librement :

« La possibilité d'une coordination assurée grâce à la coopération volontaire repose sur cette proposition élémentaire – quoique fréquemment niée – que, dans une transaction économique, les deux parties sont bénéficiaires, **pourvu que cette transaction soit bilatéralement volontaire et informée**. Une coordination sans coercition peut par conséquent être le produit de l'échange. Le modèle d'une société organisée grâce à l'échange volontaire est **l'économie libre de l'échange et de l'entreprise privée**, c'est-à-dire ce que nous avons appelé le capitalisme de concurrence [...]. » (Friedman 2008 : 26 ; passages marqués en gras dans l'original)

⁵ Le terme « néolibéral » est employé ici pour qualifier une école de pensée scientifique fondée dans la deuxième moitié du 20^{ème} siècle en interprétant selon une doctrine économique libérale stricte la théorie libérale de John Locke. Le terme « néolibéral » décrit une orientation politique faisant de la privatisation et du démantèlement de l'Etat son cheval de bataille et tirant son argumentation largement de l'école de pensée « néolibérale ».

Défavorable à la répartition



Jeu de réflexion :

« Robinson Cruséo »

Les « Robinsons » sont des individus libres et indépendants qui réalisent des transactions les uns avec les autres à leur propre avantage respectif. Mais comment cette conception d'une société libertarienne peut-elle être mise en relation avec la notion de justice ? Et bien – c'est assez simple car elle n'en est pas, ou très peu, tributaire en fin de compte.

Milton Friedman défend ici une thèse radicale énonçant que tous les Robinsons sont (déjà) égaux si bien qu'aucune négociation communautaire et aucune répartition ne sont nécessaires.

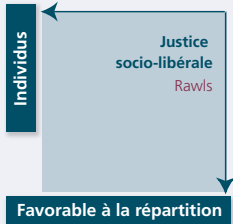
A ses yeux, tous les êtres humains démarrent de facto la coopération en jouissant d'une « égale liberté de marché ». Ainsi, pour lui, nul besoin de s'entendre dans la société sur des normes de justice. La redistribution et la communauté ne jouent qu'un rôle insignifiant lorsqu'il s'agit de mettre en place une société juste.

Toutefois, M. Friedman n'est pas si détaché de la réalité pour aller jusqu'à renoncer à des règles générales pour la vie commune ainsi qu'à un cadre étatique : « Ce qui est fondamentalement indispensable, c'est de maintenir la loi et l'ordre, si bien que la coercition physique exercée par tel individu sur tel autre soit impossible et que les contrats volontairement passés soient respectés ; c'est donc de donner quelque contenu au mot «privé». » (Friedman 2008 : 37).

C'est la raison pour laquelle Friedman juge indispensable d'éviter les monopoles et d'endiguer leurs « effets de voisinage », c'est-à-dire les effets d'accords sur les tierces parties. L'Etat ou le gouvernement est essentiel pour faire fonction « d'arbitre » qui interprète et fait appliquer les « règles du jeu » (Friedman 2008 : 38).

*Une « égale liberté
de marché »*

2.2.3. Justice socio-libérale – l'exemple de John Rawls



Dans ses travaux, John Rawls examine comment les conflits d'intérêt peuvent être résolus dans la société lorsque les biens à répartir sont relativement rares et doivent être équitablement distribués. Le point de départ de sa réflexion est l'hypothèse que lorsqu'ils se mettent en situation de négocier sur la justice, les hommes sont des individus doués de facultés de négociation et capables de reconnaissance mutuelle. Même si cette démarche est une « exercice expérimental de réflexion », il est clair que J. Rawls se réfère à un noyau libéral de droits de liberté individuelle.

John Rawls (1921-2002) est considéré aujourd'hui comme l'un des plus importants philosophes moralistes de la tradition libérale. Professeur de philosophie politique à l'Université de Harvard, il a publié en 1971 son ouvrage certainement le plus influent : la *Théorie de la Justice*. Dans les années 1980 et 1990, la théorie de la Justice a fait l'objet de nombreuses discussions qui n'ont pas épargné la Démocratie sociale.

Le « voile de l'ignorance »

Comment cet exercice expérimental de réflexion est-il conçu ? Selon cette théorie, les hommes doués de facultés de négociation, capables de reconnaissance mutuelle et jouissant de droits égaux sont placés dans l'ignorance de leur situation réelle, derrière un « voile d'ignorance ». Aucune des personnes ne sait quelle position elle occupera personnellement dans la société. Mais tous ont une mission commune de négociation de principes de justice pour la société.

John Rawls affirme que cette situation peut permettre

- de formuler des idées fondamentales et des principes généraux de justice auxquels chacun peut adhérer ;
- aux citoyennes et aux citoyens de se reconnaître mutuellement comme libres et égaux ;
- de tomber d'accord sur les principes de la coopération sociale.

Selon l'argumentation de J. Rawls, pour être justes l'ordre fondamental et les pratiques doivent être établis par un « consensus général » dans des conditions équitables par les membres d'une communauté (ou société).

Exercice de discussion et d'approfondissement

Dans son argumentation, John Rawls convie à un exercice expérimental de réflexion en se plaçant derrière le « voile de l'ignorance ».

Pour participer à cette expérience, il suffit d'imaginer qu'on participe soi-même à cette réunion de personnes libres, égales et défendant des opinions conflictuelles, mais raisonnables et conciliables par compromis :

- Sur quels principes pouvez-vous vous mettre d'accord et lesquels priment pour vous ?
- Quels principes sont discutables ?
- Par quelles argumentations peut-on clarifier des points discutables ?
- Parmi les principes, lesquels sont transposés votre société aujourd'hui ? Lesquels ne le sont pas ?

Quelles règles J. Rawls développe-t-il sous le couvert du voile de l'ignorance ? Il formule deux principes fondamentaux :

Principe 1

« *Chacun a droit à un système pleinement adéquat de libertés de base égales pour tous, compatible avec le même système de liberté pour tous.* » (Rawls 1979 : 81)

Principe 2

« *Les inégalités économiques et sociales doivent remplir deux conditions pour être acceptables : a) Elles doivent [...] procurer le plus grand bénéfice aux membres les plus désavantagés de la société et b) Elles doivent d'abord être attachées à des fonctions et à des positions ouvertes à tous, dans des conditions de juste égalité des chances.* » (Rawls 1979 : 336)

Le premier principe se base sur un arsenal de libertés fondamentales qui doivent être données à chaque personne pour qu'elles puissent jouir de leurs libertés. La référence au « même système » souligne cependant que chaque pratique doit rester indépendante de la personne individuelle. Concrètement, on peut ainsi parler de « l'égalité devant la loi » et garantir des droits de la personnalité. Le premier principe est plébiscité par quasiment tous les auteurs.

Principe 1 : reconnu

John Rawls implique (fidèlement à la tradition libérale) que le premier principe prime totalement sur le second.

*Principe 2 :
controversé*

A la différence du premier principe généralement reconnu, le deuxième – le principe de différence – est plus difficilement concevable. J. Rawls propose en effet une norme abstraite permettant de juger équitable une inégalité de traitement. Une répartition inégale doit être liée à deux conditions, à savoir qu'elle

- doit également procurer un bénéfice aux membres les plus désavantagés ;
- doit être attachée à des fonctions et à des positions ouvertes à tous.

*Conséquences
à long terme
d'une inégalité
de distribution*

La première condition pour une « répartition inégale équitable » repose chez J. Rawls sur les conséquences à attendre de la répartition inégale : si tous en tirent parti, c'est-à-dire également les plus faibles d'une société, une répartition inégale peut très bien être considérée comme équitable. L'accent est mis sur un effet ultérieur, différé dans le temps.

« Justice de l'accès »

La deuxième condition fait référence à la « justice dans l'accès » : une répartition inégale ne peut être justifiée que si chacun a la possibilité d'accéder à des fonctions et des positions en bénéficiant « d'une égalité des chances équitable ». Par conséquent, il ne suffit pas que l'accès à des fonctions soit ouvert à tous en principe, que tous puissent par exemple postuler à une fonction politique alors qu'au final les rênes du pouvoir ne seraient détenues que par ceux qui disposaient déjà au départ de plus d'argent, de relations et d'éducation.

Un exemple : Aux Etats-Unis, chacun peut en principe postuler à un siège au Sénat, l'une des deux chambres du Parlement. Malgré tout, en janvier 2014, le Sénat était constitué pour plus de la moitié de millionnaires, ce qui ne reflète absolument pas la société américaine bien entendu. Les frais exorbitants de la campagne électorale que les candidates et candidats doivent souvent financer elles/eux-mêmes aux Etats-Unis sont l'une des raisons de ce déséquilibre. Pour se conformer à une « égalité des chances équitable », il faudrait entre autres miser davantage sur un financement public des campagnes électorales.

« L'égalité des chances équitable » a également des répercussions sur le système d'éducation. En Allemagne, chacun a formellement accès aux études universitaires. Mais dans les faits, seul un faible pourcentage d'élèves dont les parents n'ont pas fait d'études étudie eux-mêmes. Une extension des bourses d'études,

un système scolaire plus souple avec des apprentissages communs sur une plus longue durée et l'encadrement spécifique des personnes (par des mentors par exemple) qui sont les premiers à étudier dans leur famille, pourraient améliorer cette situation.

John Rawls envisage les règles élaborées derrière le « voile de l'ignorance » comme des principes de justice indépendants de la culture et universels pour la société.

La théorie de John Rawls a eu un certain impact dans la politique dans les années 1980 et 1990 en tant que doctrine d'opposition au radicalisme de marché de l'ère Reagan et Thatcher et au « tournant intellectuel et moral » réclamé par le gouvernement d'Helmut Kohl (cf. sur le contexte historique : Nida-Rümelin 1997 : 15 et s.). La théorie de John Rawls a été énormément discutée surtout dans les milieux sociaux-démocrates.

La théorie de John Rawls se base indubitablement sur le concept libéral d'individus dotés de droits de liberté égaux. En même temps, ses principes de justice sont articulés favorablement pour une distribution équitable.

L'impact de J. Rawls

Exemple d'application : Progressivité de l'impôt sur le revenu ou imposition forfaitaire ?

Depuis des décennies, l'Allemagne a adopté un régime d'imposition progressif. Une part définie des revenus n'est pas imposable, puis chacun paie le taux d'imposition initial de 14 % pour le premier euro gagné au-dessus de cette part. Plus le revenu augmente, plus le taux d'imposition est élevé. A partir d'un revenu annuel d'env. 52 000 euros, il s'élève à 42 %. Pour les revenus particulièrement élevés à partir de 250 000 euros par an, il fait un bond supplémentaire de 42 à 45 %. Lors de la campagne électorale au Bundestag de 2005, le Ministre des finances fantôme de la CDU a réclamé un taux d'imposition généralisé de 25 % pour tous.

Question : Dans quelle mesure ces deux modèles sont-ils équitables, si on les évalue selon John Rawls ?

2.2.4. Justice communautarienne – l'exemple de Michael Walzer

Défavorable à la répartition

Justice
communautarienne
Walzer

Communauté

Le courant communautarien conçoit la justice comme un système de règles qui se cristallisent petit à petit au sein de communautés par la discussion et la cohabitation. En cela les Communautariens se distinguent nettement de John Rawls.

Michael Walzer (*1935) est considéré comme l'un des plus éminents philosophe social et moraliste américain. En 1983 est parue sa théorie globale *Spheres of Justice: a Defense of Pluralism and Equality*. (*Sphères de justice : une défense du pluralisme et de l'égalité*)

Dans son livre intitulé *Sphères de justice*, le sociologue et philosophe américain Michael Walzer a proposé une nouvelle définition très débattue de la justice dans la perspective communautarienne.

Il part d'une société pluraliste qui parvient à « créer ou recréer un environnement social qui engendre des personnalités fortes et leur offre différentes options très intéressantes ». (Walzer 1997 : 28)

Idée centrale :
différentes sphères
distinctes

Dans une société pluraliste, ces « différentes options » reposent selon M. Walzer sur le fait que les individus agissent dans des sphères différentes (p. ex. le marché, des communautés de croyance religieuse, la famille, le système éducatif etc.). Dans des sphères différentes – ainsi énonce-t-il sa principale argumentation pour une redéfinition de la notion de justice – il est nécessaire de considérer des formes différentes de justice et de reconnaissance. C'est pourquoi il ne suffit pas de parler **d'une seule** forme de répartition juste.

Au sein d'une société, les bons résultats dans le système éducatif peuvent par exemple être efficaces comme critère de justice, alors qu'en même temps le système de santé fonctionne lui selon le principe de justice qui tient compte uniquement des besoins.

L'injustice dans une
sphère ne doit pas
influencer sur les autres

Après avoir décrit différentes sphères de justice, M. Walzer réclame une politique de « l'égalité complexe » destinée à faire interagir les sphères (autonomes). Il considère que l'égalité complexe est réalisée dès lors que les répartitions au sein des sphères fonctionnent de façon autonome sans être prédéterminées par une répartition inéquitable dans d'autres sphères. Il conçoit toutefois que ce risque existe :

« Il existe aussi une fâcheuse tendance qui conduit les individus ayant accédé à la domination dans une sphère à en faire usage pour améliorer leur position dans toutes les autres sphères aussi. Ils utilisent par exemple leur fortune pour accéder à des postes d'influence ou à des fonctions politiques, envoyer leurs enfants dans les meilleurs établissements scolaires faire les meilleures études, avoir accès à de meilleurs systèmes de soins que ceux à la disposition de tous les autres. » (Walzer 1997 : 28 et s.)

La vocation d'une « **politique de l'égalité complexe** » doit par conséquent consister à empêcher de tels abus ainsi que la prédominance de sphères particulières. M. Walzer prend nettement ses distances par rapport aux concepts socialistes de l'égalité : Ainsi une répartition inégale des moyens de production est envisageable dans la société ; pour lui, la situation ne devient critique que lorsqu'une inégalité empiète sur d'autres sphères.

Alors pourquoi W. Merkel classe-t-il M. Walzer parmi les théoriciens « défavorables à la répartition » ? La doctrine communautarienne s'est surtout développée aux Etats-Unis. Là-bas, il y a une longue tradition qui limite la redistribution par l'Etat en misant plutôt sur une société civile active. Dans sa théorie M. Walzer prône, fidèlement à cette tradition, l'aide bénévole, les organisations non gouvernementales et l'engagement personnel.

Une autre particularité de l'argumentation de M. Walzer est de prendre pour point de départ des petites entités locales. L'avantage de ce concept est évident : le dialogue et la discussion sur des solutions justes sont étroitement liés au processus décisionnel. En même temps se dégage un inconvénient : il n'y a quasiment pas de compensation possible entre les entités et des inégalités risquent éventuellement de se pérenniser. Dans une ville, alors qu'un quartier riche a beaucoup, un quartier pauvre a très peu à répartir.

Contexte : le communautarisme s'est développé aux Etats-Unis

2.2.5. Justice égalitarienne – l'exemple de Wilkinson/Pickett

Les concepts de justice égalitariens partent essentiellement du principe que seule la communauté peut permettre d'atteindre une liberté égale pour tous. Par conséquent, la redistribution par la société ou par l'Etat est tout aussi nécessaire que justifiable.

Richard Wilkinson (*1943), professeur honoraire, travaille notamment sur les thèmes de la santé et des inégalités de répartition.

Kate Pickett est professeur d'épidémiologie à l'Université de York.

Tous deux ont publié en 2009 l'essai très controversé *Pourquoi l'égalité est meilleure pour tous* (*The Spirit Level*).

Cette vision de la justice a elle aussi une longue tradition, de Jean-Jacques Rousseau à Karl Max et aux Marxistes. Mais pas seulement dans l'histoire révolue, dans l'époque contemporaine également, ce courant de pensée a toujours ses défenseurs. Wilkinson/Pickett, par exemple, sont deux épidémiologistes qui ont présenté en 2009 leur étude empirique très fouillée *L'égalité est une affaire de chance – Pourquoi l'égalité est meilleure pour tous*. Le titre de l'ouvrage est déjà révélateur de la thèse centrale : l'égalité ou l'harmonisation matérielle dans une société conduit à ce que tous aillent mieux. Et cette thèse influente est vérifiée par des données empiriques :

- L'inégalité est déterminée sur la base d'études comparatives internationales et mise en rapport avec
- des statistiques examinant elles-aussi par des comparaisons internationales la qualité de vie de tous les individus dans différentes sociétés. La « qualité de vie » est déterminée sur la base de critères très différents dans cette étude, p. ex. la santé de la population, la fréquence des maladies psychiques, la satisfaction de la population etc.

Justice
égalitarienne
Wilkinson/Pickett

Communauté

Favorable à la répartition

« L'égalité est une
affaire de chance »

Un exemple des nombreuses preuves à l'appui :

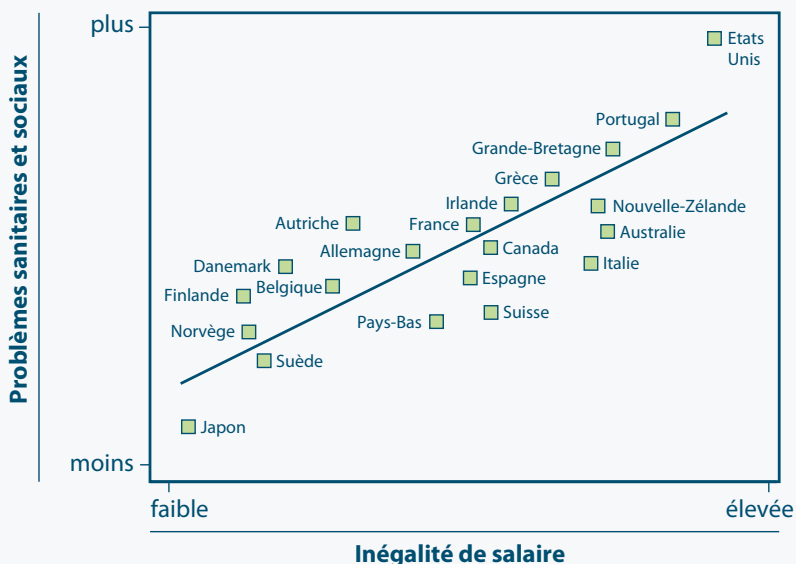


Fig. 10 : Rapport entre l'inégalité de salaire et les problèmes sanitaires et sociaux (d'après Wilkinson/Pickett 2010 : 34)

Exemple de lecture du schéma : Dans la figure, un rapport est établi entre différents pays sur la base des valeurs d'inégalité de salaire et de problèmes sanitaires et sociaux. Il s'avère qu'une corrélation existe entre l'inégalité de salaire et l'ampleur des problèmes sanitaires et sociaux. En d'autres termes, les pays présentant de faibles inégalités de salaire, comme le Japon par exemple, ne sont que très peu concernés par les problèmes sanitaires et sociaux. Aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne, les inégalités de salaires sont aussi élevées que les problèmes sanitaires et économiques. La ligne noire appelée droite de régression indique dans quelle mesure une augmentation des inégalités de salaire amplifie en moyenne les problèmes sociaux et économiques.

Traduite dans les concepts de justice, cette approche égalitarienne considère que la redistribution de l'Etat ou du système social est un élément de justice. Par ailleurs, l'étude est conduite selon une orientation communautarienne. Tout en faisant référence au « canon » libéral de liberté, Wilkinson/Pickett constatent aussi que les possibilités de vivre cette liberté doivent être créées par la société et que la seule existence formelle de cette liberté ne suffit pas.

Pour en savoir plus :
Manuel 3, Etat social et la Démocratie sociale.
Chapitre 3, La justice dans l'Etat social.

2.2.6. Parenthèse : Le concept bidimensionnel de justice de Nancy Fraser

Une notion bidimensionnelle de la justice

En complément des quatre principaux courants présentés, nous souhaitons conclure ce chapitre en évoquant une autre idée de justice : la notion bidimensionnelle de Nancy Fraser.

« En termes théoriques, le défi consiste dès lors à formuler une conception « bidimensionnelle » de la justice sociale qui maille les revendications fondées d'égalité sociale et les revendications fondées de reconnaissance. En termes pratiques, il s'agit d'élaborer un schéma d'orientation programmatique qui combine le meilleur de la politique de redistribution au meilleur de la politique de reconnaissance. » (Fraser/Honneth 2003 : 17 et s.)

La thèse de N. Fraser énonce que chaque injustice ou discrimination implique à la fois une discrimination économique et un manque de reconnaissance, mais dans des proportions respectivement spécifiques.

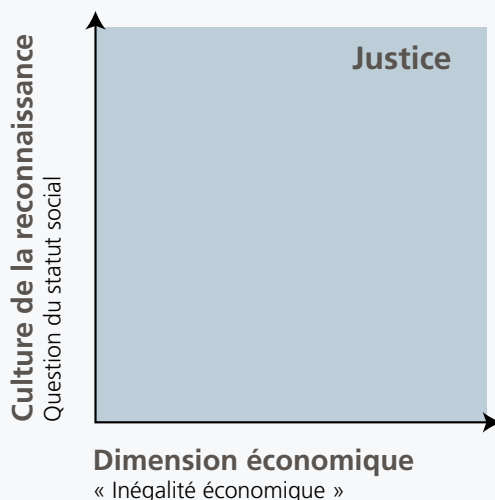


Fig. 11 : Le concept de justice de Nancy Fraser

Nancy Fraser (*1947) est professeur de sciences politiques à la New School for Social Research à New York. Elle est considérée comme l'une des plus influentes philosophes de la théorie féministe.

Publications sur la théorie féministe, la théorie de la justice et la théorie critique.

Ainsi la discrimination des homosexuels porte surtout sur leur statut et leur considération sociale. En même temps, elle est aussi indissociable de la pénalisation financière dans l'imposition des personnes paucées. Pour instaurer la « justice » dans cette situation, la

seule solution est de veiller à ce que la constellation de discrimination spécifique soit prise en compte aussi bien dans le statut que dans la dimension économique.

Le deuxième exemple que l'on peut citer concerne la stigmatisation et l'exclusion des chômeurs dans notre société. Leur marginalisation sociale provient certes essentiellement de leur mauvaise couverture matérielle. Pourtant des études empiriques montrent de façon répétée que la considération et la reconnaissance de la société, c.-à-d. le statut social, représentent également un problème considérable pour les personnes privées d'emploi. Par conséquent, il faut élaborer des stratégies qui prennent suffisamment en compte les deux dimensions afin de rétablir la justice et la participation à l'interaction sociale.

N. Fraser commence par décrire une méthode analytique d'études des inégalités de traitement ou des injustices, tout en formulant des normes pour définir la justice. Ce qu'elle entend par justice, c'est une forme de « parité participative » :

« La notion de parité de participation doit [constituer] le pivot normatif de ce nouveau cadre théorique. Selon cette notion, la justice requiert des dispositions sociales telles que chaque membre (adulte) de la société puisse interagir en tant que pair avec les autres. Deux conditions sont indispensables à la parité de participation. Il faut d'abord que les ressources matérielles soient distribuées de manière à garantir aux participants l'indépendance et la possibilité de s'exprimer. J'appelle cela la condition « objective » de la parité de participation, qui bannit les formes d'inégalité matérielle et de dépendance économique qui font obstacle à la parité de participation. [...] L'autre condition, que j'appelle « intersubjective », suppose que les modèles institutionnalisés d'interprétation et d'évaluation expriment un égal respect pour tous les participants et assurent l'égalité des chances dans la recherche de l'estime sociale. » (Fraser/Honneth 2003 : 54 et s.)

*Exemples tirés
de la pratique*

*La justice nécessite
une stratégie
multidimensionnelle*

*Présentation
d'une « parité
participative »*

A l'instar de J. Rawls, Nancy Fraser se doit de définir le critère selon lequel constater ou exclure une inégalité de traitement juste ou injuste dans chacune des deux dimensions. Elle propose le critère suivant :

« C'est pourquoi le même critère général est employé pour les deux dimensions afin de différencier lesquelles des revendications sont justifiées ou injustifiées. Que la distribution ou que la reconnaissance soit à l'origine du problème, ceux qui réclament la justice doivent démontrer dans les deux cas que les modèles institutionnalisés empêchent que s'instaure une participation à la vie sociale à parité. » (Fraser/Honneth 2003 : 57 et s.)

Etapes de raisonnement

1. *Analyse* : En présence de quel type d'inégalité de traitement nous trouvons-nous ? Comment les deux dimensions se présentent-elles ?
2. *Application du critère* : Comment les modèles / règles de la société empêchent-ils la parité participative ?
3. *Alternatives* : Par quels changements et stratégies pourrait-on instaurer la parité participative ?

Chez N. Fraser, ces étapes de raisonnement (analyse bidimensionnelle rapportée à l'injustice concrète revendiquée, application, alternatives) sont essentiellement une question de dialogue et de négociation démocratique.

Dans cette approche aussi, il est tout naturellement judicieux de réaliser un test pratique. Pour ce faire, la discussion sur le forfait par tête (cf. p. 33) peut tout à fait servir d'exemple.

Pour lutter contre l'injustice, N. Fraser discute deux stratégies différentes dans la société (Fraser/Honneth 2003: 102 et s.) : l'affirmation (adaptation à la réalité) et la transformation.

Ainsi, l'Etat-providence libéral constitue une stratégie affirmative visant à atténuer les retombées économiques néfastes de l'économie de marché. Il ne s'agit

nullement d'abolir les inégalités économiques dans le travail et le capital, mais de les réduire.

La stratégie adoptée par les socialistes serait ainsi une stratégie transformative visant notamment à remplacer l'économie de marché par un système économique socialiste.

Nancy Fraser contredit ces deux stratégies. Elle leur oppose une troisième stratégie qu'elle appelle « réforme non-réformiste » (en reprenant André Gorz). Elle associe ce concept déroutant et peu accessible à un projet social-démocratique :

*Stratégie possible:
« réformes non-
réformistes »*

« Pendant le fordisme, [cette stratégie] a marqué la notion de social-démocratie dans certaines parties de l'échiquier politique de gauche. Vue de cette perspective, la social-démocratie n'était plus considérée uniquement comme un simple compromis entre un Etat-providence libéral affirmatif et un Etat socialiste transformatif, mais plutôt comme un régime dynamique dont le développement deviendrait transformatif à long terme. L'idée initiale était d'institutionnaliser une série de réformes de redistribution affirmatives, notamment le droit universel à l'aide sociale, une imposition résolument progressive, des mesures politiques macroéconomiques visant au plein emploi, un secteur public extensif protégé du marché, une proportion notable de nationalisations publiques et / ou collectives. Bien qu'aucune de ces mesures politiques ne modifiait en soi la structure de la société capitaliste, on en attendait malgré tout une influence globale sur le rapport de force entre capital et travail, en faveur de ce dernier et, à long terme, un rééquilibrage en faveur de la transformation. Sans être totalement injustifiée cette attente n'a finalement jamais été remplie car le néo-libéralisme a très rapidement coupé court à cette expérience. » (Fraser 2003 : 110 et s.)

Cette stratégie de la « réforme non-réformiste » se veut être un trait d'union entre le concept de justice socio-libéral et la notion de justice socialiste.

Pour aller plus loin dans la réflexion

Comment positionneriez-vous la notion bidimensionnelle de justice de Nancy Fraser dans le système de coordonnées de Wolfgang Merkel ?

2.2.7. Dimensions des (in)égalités et de l'(in)justice

En fin de compte – comme la discussion philosophique des concepts théoriques de justice l'a déjà démontré – les questions de justice reviennent toujours à la répartition de biens matériels et immatériels (« égalité de la répartition »), qui est jugée juste ou injuste.

Autres conceptions de la justice

Le débat politique a récemment vu émerger d'autres concepts de justice qui essaient d'expliquer et de légitimer la répartition des biens selon des perspectives différentes. A cet égard, une nouvelle « notion de justice » est toujours la manifestation d'une dérive sociale et de sa perception, c'est-à-dire d'une inégalité de traitement considérée comme non justifiée. « L'inégalité entre les sexes », « l'inégalité entre les générations » et « l'inégalité face à l'avenir/la durabilité » en font notoirement partie.

Penchons-nous ici plus particulièrement sur deux exemples de notions de justice ayant ainsi émergé : la justice basée sur la performance et la justice basée sur les besoins.

Justice basée sur la performance : Le camp des libéraux et des conservateurs est aux avant-postes pour défendre cette conception que la performance légitimerait une position privilégiée dans la répartition des biens. La justice basée sur la performance présuppose par conséquent la notion que l'égalité de répartition peut être mesurée sur la base de la performance de l'individu.

Un exemple de ce principe est le plafond des tranches de cotisations dans l'assurance-maladie en Allemagne : A partir d'un certain revenu annuel, il est possible d'opter pour une caisse d'assurance-maladie privée (et donc généralement de bénéficier d'un meilleur traitement en cas de maladie). Les partisans de la gauche considèrent majoritairement ce type d'arguments avec scepticisme, voire même avec hostilité.

Mais inversement, la justice basée sur la performance a toujours constitué un élément-clé de l'argumentation du mouvement ouvrier et de la Démocratie sociale : Dans les faits, l'ouvrier n'a-t-il pas contribué davantage à la production de la richesse que le propriétaire de l'usine ? Sa performance n'est-elle pas supérieure ? Aujourd'hui encore, on peut s'interroger si l'on porte un regard critique : Le président directeur général a-t-il vraiment contribué beaucoup plus au succès

de l'entreprise que l'ouvrière qui travaille à la chaîne ? Et l'analyste boursier a-t-il été vraiment plus performant que le médecin hospitalier ou l'infirmier ?

Après tout, l'Etat-providence se réfère lui aussi au principe de la justice basée sur la performance, selon l'adage largement répandu : « Des épaules solides peuvent porter davantage ». Celui qui possède davantage, doit contribuer davantage au bien commun. Dans les assurances sociales (assurance-chômage et assurance-retraite), ce principe est toutefois lié à la garantie de la préservation du statut social : qui a cotisé plus, a droit à plus de prestations s'il se retrouve dans le besoin.

On s'aperçoit aisément que les courants politiques de tous bords reprennent à leur compte le concept de justice basée sur la performance. Cette notion s'est par conséquent établie comme base d'argumentation politique pour légitimer l'inégalité de répartition. Néanmoins, elle reste avant tout un point d'argumentation à relativiser dans la discussion et par conséquent une question de rapports de force et de négociation dans la société.

Exemple : L'initiative populaire 1 : 12 en Suisse

En 2009, la jeunesse socialiste a lancé une initiative populaire en Suisse avec l'intention de plafonner les écarts de salaires dans les entreprises. Le passage suivant devait être inscrit dans la Constitution fédérale :

« Le salaire le plus élevé versé par une entreprise ne peut être plus de douze fois supérieur au salaire le plus bas versé par la même entreprise. Par salaire, on entend la somme des prestations en espèces et en nature (argent et valeur des prestations en nature ou en services) versées en relation avec une activité lucrative. » (Source : <https://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis375t.html>, consulté le : 7 juillet 2016)

Comment auriez-vous voté ?

La justice basée sur le besoin : Elle pose la question des aides auxquelles les individus sont en droit de prétendre dès lors que leur situation sociale l'exige. Une personne dépendante a par exemple besoin de soins selon un barème de dépendance prédéfini, tandis qu'une personne en bonne santé ne peut pas prétendre à cette prestation puisqu'elle ne présente pas ce besoin spécifique et n'y est pas socialement éligible. La plupart des prestations de transfert social en vertu du code de la sécurité sociale sont fondées sur ce principe de justice basée sur le besoin. Par conséquent, cette notion se retrouve elle aussi comme base de légitimité dans notre système social.

2.2.8. Quel concept de justice en adéquation avec la Démocratie sociale ?

Tous les individus bénéficient réellement dans l'existence de droits de liberté égaux, telle est l'exigence normative reconnue par la Démocratie sociale. En ce sens, la justice est censée permettre à tous de vivre dans une liberté égale. Cette exigence normative est traduite dans les principes législatifs et les obligations d'intervention de l'Etat.

Par conséquent, le modèle décrit permet de faire émerger un couloir d'argumentation pour la Démocratie sociale.

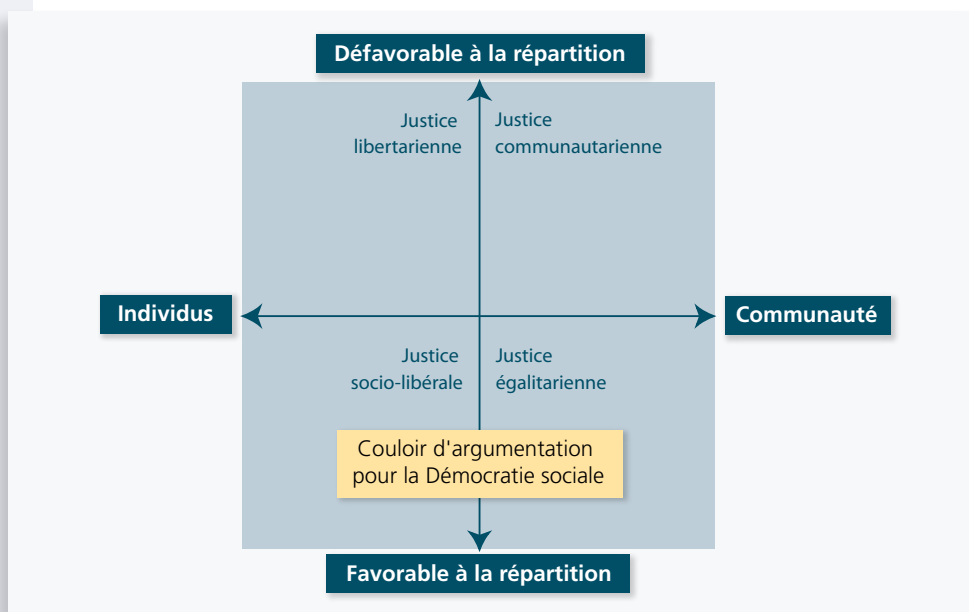


Fig. 12 : Couloir d'argumentation pour les concepts de justice de la Démocratie sociale

La justice est d'une part indiscutablement « favorable à la répartition ». Seule la répartition peut permettre de répondre à l'exigence de garantir à tous les individus les mêmes droits de liberté positive et négative. Un arbitrage entre la justice « socio-libérale » et la justice « égalitarienne » est impossible.

- La Démocratie sociale s'inscrit dans la tradition du libéralisme politique. Elle se réfère par conséquent à des droits de liberté individuelle revendicables et inaliénables. Aussi prend-elle l'individu pour base de sa réflexion.

- En même temps, la Démocratie sociale axe son action sur la compensation des inégalités sociales et, en ce sens, prend également la communauté en tant que base de réflexion. En effet, la liberté positive et la liberté négative ne peuvent être réalisées que si la société et l'Etat sont en mesure de les garantir efficacement.

C'est uniquement en établissant cette relation qu'il est du reste possible d'échapper aux risques potentiels que présentent les deux modèles : dans celui de l'argumentation socio-libérale au sens strict, la solidarité entre les revendications individuelles de droit de l'individu risque d'être mise à mal. L'inégalité au sein de la société pourrait tellement s'exacerber qu'elle menacerait la liberté des plus faibles de cette société. Dans celui de l'argumentation égalitarienne au sens strict, la liberté individuelle risquerait de souffrir si des objectifs sociaux étaient réalisés de façon impropre.

Pour en savoir plus :

Ottfried Höffe (2015), *Gerechtigkeit (Justice)*, dans : Christian Krell et Tobias Mörschel (Eds.) *Werte und Politik (Valeurs et Politique)*, Wiesbaden, p. 37-50.

La discussion sur la justice aboutit sur la formulation d'exigences pour la Démocratie sociale :

- La répartition des biens matériels et immatériels doit être gouvernée par la justice qui est la valeur fondamentale d'égalité. La Démocratie sociale se réclame d'une conception de la justice « favorable à la répartition ».
- La Démocratie sociale doit trouver l'équilibre entre l'exigence de liberté et la responsabilité de la communauté lorsqu'il s'agit de réaliser la liberté.
- Une liberté effective est inconcevable sans l'égalité et la redistribution.
- La « justice » doit de toute évidence être considérée séparément selon les secteurs sociaux. Différents domaines du secteur public (p. ex. la santé, la politique fiscale, l'éducation) doivent être négociés individuellement.
- L'égalité, définie comme une répartition équitable des biens, se justifie d'elle-même. Les exceptions doivent être définies et négociées dans l'optique de la justice.

La « justice » dans le Programme de Hambourg du SPD :

« La justice se fonde sur l'égale dignité de tous les hommes. Elle signifie la même liberté et l'égalité des chances pour tous, indépendamment des origines ou du sexe. La justice signifie donc que tous bénéficient également de l'éducation, du travail, de la protection sociale, de la culture et de la démocratie, du même accès à l'ensemble des biens publics. Lorsque l'inégale répartition des revenus et de la fortune partage la société entre ceux qui disposent des autres et ceux dont on dispose, elle viole l'égalité devant la liberté et devient donc injuste. C'est pourquoi la justice requiert plus d'égalité dans la répartition des revenus, du patrimoine et du pouvoir. »
(Programme de Hambourg 2007 : 15 et s.)

2.3. Solidarité

Les principales valeurs émotionnelles

Le concept le moins discuté par les scientifiques, mais néanmoins le plus présent dans le discours politique, est celui de la « Solidarité » (ou, comme l'appelait la Révolution française : la « Fraternité »).

La solidarité repose en substance sur des valeurs émotionnelles positives : la compassion humaine et une profonde empathie sociale.

Pour donner une définition approximative de la solidarité, différents auteurs⁶ peuvent être repris :

- sentiment d'appartenance communautaire et de responsabilité mutuelle, qui
- se traduit par un comportement au service de la communauté, et même le cas échéant allant à l'encontre de son propre intérêt personnel immédiat,
- et dépasse l'exigence formelle de justice mutuelle.

Une question « d'identité sociale »

La solidarité est ainsi une question « d'identité sociale » commune, qui se nourrit de valeurs communes et d'une conception similaire des carences et des besoins concrets de la société.

La solidarité peut ainsi s'adresser à la fois à une communauté abstraite et à certains groupes et individus concrets.

La « solidarité » dans le Programme de Hambourg du SPD :

« La solidarité signifie des attachements et obligations mutuels, une appartenance et une aide réciproque. C'est la disposition des hommes à prendre la défense des autres et à s'aider mutuellement. Elle s'applique entre les forts et les faibles, entre les générations, entre les peuples. La solidarité donne le pouvoir de faire changer les choses, c'est ce qui ressort de l'expérience du mouvement ouvrier. La solidarité est une force puissante qui donne sa cohésion à notre société – à travers la disposition spontanée et individuelle à venir en aide, à travers des règles et organisations communes, à travers le rôle social de l'Etat, caution politique d'une solidarité organisée. »
(Programme de Hambourg 2007 : 16)

La notion de « Solidarité » vue par les scientifiques

Arnd Pollmann

Une affaire de cœur, rarement une réussite

Est solidaire celui qui affirme sincèrement sans arrière-pensée : Tu n'es pas seul ! Si elle est plutôt de mise de nos jours entre copains ou chez les camarades de lutte, la solidarité a toutefois des origines phantasmatiques puisées dans la cellule familiale. Il existe une solidarité sur le modèle de la félicité de l'amour fraternel. Ce sentiment symétrique est prometteur d'une cohésion à toute épreuve. Une autre forme s'apparente à la protection que les parents peuvent prodiguer à leurs enfants dans le cadre d'une éducation réussie. Ce sentiment asymétrique est le gage d'un soutien sans faille. Le premier mobilise l'union entre les individus égaux tandis que le dernier garantit l'assistance entre les individus inégaux. Dans les deux cas, les gens s'unissent pour l'essentiel, faisant front contre d'autres, serrant les rangs, se rapprochant, « solides » tout simplement. Comme la solidarité ne peut pas être réclamée car, tout comme l'amitié, elle repose sur l'action volontaire, elle reste jusqu'à nouvel ordre une affaire de cœur. La solidarité est-elle de « gauche » ? D'aucuns se réclament de gauche par pure « philanthropie », sans pourtant apprécier particulièrement leur prochain au vrai sens du terme. L'homme solidaire a le cœur au bon endroit, c'est-à-dire sur la main.

Rahel Jaeggi

Une signification confuse, une concrétisation dans la pratique

La notion est omniprésente, mais son message prête de plus en plus à confusion. L'évocation de la solidarité dégénère pour se muer en appel à une sorte de compassion bienveillante. Ou alors on abuse de la notion de solidarité par compensation, voire pour remplacer les institutions de justice sociale par des « vertus citoyennes ». Ces pratiques passent totalement à côté de ce qui fait l'essence de la solidarité en tant que notion centrale de la politique de gauche. La solidarité ne doit jamais procéder d'un sentiment de pitié asymétrique, mais d'une pratique commune qui a constitué le fondement des mouvements sociaux, depuis le mouvement ouvrier jusqu'à la solidarité avec le Tiers-Monde. La notion de solidarité refuse d'autre part de l'assimiler à la loyauté inconditionnelle dont font preuve les communautés qui se sont développées dans le confort. Dans ce contexte le discours actuel aux accents pathétiques de « la naissance de la solidarité dans la lutte » peut, à la rigueur, prendre du sens. Elle se crée toujours par l'effort, elle n'existe pas en tant que telle. Déterminer avec qui je suis capable de mettre en relation « ma propre situation » est une question qui n'est pas décidée a priori. La solidarité est toujours le résultat d'une pratique commune et pas simplement une condition préalable.

Stefan Huster

Immuable mais galvaudée

Lorsque le monde était encore clairement divisé entre le bien et le mal, entre le bas et le haut, on pouvait être solidaire en toute bonne conscience et de tout cœur avec les opprimés et les exclus qui s'unissaient pour défendre leurs droits. La solidarité est ainsi devenue une marque de fabrique de la gauche, reprise dans les paroles des chants ouvriers pour rester dans la mémoire collective. Jusqu'à aujourd'hui, la solidarité reste inoubliable – mais comment la faire progresser ? Chaque communauté d'intérêt en appelle de nos jours à la solidarité lorsqu'elle veut défendre ses acquis ; Et derrière la cohésion communautaire que la solidarité conjure, se cache souvent soit un intérêt particulier qu'il s'agit d'imposer en bloc, soit une exigence exagérée à la collectivité que chacun doit se résoudre à accepter s'il ne veut pas être considéré comme non solidaire. Ainsi la notion de solidarité a-t-elle été dénaturée pour devenir la massue rhétorique d'une félicité communautaire, toujours disponible lorsqu'on veut réclamer quelque chose aux autres. C'est d'autant plus tragique que la solidarité fait partie des valeurs immuables de la gauche, les plus faibles étant justement les plus tributaires de l'assistance sociale – c'est-à-dire de la solidarité.

Hauke Brunkhorst

Apatride, objet d'une quête désespérée

Ce que signifie la solidarité, c'est qu'il existe sur la scène politique des alternatives qui nous concernent tous, entre le gouvernement et l'opposition, entre les partis progressistes et conservateurs, entre la gauche et la droite, entre la politique égalitaire et élitiste. Lorsque les alternatives de ce type sont lettre morte dans les parlements et gouvernements, leur légitimité démocratique est mise à mal. Dès lors, les pouvoirs des organes de la démocratie parlementaire n'organisent plus la formation de volonté populaire mais la politique des intérêts d'une classe dominante. A l'ère de la mondialisation, les cartes de la domination politique et sociale sont redistribuées. Une classe transnationale voit le jour unifiant en son sein les pouvoirs exécutifs, le consensus de Washington, la politique internationale en matière de sécurité et de police, la nouvelle bourgeoisie et les heureux gagnants de la mondialisation. Si la politique démocratique ne peut plus contraindre cette classe à considérer et à prendre au sérieux l'alternative de solidarité internationale, le libéralisme est réduit au rang de sous-libéralisme et la politique démocratique doit inventer de nouvelles formes lui permettant d'incarner publiquement la solidarité à l'intérieur et à l'extérieur de la communauté des nations.

Source : Zum Begriff der Solidarität (De la solidarité) : Arnd Pollmann, Rahel Jaeggi, Stefan Huster, Hauke Brunkhorst, Ist es links? „Solidarität“ (Est-ce de gauche ? La « solidarité » ; http://www.polar-zeitschrift.de/polar_01.php?id=37#37, consulté le 20 février 2014.

Mais cette définition générale soulève au moins une question essentielle : comment pouvons-nous admettre l'existence d'une valeur fondamentale de « solidarité » commune à la société, dès lors que les intérêts sont si différents au sein de notre société ? Pour donner une réponse à cette question, il faut se placer sur un plan plus général : on ne peut parler d'une valeur fondamentale commune que si cette valeur est incarnée dans la société. Dans ce contexte, il faut partir du principe qu'une attitude solidaire ne peut s'exprimer et se constater que dans un comportement pratique.

Par conséquent, l'exigence de solidarité peut certes être formulée en général en se référant à la société. Toutefois seul celui qui adopte un comportement individuel vis-à-vis des autres dans un groupe concret peut réussir véritablement à concrétiser la solidarité. Ceci peut intervenir dans le cadre de la famille, du travail, d'une association sportive ou de l'engagement politique.

Même si la compréhension mutuelle, qui constitue la solidarité, est rapidement trouvée, il reste une question plus difficile à résoudre, celle de faire naître la solidarité et de la maintenir vivante.

Le sociologue et philosophe moraliste américain Michael Walzer donne une première piste pour répondre à cette question, lorsqu'il constate que la solidarité peut être dangereuse « lorsqu'elle se résume à un simple sentiment, un substitut émotionnel à la coopération, au lieu de refléter une coopération réelle, vécue, quotidienne. » (Walzer 1997 : 32)

La solidarité – pouvons-nous en conclure – nécessite la coopération, la collaboration au sein d'un groupe permettant de faire émerger le sentiment de responsabilité mutuelle et communautaire. Alors, comment la solidarité naît-elle ?

Origines historiques

Avant d'aborder des approches plus contemporaines, penchons-nous d'abord sur des racines et modèles d'explication historiques. Pour expliquer la « naissance de la solidarité », on fait surtout référence au mouvement ouvrier du 19^{ème} siècle et à Karl Marx. En étudiant le mouvement ouvrier, Karl Marx et Friedrich Engels ont décrit dès 1848 dans le *Manifeste du parti communiste* les conditions d'émergence de la solidarité et l'ont définie comme moteur de changements dans la société :

La solidarité doit être incarnée !

Pas seulement un sentiment, mais une coopération !

Comment la solidarité naît-elle ?

Marx / Engels

I. La grande industrie se développe lentement

« Petits industriels, marchands et rentiers, artisans et paysans, tout l'échelon inférieur des classes moyennes de jadis, tombent dans le prolétariat; [...] De sorte que le prolétariat se recrute dans toutes les classes de la population. » (Marx/Engels 1848, Manifeste du parti communiste, cité d'après Dowe/Klotzbach 2004 : 63). « A ce stade, le prolétariat forme une masse disséminée à travers le pays et émiettée par la concurrence ». (p. 63).

II. Le niveau de vie s'ajuste et une classe se développe

Or, le développement de l'industrie, non seulement accroît le nombre des prolétaires, mais les rassemble en masses plus considérables ; la force des prolétaires augmente et ils en prennent de plus en plus conscience. Les intérêts, les conditions d'existence au sein du prolétariat, s'égalisent toujours plus, à mesure que la machine efface toute différence dans le travail et réduit presque partout le salaire à un niveau également bas. (p. 63. et s.).



« La solidarité se développe,
mais la concurrence la
met en danger. »



III. La concurrence persiste tout d'abord entre les ouvriers et menace l'organisation d'une classe

« Cette organisation du prolétariat en classe, et donc en parti politique, est sans cesse détruite de nouveau par la concurrence que se font les ouvriers entre eux. » (p. 64 et s.). Les capitalistes profitent de la concurrence que se font les ouvriers.

IV. Lutte des classes avant la décision

Le processus de décomposition de la classe dominante, de la vieille société tout entière, prend un caractère si violent et si âpre qu'une petite fraction de la classe dominante se détache de celle-ci et se rallie à la classe révolutionnaire (p. 65). La surproduction, la destruction de la production et l'appauvrissement des ouvriers s'exacerbent.

V. De nouvelles conditions de propriété voient le jour par l'abolition de la propriété bourgeoise

« Le capital est un produit collectif : il ne peut être mis en mouvement que par l'activité en commun de beaucoup d'individus, et même, en dernière analyse, que par l'activité en commun de tous les individus, de toute la société. » [...] Dès lors, si le capital est transformé en propriété commune appartenant à tous les membres de la société, ce n'est pas une propriété personnelle qui se change en propriété commune. (p. 69)



Fig. 13 : La solidarité comme moteur du mouvement ouvrier selon Marx et Engels

Pour Marx et Engels, la « solidarité » se développe historiquement parce que les travailleuses et les travailleurs se retrouvent ensemble dans une situation similaire (« classe en soi ») qu'ils ne peuvent faire évoluer pour le mieux que s'ils ne cèdent pas à la concurrence mais s'unissent solidairement (« classe pour soi »).

Marx et Engels se réfèrent assurément au capitalisme dans son ensemble, mais également au comportement des travailleuses et des travailleurs en particulier. De meilleures conditions de travail ne pouvaient être obtenues que si la grève était respectée par tous pour exercer une pression si forte sur les détenteurs du capital que des concessions devenaient inévitables. Pour parvenir à leurs fins, les ouvrières et les ouvriers devaient le plus souvent souffrir la faim et la misère. Pour se replonger dans la dureté de cette lutte, il suffit de lire *Germinal* de Zola.

Dès le 19^{ème} siècle, la notion de solidarité a toutefois été dissociée de son rattachement à l'appartenance à une classe. Wilhelm Liebknecht décrit ce processus dans son discours « Du rempart et de la protection » prononcé en 1871 :

Wilhelm Liebknecht

*« L'homme doit comprendre qu'il est plus à son avantage de s'allier à ses congénères que de vivre sur le pied de guerre avec eux, et par là-même dans la crainte et le danger permanents. Le principe fondamental de toute morale : Fais à ton prochain ce que tu veux qu'il te fasse, est le produit de la détresse qui a permis de constater que les hommes ont des **intérêts solidaires**. Certes, cette solidarité ne s'étendait initialement qu'au cercle le plus restreint des proches, et a été élargie peu à peu, par un long processus d'apprentissage et d'expériences déplaisantes, qui nous a finalement conduits aujourd'hui à une situation dans laquelle les dernières barrières de la solidarité ne peuvent être préservées que par la force de la baïonnette. Le concept de **solidarité humaine générale** est la notion culturelle et morale suprême ; la vocation du socialisme est de la réaliser. »* (Liebknecht 1874 : 15 ; passages surlignés en gras par TG)

Trois thèmes phares du débat actuel sur la solidarité

Beaucoup d'eau a coulé sous les ponts depuis que Marx et Engels ont décrit les conditions de développement de la solidarité, et les conditions sociales ont évolué depuis lors. Dans notre société actuelle, on ne peut certainement plus parler que très restrictivement d'une « solidarité par une situation de classe unique ».

Certes le capitalisme n'est pas aboli, mais les modes de vie, les centres d'intérêts et les milieux se sont différenciés. Et la discussion sur la solidarité n'en est devenue que plus complexe.

Trois thèmes phares du débat sur la solidarité vont être examinés de plus près :

- **Thème 1** : Comment se peut-il que les hommes se comportent solidairement, c'est-à-dire à l'encontre de leur propre bénéfice immédiat ?
- **Thème 2** : Comment décrire les formes actuelles de coopération et quelle place laissent-elles à la « survie » de la solidarité ?
- **Thème 3** : La solidarité a besoin de formes (de travail) sociales. Quelles formes de solidarité se sont développées dans notre société ?

Thème phare 1 : comportement solidaire – coup d'œil sur la recherche

Certes on ne le dit pas toujours ouvertement, mais la solidarité bute pourtant souvent sur deux sentiments reliés entre eux, la défiance et l'équivoque :

La solidarité est utile !

La **première équivoque** repose sur l'hypothèse qu'en agissant solidairement on porte atteinte à son propre avantage et renonce par conséquent à quelque chose. Et en allant plus loin : quiconque sert en premier lieu ses propres intérêts dans une action, n'agit pas solidairement du même coup. D'aucuns iront même jusqu'à en déduire que l'économie solidaire serait une contradiction.

La solidarité est rationnelle !

La **seconde équivoque** s'inscrit dans le prolongement de la première, postulant qu'il est irrationnel d'agir systématiquement de façon solidaire, c'est-à-dire de nuire logiquement à ses propres intérêts. En conséquence, il faudrait poser des limites au « comportement solidaire » au risque de voir la solidarité potentiellement perçue comme un « luxe de bien-être » que l'on doit pouvoir se payer.

Si ces points de défiance étaient formulés à juste titre, cela ne laisserait que très peu de place à la solidarité et à l'action solidaire.

Peut-il y avoir une motivation rationnelle au comportement solidaire procurant à la fois un bénéfice à l'individu et à la société ? Robert Axelrod a effectivement donné une réponse convaincante à cette question dans son livre *Comment réussir dans un monde d'égoïstes. Théorie du comportement coopératif* publié dans les années 80.

Il s'appuie sur le modèle classique de la théorie de la décision rationnelle, et en l'espèce sur l'exemple du « dilemme du prisonnier ».

Deux prisonniers sont soupçonnés d'avoir commis un délit ensemble. Tous deux sont entendus dans des salles séparées et ne peuvent pas s'entendre sur leurs dépositions. Le délit est passible d'une peine maximale de cinq ans. Si les deux prisonniers décident de se taire (coopération), ils seront respectivement condamnés à un an d'emprisonnement pour des délits mineurs. Si tous deux avouent le fait (défection), ils sont passibles d'une peine de prison, mais pas de la peine maximale puisqu'ils ont collaboré avec les autorités. Leur peine sera ramenée à trois ans. Si un seul des deux avoue (défection) et que l'autre se tait (coopération), le premier échappe à une peine en tant que « témoin repentant » et l'autre écope de la peine maximale de cinq ans.

R. Axelrod transforme ce jeu de décision en un jeu facile où il s'agit pour le joueur de marquer aussi souvent que possible le plus grand nombre de points.

Dans son jeu, une carte rouge et une carte noire sont distribuées à chaque joueur. La carte rouge indique à l'autre « coopération », tandis que la noire mise sur un « cavalier seul ». Les points sont toutefois attribués en combinant les cartes de différentes façons (cf. figure 14).

Exemple : le dilemme du prisonnier

3	5
0	1

- Chaque joueur/joueuse a une carte rouge et une carte noire.
- La personne vis-à-vis est le/la partenaire de jeu.
- A chaque partie, les deux partenaires tirent simultanément une carte.
- Les points sont distribués à l'issue de chaque partie.
- Plusieurs parties sont jouées.
- Le/la gagnant/e est le joueur/la joueuse ayant reçu le plus grand nombre de points après la dernière partie.

Fig. 14 : Principe du jeu d'après le dilemme du prisonnier (selon R. Axelrod)

A chaque partie, les joueurs tirent en même temps l'une des deux cartes. Ils reçoivent des points en fonction des combinaisons de couleur obtenues.

Dans cette constellation, la difficulté pour les partenaires de jeu est claire : si je tire une « noire », je peux marquer le plus grand nombre de points en un tour si mon partenaire mise sur la « coopération ». A la longue, mon partenaire de jeu jouera la « sécurité » et finira par tirer lui aussi une « noire ». Si je mise alors sur la « coopération », il faut que je m'attende à me faire moi-même exploiter, mais à long terme j'aurai le plus à gagner si mon partenaire de jeu coopère.

R. Axelrod a alors appelé la communauté internationale à développer des logiciels informatiques qui s'affronteraient en temps réel en plusieurs parties. A la fin du tournoi, c'est le logiciel qui a misé sur la stratégie (« œil pour œil » – « dent pour dent ») qui est sorti vainqueur. La stratégie était concrètement la suivante :

- Miser systématiquement sur la coopération (« rouge »).
- Si l'autre joue « noir », tirer une carte « noire » à la partie suivante, puis à nouveau une carte « rouge ».

En imaginant cette expérience, R. Axelrod a pu démontrer qu'une attitude coopérative ne misant pas sur la « maximisation » peut mener à long terme aux meilleurs résultats pour les deux parties.

Aucun doute, cette constellation de jeu est difficilement transposable 1 : 1 sur des sociétés. Mais elle met en évidence que la coopération et le comportement solidaire peuvent tout à fait être rationnelles et bénéfiques. Toutefois, le jeu implique aussi deux conditions essentielles au comportement solidaire :

- Le comportement solidaire présuppose qu'une confiance en l'autre se soit développée en postulant que les autres se comporteront de manière aussi « solidaire » que soi-même.
- Le comportement solidaire ne peut se justifier rationnellement que si la coopération se déroule sur le long terme (c'est-à-dire si plusieurs parties sont jouées).

C'est lorsque la confiance en une communauté peut se développer et que des coopérations peuvent être engagées à long terme qu'émerge et perdure un comportement solidaire – tout du moins en considération des résultats de la théorie du jeu. Dans ces conditions, il est irrationnel de miser sur le bénéfice à court terme.

Thème phare 2 : coopération pratique et solidarité sociale

Marx et Engels avaient déjà mis en évidence que la cohabitation sociale et la coopération sont indispensables à l'émergence de la solidarité et inversement, que la solidarité est aussi le moteur de la cohabitation et de la coopération. Le monde du travail s'est toutefois profondément transformé depuis Marx et Engels. Comment s'articule aujourd'hui l'interaction entre la solidarité sociale et la coopération ?

Richard Sennett (*1949), sociologue américain, enseigne à New York et à Londres et mène des recherches notamment sur les relations interhumaines en milieu urbain.

Le chercheur Richard Sennett est l'un des spécialistes les plus connus de cette question. Il a consacré son ouvrage *Ensemble : pour une éthique* de la coopération paru en 2012 à cette thématique.

Un premier constat peut surprendre : Sennett ne considère pas toujours la solidarité sous un œil purement positif. Il associe la solidarité plutôt à une forme de pensée abstraite et axée sur l'Etat. En tant qu'homme ayant travaillé dans des structures d'intérêt général, qui développent surtout par le dialogue avec les personnes dans le besoin des approches « aide-toi toi-même », il fait preuve d'un certain scepticisme face aux méthodes d'influence européenne, fixées sur une attente vis-à-vis de « l'Etat » ou mieux : il ne les juge pas suffisantes.

Il table pour cette raison sur la coopération concrète dont il fournit une définition très simple : « on peut définir tout simplement la coopération comme un échange dont toutes les parties prenantes bénéficient. [...] Elles coopèrent pour accomplir ce qu'elles ne peuvent faire seules. » (Sennett : 17-18). Cette coopération à part égale prend naissance chez Sennett dans la faculté de communiquer avec empathie et sympathie :

« La sympathie et l'empathie passent par la reconnaissance, et toutes deux forment un lien, mais l'une est une étreinte quand l'autre est une rencontre. La sympathie triomphe des différences par des actes d'identification imaginatifs ; l'empathie consiste à prêter attention à l'autre en se plaçant sur son terrain. [...] Ces deux formes de reconnaissance sont nécessaires à des moments différents et dans différentes manières de pratiquer la coopération. »

(Sennett 2014 : 37)

*Un regard
plutôt critique*

*Etreinte ou
rencontre ?*

Pour Sennett, les conditions de vie générales et le travail communautaire au niveau local s'additionnent pour être la clé d'une société où il fait bon vivre. Mais cette clé justement tend à nous échapper :

« Tout le défi des organisateurs de la gauche sociale est de trouver le moyen de renforcer les communautés locales dont le cœur économique est faible. Cet organe léthargique ne saurait être ressuscité localement. » (Sennett 2014 : 326)

Sennett décrit cet affaiblissement des communes en étudiant la Grande-Bretagne et les Etats-Unis :

« Ces faits puissants, qui paraissent désormais évidents, rendent les communautés locales moins autosuffisantes que jamais. Dans la plupart des grandes rues britanniques, le commerce de détail est désormais entre les mains de grandes sociétés non locales, et les profits réalisés par ces marques ne restent pas dans la communauté. On a en Amérique un bon exemple de la perte : en 2000, sur chaque dollar dépensé dans le commerce de détail à Harlem, environ cinq centimes seulement restaient dans le quartier. Les petites entreprises locales ont du mal. » (Sennett 2014 : 325)

Les sociétés anglo-américaines sont très durement frappées par ce développement parce qu'elles misent sur l'engagement caritatif des citoyens aisés.

Soulager la détresse
mais surtout renforcer les capacités des humains !

Les constats faits par Sennett font mieux percevoir comment les formes de travail solidaires se développent dans notre société. Ainsi, chaque forme de bienfaisance et de motivation altruiste n'est pas forcément une contribution à une communauté solidaire. A elles seules, les bonnes actions ne créent pas une société socialement plus juste, aussi bon et louable que l'engagement individuel puisse être. La ligne de démarcation commence là où l'engagement soulage non seulement la détresse mais œuvre aussi pour rendre les hommes capables de mener une vie dans l'autodétermination, la prévoyance et l'égalité sociale.

Thème phare 3 : formes de solidarité – des exemples

La solidarité requiert des formes sociétales dans laquelle elle peut s'articuler. Historiquement, différentes formes de solidarité se sont cristallisées, débouchant sur la constitution de puissantes organisations dotées jusqu'à aujourd'hui d'une influence considérable sur la société et d'une fonction sociale.

Voici trois exemples représentatifs de ces formes de solidarité

Coopératives

Les coopératives sont des associations d'individus ou d'entreprises formant des entités commerciales et économiques communautaires à vocation de prévoyance (sociale) mutuelle, d'entraide et de création de bonnes conditions de travail. En Allemagne, les premières coopératives ont été fondées au milieu du 19^{ème} siècle par Hermann Schulze-Delitzsch et Friedrich Wilhelm Raiffeisen qui

ont repris l'idée de l'entrepreneur britannique Robert Owen.

Robert Owen (1771-1858), entrepreneur britannique et socialiste de la première heure, il réussit à démontrer en 1799 dans sa filature de coton de New Lanark (Ecosse) que de bonnes conditions de travail ne vont pas au détriment, mais vont de pair avec une productivité élevée. Il réduisit le temps de travail, mit en place une assurance-vieillesse et une assurance-maladie et augmenta ainsi considérablement la productivité de sa société – avant tout grâce à la plus grande motivation de ses ouvriers. R. Owen est considéré comme le fondateur du mouvement coopératif.

Les coopératives se caractérisent jusqu'à aujourd'hui par leur forme d'organisation démocratique et leur modèle économique stable. Elles ont vu leur attractivité progresser constamment à partir de 2011 dans le sillage de la crise des marchés financiers, mais aussi dans le cadre de la transition énergétique.

Assurances sociales

Les assurances sociales furent créées en Allemagne dans les années 1890 dans le but de couvrir certains risques et situations de l'existence (maladie, invalidité et vieillesse). Leur introduction a été voulue par Bismarck en réaction à l'influence croissante et à la pression du mouvement ouvrier. L'assurance sociale regroupait sous la protection de l'Etat la solidarité des travailleuses et des travailleurs par l'entremise des assurances.

Associations, partis, syndicats

C'est dans les années 1850 que s'est développé le monde associatif en Allemagne. Ainsi était-il permis – sous le contrôle de l'Etat – de former des associations de personnes physiques à but social, politique ou culturel. Les associations constituent depuis toujours la forme de représentation par excellence du caractère solidaire. Le mouvement ouvrier a particulièrement tiré parti de la forme associative, que ce soit dans le sport, la musique, mais aussi les associations politiques. L'ADAV (Association générale des travailleurs allemands) devint bientôt l'une

des associations les plus connues et donna naissance quelque temps plus tard au Parti social-démocratique allemand (SPD).

Issus eux aussi du monde associatif, les syndicats se sont constitués sous une forme d'organisation solidaire. Les associations d'entraide ont découlé de ce mouvement syndical et notamment la plus éminente d'entre elles « l'Arbeiterwohlfahrt ou AWO » (service social ouvrier allemand).

Une solidarité qui se désolidarise ?

Prise isolément, la solidarité peut toutefois prendre également des formes exclusives et discriminatoires – l'esprit de corps de l'extrême droite en est un exemple. Pour une société démocratique qui se développe à partir d'une société civile ouverte et pluraliste, cette forme erronée de solidarité représente un immense danger, encore sous-estimé de nos jours. La limite est considérée comme franchie lorsque la cohésion d'une communauté se nourrit de la discrimination vis-à-vis d'autrui.

Par conséquent, une société démocratique doit d'abord réaliser la liberté et l'égalité avant de mener un débat sur la solidarité.

Conséquences de la discussion sur la solidarité pour la Démocratie sociale :

- S'il est certes possible de promouvoir la solidarité en tant que lien social au sein d'une communauté d'institutions sociales, il est impossible de la créer.
- Une démocratie sociale se doit d'être vigilante sur l'impact des institutions de l'Etat et de la société civile pour la cohésion sociale.
- La discussion sur la solidarité doit toujours être menée parallèlement à la réalisation de la liberté et de l'égalité.

Pour en

savoir plus :

Thomas Meyer (2015), *Solidarität und Soziale Demokratie (Solidarité et Démocratie sociale)*, dans : Christian Krell et Tobias Mörschel (Eds.) *Werte und Politik (Valeurs et Politique)*, Wiesbaden, p. 73-92.

2.4. Interaction des valeurs fondamentales

La Démocratie sociale conçoit la liberté, la justice et la solidarité comme des valeurs fondamentales reliées entre elles, se renforçant mutuellement, se limitant et bénéficiant toutes trois d'une importance égale. Elles constituent une base de justification essentielle de toute société démocratique et sociale.

Sans justice ni solidarité, point de liberté. La liberté de l'homme est à la fois restreinte et favorisée par la communauté des autres hommes libres. La liberté positive ne peut être instaurée que par la coopération, par la justice et par l'action solidaire.

Sans liberté ni solidarité, point de justice. La justice implique le principe de répartition des biens dans la société. Pour devenir réalité, la justice nécessite que la société négocie un principe de répartition et adhère à ce principe. Ceci présuppose que les hommes libres soient capables de négocier entre eux. La capacité et la disposition à se comporter de façon solidaire sont indispensables.

Sans liberté ni justice dans la société, point de solidarité. L'action solidaire unit les hommes libres qui ont une conception commune d'une société juste et veulent vivre selon cette conception. La solidarité a besoin du cadre sociétal démocratique pour pouvoir se développer et déployer son action.

*Relation et
réciprocité
des valeurs
fondamentales*

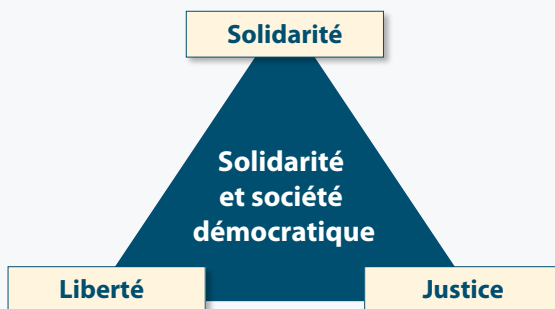


Fig. 15 : Triangle des valeurs fondamentales dans la Démocratie sociale

Certes peut-on objecter à juste titre que les valeurs fondamentales ne doivent pas automatiquement être reliées entre elles. C'est sans aucun doute le cas, mais somme toute seulement si l'on pousse à l'absurde la valeur fondamentale elle-même.

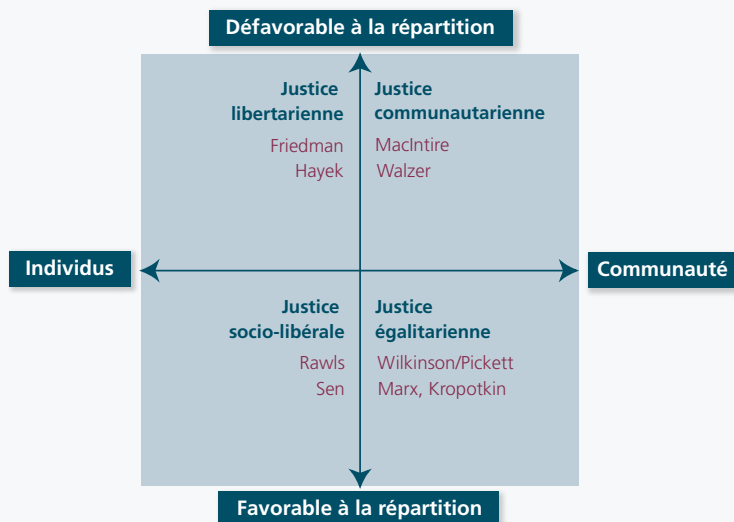
Les valeurs fondamentales doivent se limiter réciproquement

Si par exemple certains hommes font usage des droits de liberté au mépris de la justice et de la solidarité, beaucoup d'autres perdront leur liberté et en souffriront. Pour qu'une poignée d'individus jouissent d'une liberté sans limite, une multitude d'autres voient leur propre liberté amputée.

La justice sans reconnaissance mutuelle des libertés fondamentales d'autrui dénature la répartition en la rendant arbitraire. La société ne négocie plus de normes communes. En conséquence, les citoyens ne disposent plus de base leur permettant de déterminer à quel moment ils sont en présence d'une répartition juste. Avant de pouvoir prendre part à un débat sur la justice, le citoyen doit bénéficier d'une protection, conférée par la liberté positive et la liberté négative (sécurité sociale, éducation, information par une presse libre etc.). A défaut, seuls les citoyens se retrouvant par chance dans ces conditions de liberté peuvent arbitrairement prendre part à ce débat.

Sans liberté ni justice, la solidarité mène rapidement à une communauté empreinte de contrainte, d'oppression et d'exclusion. La solidarité n'est plus qu'un esprit de corporatisme qui conduit rapidement à l'exclusion de ceux qui adoptent un comportement non conforme. Elle est éviée de son caractère volontaire. Ainsi, les groupes extrémistes peuvent tout à fait se comporter solidairement entre eux, pourtant le bien-être et la vie de toutes les personnes n'appartenant pas aux groupes ne sont pas davantage assurées que la liberté de penser au sein même de ces groupes extrémistes.

Dans une société humaine, la liberté, la justice et la solidarité sont des valeurs indissociables et égales – un fondement essentiel de la Démocratie sociale.



3. DROITS FONDAMENTAUX ET LEUR REALISATION

Ce chapitre

- discute la transcription des valeurs fondamentales de la Démocratie sociale en droits fondamentaux ;
- examine la limite entre la Démocratie sociale et la démocratie libertarienne ;
- présente les pactes de l'ONU comme un fondement d'exigence internationale en matière de droits civiques, politiques, sociaux, économiques et culturels ;
- établit une comparaison avec la loi fondamentale allemande et
- évoque la question de l'application effective des droits.

Pour notre société, les valeurs fondamentales sont essentielles comme cadre de référence et contexte justificatif, néanmoins nous ne pouvons pas « exiger » leur réalisation. En effet, les valeurs fondamentales ne peuvent donner matière à aucune revendication, pour la bonne et simple raison qu'elles varient énormément au gré de l'idéologie et de la culture qui prédominent dans les différentes régions du monde.

Que j'envisage la liberté comme une « grâce de Dieu », un présent d'Allah ou une dignité intrinsèque de l'être humain me conduira à considérer et à interpréter différemment la liberté.

Par conséquent, les valeurs fondamentales sont très peu appropriées pour définir une base d'argumentation homogène dans une société pluraliste et idéologiquement ouverte.

Pour que les individus puissent se référer aux valeurs fondamentales et en dériver des droits (justifiés), il faut que la discussion et la négociation de valeurs fondamentales dans notre société débouchent sur l'adoption de règles ancrées dans la loi. Seules des règles décidées en commun, c'est-à-dire des droits, dont nous nous assurons mutuellement dans une société, sont à même d'offrir un fondement juridique universel de cette nature. Au niveau des droits fondamentaux, les valeurs fondamentales sont traduites en normes d'action démocratiquement légitimées et valables dans la société.

Les valeurs fondamentales peuvent avoir différentes justifications

Les valeurs fondamentales sont universellement applicables

Dans les sociétés, les valeurs fondamentales sont par conséquent traduites en droits. Leur justification plurielle à partir de valeurs fondamentales spécifiques à différents groupes de la société n'est cependant pas déterminante en elle-même pour les règles (légal)es mises en place, car leur validité peut être revendiquée par tout un chacun. En offrant des motifs aux individus et aux groupes de la société de revendiquer les droits fondamentaux et de les respecter, les valeurs fondamentales restent malgré tout une « enveloppe protectrice » essentielle.

Du fait des justifications plurielles, aucun groupe de la société ne peut par ailleurs traduire complètement « ses » valeurs fondamentales dans le droit.

La théorie du droit s'est développée bien avant que ne soit lancée la discussion sur les valeurs fondamentales. Partout où les hommes cohabitaient, il s'est avéré nécessaire de définir des règles du jeu pour vivre en société.

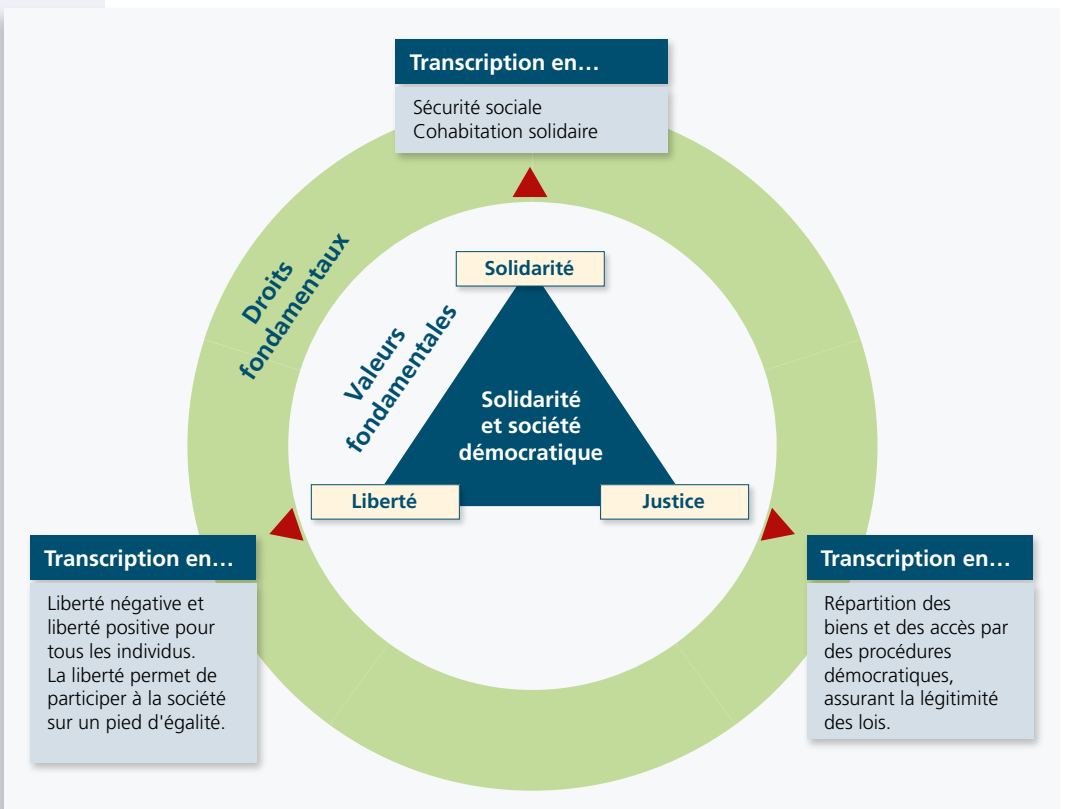


Fig. 17 : Transcription des valeurs fondamentales en droits fondamentaux

Il a fallu attendre l'avènement de la société bourgeoise pour que « le droit et la loi » soient mis au service des valeurs fondamentales de liberté, de justice et de solidarité et que la réglementation soit liée à un processus décisionnel démocratique.

Quoi qu'il en soit, toutes les théories normatives ne peuvent se soustraire à la question des modalités de transcription des valeurs fondamentales en droits fondamentaux. Dans la suite de cet ouvrage, nous allons nous pencher sur cette question sous l'angle de la Démocratie sociale.

Sur un plan général, les valeurs fondamentales peuvent être traduites en règles juridiques de manière plus ou moins réussie :

- La question des droits de **liberté** est placée au cœur de la législation. Il est possible d'inscrire dans la loi aussi bien la liberté positive que la liberté négative. La transcription de la valeur fondamentale de liberté dans le droit occupe par conséquent une position forte. Les droits de liberté jouissent également d'une place particulière dans la mesure où ils ne peuvent être inscrits dans la loi en l'absence d'une société démocratique, mais que sans eux aucune société démocratique ne peut voir le jour.
- La **justice** a été présentée dans le second chapitre comme une valeur relative dont la caractéristique est de devoir être négociée au sein de la société. Elle doit par conséquent être mise en œuvre par la répartition des biens et des accès dans la société. Par ailleurs, la justice est largement traduite dans le droit par des règles de procédure et de participation démocratique, en d'autres termes par l'Etat de droit.
- La **solidarité** en tant que valeur fondamentale repose en substance sur une démarche volontaire. En ce sens, elle ne peut être directement transposée dans le droit. Toutefois, les formes de cohabitation et de coopération solidaires (comme p. ex. les associations, coopératives, syndicats, partis) nécessitent un cadre juridique sécurisant leur permettant d'agir.

Exemple de transcription juridique de la liberté dans le droit

- Droit d'épanouissement de la personnalité
- Droit d'inviolabilité du foyer
- Garantie de la liberté de réunion
- Droit à l'éducation scolaire gratuite
- Droit à l'éducation supérieure gratuite et aides à la formation (bourses d'études)

Exemple de transcription juridique de la justice dans le droit

- Droit à l'accès égal et équitable au système judiciaire
- Droit au travail et à une rémunération appropriée
- Droit de vote passif et actif
- Redistribution par le biais d'un système fiscal décidé démocratiquement
- Codécision par des procédures de démocratie directe

Exemple de transcription juridique de la solidarité dans le droit

- Droit d'association, de convention collective et de grève
- Droit associatif
- Droit coopératif

La transcription de valeurs fondamentales en droits fondamentaux n'est pas encore achevée. C'est un processus en cours aussi bien dans le monde qu'en Allemagne. Il n'est pas rare que la transcription dans le droit donne lieu à des débats très durs au sein de la société.

Récemment, deux débats de ce type ont secoué l'Allemagne : d'une part le droit aux places de crèches pour les enfants de moins d'un an et d'autre part l'éducation supérieure sans contribution financière personnelle. La gratuité de l'éducation universitaire a finalement été mise en œuvre dans toutes les régions d'Allemagne mais au prix d'une discussion farouche qui s'est étalée sur plusieurs années.

Selon la Démocratie sociale, pouvoir étudier gratuitement se justifie si l'on adhère au principe d'une transposition totale de la liberté positive. Du point de vue libéralien, cette mesure n'a en revanche aucune raison d'être. C'est la conception que se fait chacun des valeurs fondamentales qui détermine jusqu'où peut aller l'ancrage des droits fondamentaux.

3.1. La réalisation des droits fondamentaux – une question centrale pour la Démocratie sociale

De par sa compréhension spécifique des valeurs fondamentales, la Démocratie sociale a sa propre vision de leur transcription en droits fondamentaux, précisément parce qu'elle n'est pas attachée seulement à la validité formelle des droits, mais revendique la nécessité d'un impact réel de ces droits au profit de tous les individus.

Pour y parvenir, il faut non seulement universaliser les droits fondamentaux, mais aussi responsabiliser la société pour que les états agissent activement afin de garantir et d'aménager les droits fondamentaux. En substance, cela signifie qu'il faut transposer les droits fondamentaux en obligations d'action concrètes dont la mise en œuvre peut être mesurée.

La relation étroite entre les droits fondamentaux basés sur les valeurs fondamentales, les obligations d'action et les instruments qui en découlent (cf. p. 11 et s.) est une conception qui différencie le modèle d'argumentation de la Démocratie sociale d'autres modèles.

Ce mode de raisonnement spécifique à la Démocratie sociale a été développé par Thomas Meyer dans son ouvrage en deux volumes *Théorie de la Démocratie sociale et Pratique de la Démocratie sociale*.

L'ouvrage de T. Meyer paru en 2005 et 2006 définit les limites de la Démocratie sociale en tant que modèle de démocratie, surtout par rapport à la démocratie libertarienne.

Le présent chapitre va tout d'abord présenter plusieurs points-clés de la théorie d'argumentation de T. Meyer pour examiner ensuite le rapport entre les droits fondamentaux et les obligations d'action à la lumière de textes de loi et d'instruments de mise en œuvre à la disposition des Etats.

3.2. Démocratie sociale vs. Démocratie libertarienne

Depuis les années 1980 coexistent dans de nombreux Etats occidentaux ce qu'on appelle le néolibéralisme, c'est-à-dire la conception d'un Etat « allégé » et d'un « marché libre ». Le démantèlement ou la transformation des services sociaux de l'Etat et la libéralisation des marchés ont constitué un courant de pensée politique influent jusque dans la première décennie du 21^{ème} siècle (et le restent encore en partie aujourd'hui).

Thomas Meyer (*1943), professeur émérite de science politique à l'Université technique de Dortmund et célèbre théoricien de la Démocratie sociale, est rédacteur en chef de la revue politique allemande «*Neue Gesellschaft/Frankfurter Hefte*» et vice-président de la Commission des valeurs fondamentales du SPD.

C'est dans cette phase que Thomas Meyer a publié en 2005 et en 2006 sa *Théorie de la Démocratie sociale*, opposant un modèle alternatif à la mentalité dominante de l'époque. T. Meyer met dos à dos deux modèles de démocratie différents : la Démocratie sociale d'une part et la démocratie libertarienne (néolibérale) de l'autre.

*Thomas Meyer :
Théorie et pratique
de la Démocratie
sociale*

La *Théorie de la Démocratie sociale* se différencie du point de vue normatif, théorique et empirique de la *Théorie de la Démocratie libertarienne*. Toutes deux ont leurs racines dans la démocratie libérale, telle qu'elle s'est développée depuis le Siècle des lumières au 17^{ème} et au 18^{ème} siècle.

Cette confrontation de deux courants théoriques du libéralisme est un positionnement scientifique : T. Meyer ne rejoint explicitement pas les théories socialistes ou marxistes, mais se réfère aux thèses centrales progressistes du libéralisme politique.

*Différenciation :
Démocratie
libertarienne et
Démocratie sociale*

La structure de son argumentation (cf. figure 18) ouvre un espace de négociation entre les deux pôles (Démocratie libertarienne vs. sociale). En effet, le libéralisme et la Démocratie sociale – faut-il le souligner – sont des archétypes qui n'existent très certainement pas dans leur forme pure, mais sont davantage définissables comme des pôles sur une échelle graduée. Ce sont les rapports de force et les processus de négociation dans la société qui déterminent dans quelle mesure un Etat penche vers l'un ou l'autre des pôles.

Comment le fondement commun du libéralisme politique et les deux pôles sont-ils définis ? Et qu'entend-on par « rapports de force » ?

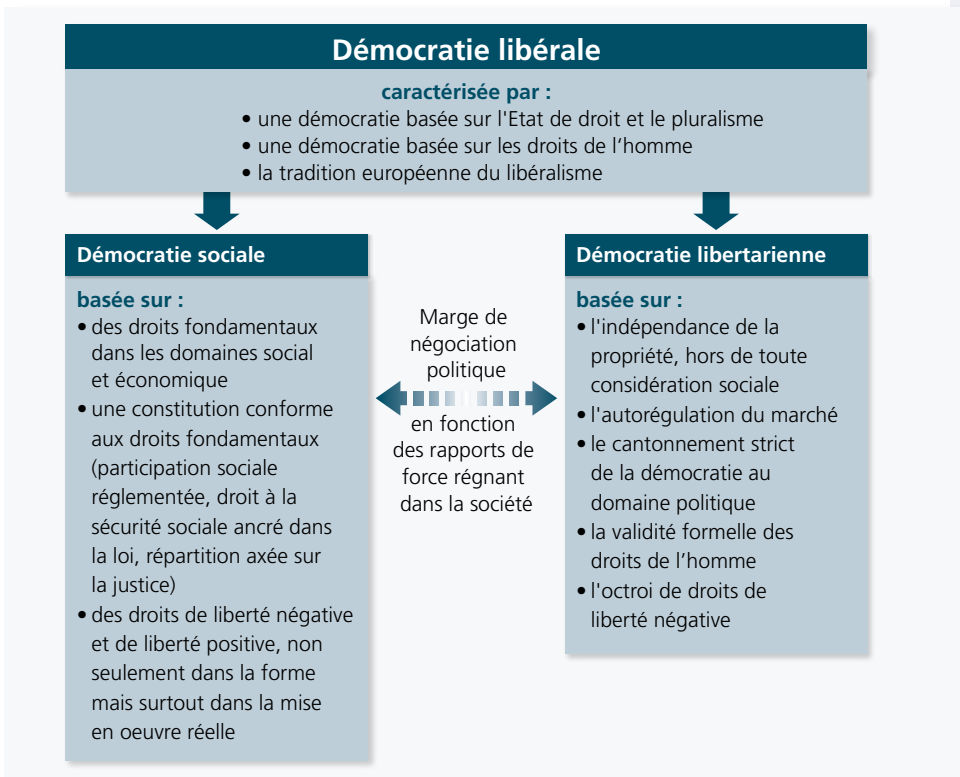


Fig. 18 : Démocratie libérale, libertarienne et sociale selon Meyer (2005)

Les deux archétypes s'inscrivent dans la tradition européenne du libéralisme, conceptualisé dans la notion de Démocratie libérale. Le libéralisme est marqué par

- une démocratie basée sur l'Etat de droit et le pluralisme,
- une démocratie basée sur les droits de l'homme

Une démocratie libertarienne⁷ en tant qu'archétype de pensée virtuel est marquée de son côté par :

- l'indépendance de la propriété, hors de toute considération sociale
- l'autorégulation du marché
- le cantonnement strict de la démocratie au domaine politique
- l'octroi prioritaire de droits de liberté négative (sur cette notion, cf. plus haut, p. 25 et s.)
- la validité formelle des droits de l'homme

7 On constate que le libertarisme ou l'archétype libertarien se rapproche en grande partie des positions néolibérales discutées plus bas. En introduisant ce nouveau concept, T. Meyer voulait surtout montrer que des conceptions essentielles du libéralisme historique ne sont pas identiques avec les notions néolibérales réduites à leur plus simple expression. Il existe en revanche des liens étroits entre le libéralisme classique et la Démocratie sociale.

Fondement :
libéralisme

Démocratie
libertarienne

La Démocratie sociale quant à elle se caractérise par :

- des droits fondamentaux valables aussi bien dans le domaine social qu'économique
- une constitution conforme aux droits fondamentaux pour la société (aussi bien sur le plan formel que dans la mise en œuvre concrète)
- l'octroi et la réalisation de droits de liberté négative et de liberté positive (plus de détails plus bas)
- une démocratie qui se concrétise dans l'Etat, dans l'économie et dans la société

Entre les deux pôles évoluent les différents pays, mais aussi les acteurs politiques (comme les partis, syndicats, confédérations patronales etc.). En fonction des rapports de force et des termes de négociation, les pays s'orientent davantage vers la démocratie libertarienne pour certains, et vers la Démocratie sociale pour d'autres.

Jusqu'à ce stade, l'argumentaire de T. Meyer pourrait être assimilé à la description pure et simple de deux formes d'expression d'égale valeur entre lesquelles chacun a le choix de décider librement.

Toutefois, bien loin de céder à un tel arbitraire, T. Meyer s'attache plutôt à prouver scientifiquement que l'archétype de la démocratie libertarienne ne peut pas fonctionner - une thèse affirmative que T. Meyer justifie dans le détail. La suite de ce chapitre va se pencher sur les motifs de cette justification.

Pourquoi la démocratie libertarienne est contradictoire

La justification est liée au rapport conflictuel entre le marché et la démocratie. Les courants théoriques du libéralisme et la *théorie de la Démocratie sociale* se différencient surtout dans la réponse qu'ils donnent à la question du rapport (putatif) entre démocratie et marché.

T. Meyer décrit la démocratie et le capitalisme de marché comme deux aspects clés de notre système social. Leur développement est le fruit d'une relation conflictuelle.

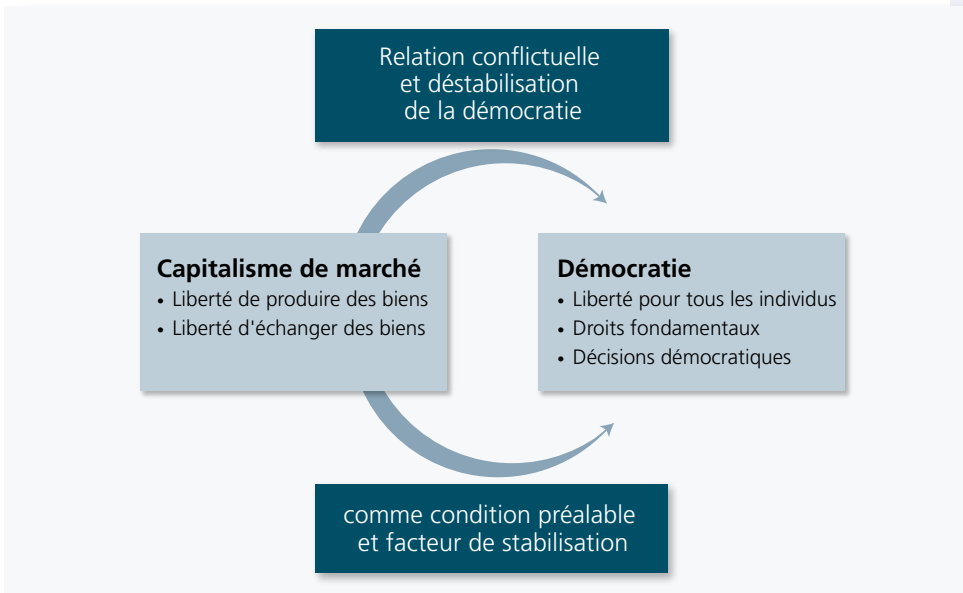


Fig. 19 : Rapport entre le capitalisme de marché et la démocratie

T. Meyer affirme d'une part que le capitalisme et la démocratie sont complémentaires, le capitalisme de marché ayant été une condition préalable à la création et à la stabilité de la démocratie. D'autre part, un marché non régulé sape les conditions nécessaires à la participation de tous. Par conséquent, une « tension toute particulière » s'est instaurée entre la démocratie et l'économie de marché.

De prime abord, ces deux postulats n'entrent pas dans la logique : ils sont discutables aussi bien sur le plan théorique que sur le plan politique. D'aucuns objectent que la démocratie et le capitalisme ne sont quasiment pas combinables. Alors pourquoi T. Meyer défend-il cette thèse malgré des arguments de poids en sa défaveur ?

Pour motiver sa conception, il met deux arguments très solides dans la balance : l'un historique, l'autre empirique.

Tout d'abord l'argument historique reposant sur son analyse selon laquelle les démocraties se sont le plus souvent développées après, ou en relation directe avec, la création de marchés libres – en Europe un « modèle de société bourgeoise » s'est ainsi établi dans différents pays avec un léger décalage dans le temps :

Le marché stabilise et sape le marché

Argument historique

« *Société bourgeoise désignait un modèle d'ordre économique, social et politique qui, en s'affranchissant de l'absolutisme, des privilèges hérités à la naissance et de la mise au pas par le clergé, réalisait pour tous le principe de liberté individuelle ancrée dans la loi, garantissait la cohabitation des individus en vertu de la raison, organisait l'économie sous forme de marché sur la base d'une concurrence réglementée par la loi, limitait d'une part le pouvoir de l'Etat au sens de l'Etat de droit et de l'Etat constitutionnel libéral et rattachait d'autre part par l'entremise du public les élections et les organes représentatif à la volonté des citoyens responsables.* » (Kocka 1995 : 23)

La bourgeoisie économique, les marchés libres et une conception des droits de liberté et de leur garantie par l'Etat se sont développés dans une relation d'interdépendance – ils sont historiquement indissociables. Certes, il existe aujourd'hui de par le monde des exemples d'économies de marché qui fonctionnent sans démocratie. Mais à ce jour les démocraties qui fonctionnent n'ont pu se développer qu'en relation avec des systèmes d'économie de marché.

Argument empirique

Et le second argument empirique de poids invoqué par T. Meyer provient de ses travaux de recherche : il a mené des études pour déterminer quand les démocraties sont stables ou quand elles ont pu être instaurées dans la stabilité.

Ces résultats démontrent que les économies de marché (encadrées par l'Etat !) peuvent tout à fait avoir un rapport stabilisateur positif lors de l'émergence de nouvelles démocraties. Mais d'autres résultats empiriques peuvent également servir à démontrer le contraire : là où le pouvoir économique s'ingère dans le champ politique, où la participation démocratique est mise à mal en faveur des monopoles et du clientélisme, la voie est ouverte à l'instauration d'une démocratie bancaire, purement formelle.

Ceci nous ramène à l'idée formulée par une *théorie de la Démocratie sociale* de ne pas considérer uniquement le côté formel d'un Etat, mais d'examiner également par des moyens empiriques si les structures démocratiques et les droits fondamentaux peuvent effectivement être exercés par chaque individu.

Si l'on résume – selon T. Meyer – on peut constater qu'une économie de marché libre peut « favoriser » la démocratie (cf. Dahl 2000 : 140 ; Meyer 2005 : 581),

mais ne le fait pas forcément. Pour qu'elle puisse y parvenir, la mise en œuvre de la démocratie doit être soumise à des règles spécifiques.

Par conséquent, T. Meyer ne voit aucune relation « simple » ou anodine entre la démocratie et le capitalisme – les contradictions qui ont été exposées plus haut ne permettent pas en effet de postuler une telle relation. Aussi faut-il manifestement mener le débat actuel en le dissociant de son émergence historique.

Points de contradiction entre le capitalisme de marché et la démocratie :

- Le capitalisme de marché conduit à une inégalité (économique) entre les individus.
- La disparité de répartition des ressources matérielles entraîne une disparité des possibilités de participation à la société et à la démocratie.
- Le capitalisme de marché fonctionne de plus en plus à l'échelle mondialisée, or la participation démocratique intervient essentiellement à l'échelle nationale. Le capitalisme de marché menace ainsi les structures démocratiques dans les différents pays.

Le capitalisme de marché engendre des forces d'inertie qui favorisent les inégalités et les précarités et peuvent ainsi menacer les fondements de la légitimité et de la stabilité démocratique. La liberté des marchés et la liberté de tous les individus dans une société peuvent tout à fait entrer en contradiction. Un rapport de tension s'instaure alors. Éliminer ou nier cette tension n'est pas une mince affaire, la seule solution étant de l'utiliser de façon positive – telle est la quintessence de la recherche autant historique qu'empirique à laquelle T. Meyer recourt pour son argumentation.

Alors comment aménager concrètement cette relation entre démocratie et capitalisme de marché ? Selon T. Meyer, les archétypes de la Démocratie sociale et de la démocratie libertarienne donnent des réponses différentes.

La **Démocratie sociale** tente de stabiliser cette relation de tension afin de tirer parti des avantages du marché au profit de la démocratie. Pour y parvenir, il lui faut garantir et organiser la liberté positive et la liberté négative de tous les individus de manière équilibrée dans la société.

Le rapport de tension doit être organisé

Tirer parti du marché...

Ceci pose des limites au marché et nécessite de rééquilibrer en permanence les forces d'inertie et les effets négatifs du marché tout en faisant respecter « avec force » une participation démocratique.

... ou laisser faire
le marché ?

La **Démocratie libertarienne** essaie inversement de préserver en premier lieu la liberté du marché – tout en permettant à la liberté sociale de s'instaurer par l'entremise du marché libre – et en second lieu de garantir accessoirement la démocratie. T. Meyer est d'avis que les forces d'inertie des marchés sans limites minent inévitablement la démocratie. En effet, dans un modèle de ce type, la liberté négative et la protection de la propriété de quelques-uns (les plus riches) conduisent inmanquablement à ce que les individus ne puissent pas tous jouir effectivement de leur liberté positive et de leur liberté négative. Or, ceci constitue la condition préalable nécessaire à la réalisation d'une démocratie d'égal à égal pour tous les individus.

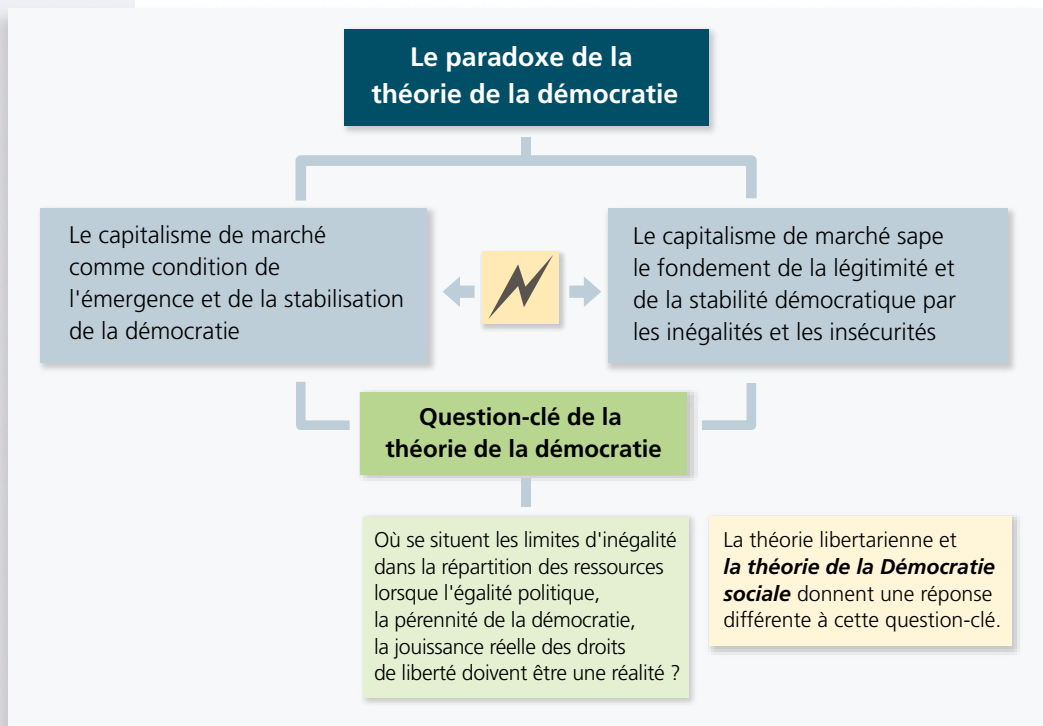


Fig. 20 : Le paradoxe de la théorie de la démocratie

Selon T. Meyer, dans un modèle libertarien, la démocratie et l'économie de marché peuvent tout au plus être conciliées « formellement », mais pas dans leur impact réel.

3.3. Démocratie sociale et transcription dans les droits fondamentaux

Dans la confrontation entre la démocratie libertarienne et la Démocratie sociale, T. Meyer souligne une question importante : dans la mesure où cette confrontation s'inscrit sur un plan théorique, il convient de la mener en respectant les exigences scientifiques.

Dès lors que la question porte toutefois sur ce qui doit être efficacement mis en œuvre dans la société, elle ne peut être tranchée que par voie démocratique. Par conséquent, T. Meyer s'interroge aussi pour savoir dans quelle mesure un modèle de démocratie peut être valable en tant que « modèle décidé démocratiquement ». Il répond à cette interrogation en exposant qu'une large transcription des valeurs fondamentales de la Démocratie sociale est déjà intervenue en ancrant dans la loi les droits fondamentaux internationaux.

Il corrobore ses propos en citant les deux pactes de l'ONU relatifs pour l'un aux droits civils et politiques et pour l'autre aux droits économiques, sociaux et culturels, ratifiés par plus de 160⁸ pays dans le monde. Comme chacun de ces deux pactes porte sur des droits fondamentaux décidés démocratiquement, les pactes de l'ONU peuvent se réclamer universels puisqu'ils ont une validité supra-culturelle.

Dès lors qu'on recherche une base d'argumentation aussi large que possible sur laquelle fonder une *théorie de la Démocratie sociale*, il convient de prendre les droits fondamentaux comme point de départ et de vérifier si cette base d'argumentation est déjà conforme au concept normatif.

Plusieurs arguments parlent en faveur des pactes de l'ONU comme base d'argumentation :

- Les pactes de l'ONU sont, en matière de droits fondamentaux, la référence supra-culturelle et supranationale la plus cohérente et juridiquement contraignante à l'échelle internationale. A ce jour, les pactes de l'ONU ont été ratifiés et ont force de loi dans plus de 160 pays.
- Les pactes de l'ONU misent sur le développement social et l'épanouissement des droits fondamentaux dans la coopération internationale. Les états s'engagent à améliorer continuellement la réalisation effective des droits fondamentaux.
- Les pactes de l'ONU vont extrêmement loin dans la formulation précise de droits que chaque individu peut réclamer pour elle/lui-même.

8 En novembre 2014, 168 états ont ratifié le pacte civil et 162 états le pacte social.

*Pactes de l'ONU
de 1966*

*Les pactes de l'ONU
comme base d'ar-
gumentation*

Une comparaison entre les droits fondamentaux inscrits dans la loi fondamentale allemande et les formulations contenues dans les pactes de l'ONU est particulièrement à même de démontrer la pertinence de ce dernier argument :

Domaine de réglementation	Loi fondamentale	Pactes de l'ONU
Droit de la personne	« La dignité de l'être humain est intangible. Tous les pouvoirs publics ont l'obligation de la respecter et de la protéger. » (art. 1)	« Le droit à la vie est inhérent à la personne humaine. Ce droit doit être protégé par la loi. Nul ne peut être arbitrairement privé de la vie. » (art. 6 al. 1 pacte CP de l'ONU)* « (1) Tout individu a droit à la liberté et à la sécurité de sa personne. » (art. 9, al 1 pacte CP de l'ONU)
Droit au travail	« (1) Tous les Allemands ont le droit de choisir librement leur profession, leur emploi et leur établissement de formation. L'exercice de la profession peut être réglementé par la loi ou en vertu d'une loi. (2) Nul ne peut être astreint à un travail déterminé sinon dans le cadre d'une obligation publique de prestation de services, traditionnelle, générale et égale pour tous. » (art. 12)	« (1) Les Etats parties au présent Pacte reconnaissent le droit au travail, qui comprend le droit qu'a toute personne d'obtenir la possibilité de gagner sa vie par un travail librement choisi ou accepté, et prendront des mesures appropriées pour sauvegarder ce droit. (2) Les mesures que chacun des Etats parties au présent Pacte prendra en vue d'assurer le plein exercice de ce droit doivent inclure l'orientation et la formation techniques et professionnelles, l'élaboration de programmes, de politiques et de techniques propres à assurer un développement économique, social et culturel constant et un plein emploi productif dans des conditions qui sauvegardent aux individus la jouissance des libertés politiques et économiques fondamentales. » (art. 6 pacte ESC de l'ONU)**

* Pacte international relatif aux droits civils et politiques, conclu le 16 décembre 1966
(source : http://ec.europa.eu/justice/policies/privacy/docs/un-art17_fr.pdf)

** Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, adopté le 16 décembre 1966
(source : <http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CESCR.aspx>)

Domaine de réglementation	Loi fondamentale	Pactes de l'ONU
<p>Propriété / Niveau de vie</p>	<p>« (1) La propriété et le droit de succession sont garantis. Leur contenu et leurs limites sont fixés par les lois. (2) Propriété oblige. Son usage doit contribuer en même temps au bien de la collectivité. » (art. 14)</p>	<p>« (1) Les Etats parties au présent Pacte reconnaissent le droit de toute personne à un niveau de vie suffisant pour elle-même et sa famille, y compris une nourriture, un vêtement et un logement suffisants, ainsi qu'à une amélioration constante de ses conditions d'existence. Les Etats parties prendront des mesures appropriées pour assurer la réalisation de ce droit et ils reconnaissent à cet effet l'importance essentielle d'une coopération internationale librement consentie. » (art. 11 pacte ESC de l'ONU)**</p>
<p>Education</p>	<p>« (1) Chacun a droit au libre épanouissement de sa personnalité pourvu qu'il ne viole pas les droits d'autrui ni n'enfreigne l'ordre constitutionnel ou la loi morale. » (art. 2) « (1) L'ensemble de l'enseignement scolaire est placé sous le contrôle de l'État. (2) Les personnes investies de l'autorité parentale ont le droit de décider de la participation des enfants à l'instruction religieuse. » (art. 7)</p>	<p>« (1) Les Etats parties au présent Pacte reconnaissent le droit de toute personne à l'éducation. Ils conviennent que l'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et du sens de sa dignité et renforcer le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Ils conviennent en outre que l'éducation doit mettre toute personne en mesure de jouer un rôle utile dans une société libre, favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux, ethniques ou religieux et encourager le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix. (2) Les Etats parties au présent Pacte reconnaissent qu'en vue d'assurer le plein exercice de ce droit: a) L'enseignement primaire doit être obligatoire et accessible gratuitement à tous. [...] c) L'enseignement supérieur doit être rendu accessible à tous en pleine égalité, en fonction des capacités de chacun, par tous les moyens appropriés et notamment par l'instauration progressive de la gratuité. » (art. 13 pacte ESC de l'ONU)**</p>

Les pactes de l'ONU sont plus précis que la loi fondamentale allemande

Cette comparaison permet de mettre en lumière que par rapport à la loi fondamentale allemande, les pactes de l'ONU renferment une formulation bien plus précise des droits fondamentaux. Par conséquent, ils conviennent bien pour servir de base permettant de défendre ses droits. Dans son art. 20, la loi fondamentale parle certes de la République fédérale d'Allemagne comme d'un état fédéral démocratique et social. Toutefois, elle ne cite que très peu d'obligations d'action, telles que les prévoient les pactes de l'ONU.

Les deux pactes de l'ONU donnent un aperçu différencié sur la façon dont les droits fondamentaux doivent être mis en œuvre progressivement par la coopération internationale. Dans le Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, il est énoncé :

« Chacun des Etats parties au présent Pacte s'engage à agir, tant par son effort propre que par l'assistance et la coopération internationales, notamment sur les plans économique et technique, au maximum de ses ressources disponibles, en vue d'assurer progressivement le plein exercice des droits reconnus dans le présent Pacte par tous les moyens appropriés, y compris en particulier l'adoption de mesures législatives. » (art. 2, al 1 Pacte social de l'ONU)

Les pactes de l'ONU formulent des obligations d'action

Dans les pactes de l'ONU sont donc mentionnées une perspective de développement et une obligation d'action pour les états signataires. Ceux-ci s'engagent ainsi à promouvoir continuellement « par toutes les mesures appropriées » les droits fondamentaux dans les domaines économique, social et culturel, sur la base de droits politiques fondamentalement octroyés. Ce passage contient une incitation à l'action à l'intention des états et véhicule l'image d'un état actif.

Cette conception d'un état actif qui s'engage pour la liberté positive et pour la liberté négative coïncide en grande partie avec la conception d'une Démocratie sociale universelle.

Les pactes de l'ONU sont en revanche très éloignés de la conception d'une démocratie libertarienne.

Ces textes paraissent très encourageants en principe. Cependant, l'entrée en vigueur des lois est une chose, leur application dans la réalité de la société en est une autre.

En effet, dans de nombreux pays, la réalisation des droits fondamentaux laisse encore à désirer.

Un fossé énorme s'est creusé entre la possibilité de faire valoir un droit et l'application effective de ce droit. Face à ce constat, on peut s'interroger à juste titre sur la valeur des pactes de l'ONU dans la réalité. Des institutions internationales capables de faire appliquer ces droits font défaut. Et les gouvernements nationaux manquent certainement pour certains de volonté lorsqu'il s'agit d'agir avec détermination selon des règles dont on a soi-même convenu, en d'autres termes de prendre au sérieux la démocratie aussi lorsqu'elle est contraire aux intérêts économiques. En même temps, les pactes de l'ONU sont peu présents dans la conscience politique de la majeure partie de la population de sorte que leur réalisation n'est que trop rarement réclamée et qu'un débat politique critique ne s'engage que trop rarement à leur sujet.

Par conséquent, si la Démocratie sociale a pour vocation en théorie d'étudier non seulement la validité, mais également l'impact, elle doit examiner la transposition des droits fondamentaux en action politique concrète.

Le respect des droits fondamentaux reste une mission à accomplir

4. OBLIGATIONS D'ACTION ET INSTRUMENTS

Ce chapitre

- thématise la mise en œuvre des droits fondamentaux dans la société ;
- présente dans la foulée la dimension des « instruments » et
- discute, en se basant sur l'étude de plusieurs pays, dans quelle mesure ceux-ci parviennent à mettre en œuvre les droits fondamentaux pour leurs citoyens.

Il faut vérifier la mise en œuvre effective des droits fondamentaux

Les règles ancrées dans la loi ne valent que par leur application effective dans les sociétés. Une validité formelle des droits fondamentaux ne suffit pas. Par conséquent, une *théorie de la Démocratie sociale* ne peut pas se cantonner à la transposition de valeurs fondamentales dans le droit, mais doit également vérifier comment les Etats s'acquittent de leurs obligations à agir afin de rendre les droits fondamentaux réellement accessibles pour tous les citoyens.

Conformément aux idées de la Démocratie sociale, la réalisation de la liberté positive et de la liberté négative pour chaque individu représente une obligation d'action pour l'Etat. A la différence de l'Etat libertarien dans lequel les droits fondamentaux restent un postulat, tandis qu'on laisse le soin au marché d'assurer leur application, chaque individu doit pouvoir revendiquer auprès de l'Etat la mise en œuvre réelle de ses droits fondamentaux.

Obligations d'action des Etats

Les Etats se voient ainsi attribuer un rôle actif et des obligations d'action, notamment

- de veiller à la mise en place d'une infrastructure librement accessible, protectrice et ouvrant des opportunités à tous ;
- d'organiser la redistribution dans la société afin de créer des opportunités pour que les citoyens puissent participer activement à la vie sociale et à la démocratie en toute autonomie ;
- d'ancrer formellement l'économie de marché dans la société pour garantir la protection des structures démocratiques et la libre représentation des intérêts des travailleuses et des travailleurs.

La figure 21 est une version plus détaillée de la figure 17 et donne un aperçu global des obligations d'action et des instruments.

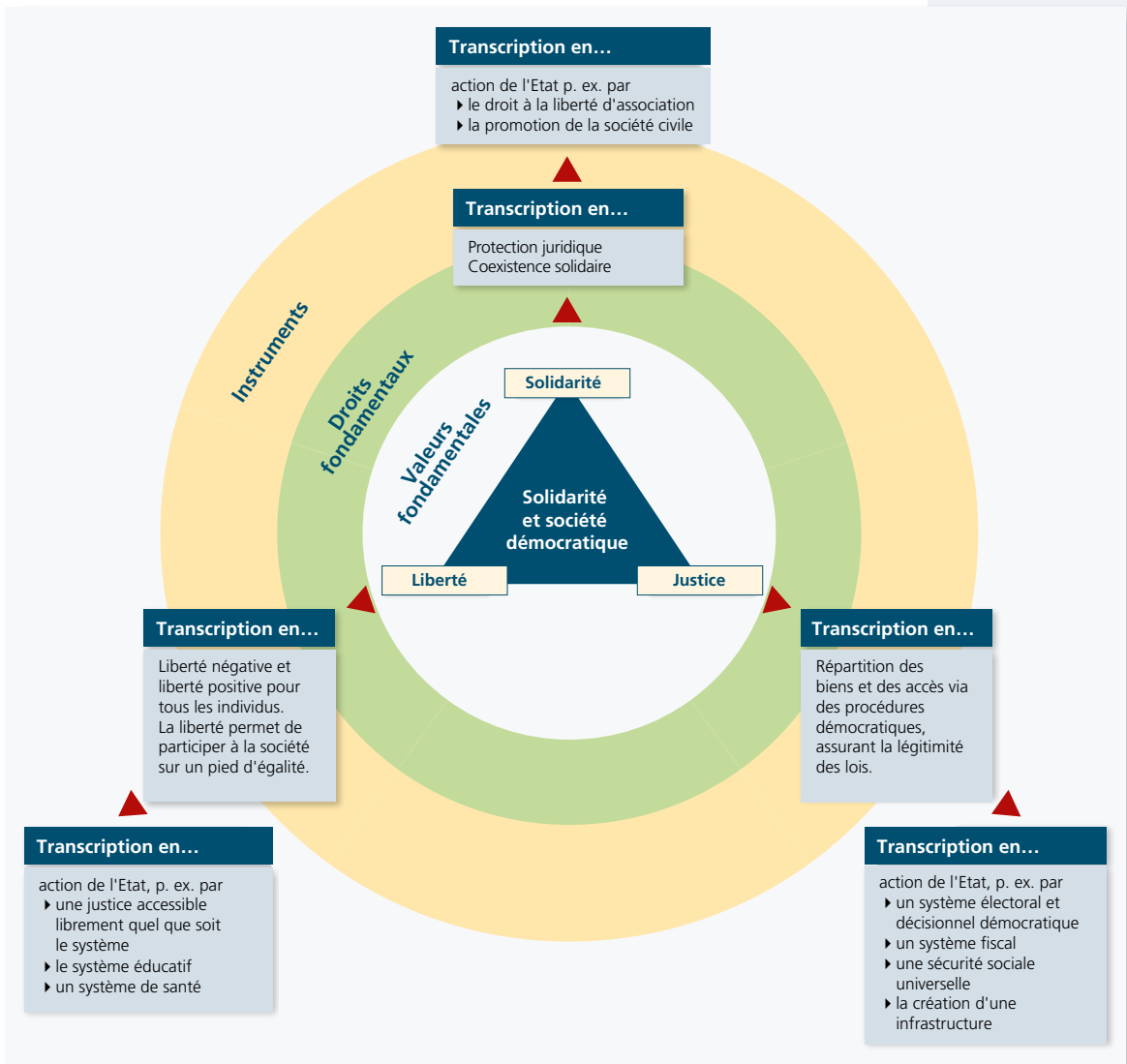


Fig. 21 : Transcription des droits fondamentaux en actions de l'Etat

Les instruments dont dispose l'Etat afin de réaliser ces droits des citoyennes et des citoyens varient énormément d'un pays à l'autre.

Pour illustrer ce propos, il suffit de prendre un exemple : Depuis les années 1890, un système d'assurances sociales s'est développé en Allemagne. Ce système contribue grandement à ce que les Allemands puissent généralement mener une existence digne. Comme ce système faisait en même temps partie intégrante

Exemple : les assurances sociales

de la solidarité des travailleuses et des travailleurs, il a assuré au gouvernement – en tant qu’organisateur du système – la loyauté des citoyens envers l’Etat qui se constituait progressivement.

D’autres pays – notamment les pays scandinaves – ont un système social basé sur la fiscalité. Pour ces pays aussi, on peut parler d’un service d’intérêt général et de la satisfaction d’un droit que chacun peut réclamer à l’Etat, comme il en ressort des études comparatives des pays présentées plus loin. Malgré tout, la comparaison entre les systèmes met au jour des différences graduelles dans la façon de transposer, avec plus ou moins de succès, la liberté positive et la liberté négative. Les deux formes d’organisation s’acquittent cependant (plus ou moins bien) de l’obligation d’action qui découle des droits de liberté.

Les Etats peuvent par conséquent faire appel à différents instruments pour remplir les obligations d’action qui résultent des droits fondamentaux.

La Démocratie sociale peut être réalisée de différentes façons

Donc, la Démocratie sociale n’est pas définissable non plus comme un modèle préfabriqué : elle peut emprunter différents itinéraires en fonction de la voie pour laquelle optent les pays. Mais comme la Démocratie sociale ne se satisfait pas de la validité purement formelle des droits de liberté, il convient de vérifier pour chaque pays si le développement résultant de la voie choisie est axé vers la Démocratie sociale, en d’autres termes si le pays en question a déjà réalisé la Démocratie sociale ou a vocation à la réaliser.

T. Meyer et son équipe de chercheurs ont donc complété la théorie de la Démocratie sociale par une étude internationale dans laquelle ils examinent dans quelle mesure les Etats ont transposé les obligations d’action inscrites dans les pactes des droits fondamentaux.

Mesurer la Démocratie sociale

Pour réaliser leur étude, T. Meyer et son équipe de recherche ont mis au point un instrument leur permettant de mesurer si les pays tendent davantage en direction d’une démocratie libertarienne ou d’une Démocratie sociale.

Dans les études des pays respectifs, les scientifiques se sont penchés sur dix sous-dimensions sociales. Etant donné que la Démocratie sociale et la démocratie libertarienne sont des archétypes, l’étude décrit les pôles extrêmes entre lesquels les pays peuvent fluctuer, afin de mieux illustrer les résultats.

SOUS-DIMENSION	concrétisée par...	
	... la Démocratie sociale	... la Démocratie libertarienne
Système politique	Avec ses instruments, l'Etat peut mettre en œuvre la Démocratie sociale.	L'Etat garantit formellement la participation, mais ne porte aucune responsabilité pour les chances de réalisation.
Système de politique publique	Il existe des médias de droit public ayant la qualité de favoriser le débat politique et la formation de l'opinion. Les médias ont l'obligation d'informer dans la neutralité.	Il existe des médias commerciaux. Ils ne sont pas tenus à une forme d'information particulière.
Société civile	Il existe une société civile développée et active qui est soutenue et encouragée par l'Etat.	La société civile est désorganisée et passive.
Sous-systèmes de démocratisation sociale	Les parties prenantes bénéficient de droit de consultation et de codécision, p. ex. dans le système éducatif, les entreprises et le secteur privé.	Absence ou quasi-absence de participation aux décisions
Etat social	Il existe une sécurité sociale ancrée dans le droit fondamental et couvrant tous les risques sociaux.	Les risques de la vie ne sont pas, ou seulement très peu, couverts par un système social organisé. Le cas échéant, il y a uniquement ou majoritairement des assurances du secteur privé.
Forme de l'économie et des entreprises	L'économie de marché est coordonnée. La loi sur l'organisation des entreprises est également coordonnée et garantit la consultation et la codécision.	L'économie de marché n'est pas coordonnée. La consultation et la codécision ne sont pas obligatoirement prévues.
Système éducatif	Le système éducatif permet aux gens, indépendamment de leur origine, de bénéficier d'une éducation. Ce système abolit réellement l'appartenance à une classe sociale.	L'appartenance à une classe sociale est transmise d'une génération à la suivante par le système éducatif.
Système des droits fondamentaux	Les droits fondamentaux sociaux et économiques sont institutionnalisés tout comme les droits politiques.	Seuls les droits fondamentaux politiques sont institutionnalisés.
Coopération transnationale (coopération avec d'autres états)	Le pays s'engage dans des coopérations à long terme afin que les pays se concertent de manière équitable.	Le pays est axé sur la concurrence.
Culture politique	La culture est marquée par la dignité égale de tous les êtres humains et par la solidarité.	La culture est plutôt libertarienne et focalisée sur l'affirmation des différences culturelles.

Fig. 22 : Tableau comparatif des concrétisations de la Démocratie sociale et de la Démocratie libertarienne

Ce tableau fournit certes une énumération concrète des valeurs fondamentales et des droits fondamentaux, toutefois pour réaliser une étude scientifique, il faut disposer de critères de mesure vérifiables. Les différents scientifiques déterminent eux-mêmes ces critères de mesure. Par conséquent, ils ne sont pas « gravés dans le marbre ». Leur qualité n'est pas mesurable selon le critère « corrects » ou « incorrects ». La seule question à laquelle ils doivent répondre est de savoir s'ils permettent de vérifier sans contradiction ce qu'ils sont censés étudier.

Voici un exemple pour illustrer ce propos : Sur le plan des valeurs, on peut expliquer la santé d'un individu de différentes façons, par exemple en constatant l'absence de maladies ou bien en mesurant son bien-être personnel. Ces définitions sont respectivement traduites en différents critères de mesure. Le bilan sanguin et des anomalies symptomatiques (p. ex. éruption cutanée, fièvre) etc. permettent de mesurer l'absence de maladies. Si la santé est plutôt mesurée en termes de bien-être individuel, il faudra en plus s'enquérir de la satisfaction, de la situation personnelle etc. Par expérience, certains critères s'avèrent utiles dans ce contexte – d'autres non.

Pour la Démocratie sociale également, il est possible de définir des critères scientifiques indiquant dans quelle mesure un Etat met en œuvre une Démocratie sociale. T. Meyer travaille pour ce faire avec neuf dimensions qui analysent d'une part comment les droits fondamentaux sont appliqués dans des institutions et d'autre part quels résultats empiriques (« outcomes ») sont ainsi obtenus.

La rédaction du présent Manuel nous a placés devant la mission difficile d'extraire de courts exemples en puisant dans une étude internationale différenciée très exhaustive. Afin de mener à bien cette mission, nous avons été contraints de résumer le système de mesure présenté ci-dessus. Ceux qui souhaiteront se pencher plus en détail sur l'étude comparative des différents pays, peuvent consulter le deuxième tome de la théorie de T. Meyer (Meyer 2006).

Voici cinq exemples condensés qui présentent différents degrés de réalisation de la Démocratie sociale :

- les Etats-Unis, un pays quasi libertarien dans ses grandes lignes, qui ne comporte que quelques éléments concrétisant la Démocratie sociale
- la Grande-Bretagne, en tant que Démocratie sociale faiblement inclusive
- l'Allemagne, en tant que Démocratie sociale moyennement inclusive

- le Japon qui, bien que ne donnant pas matière à comparaison avec les pays
- du monde occidental dans de nombreux domaines, peut être classé parmi les Démocraties sociales moyennement inclusives
- la Suède, en tant que Démocratie sociale hautement inclusive.

Comment « mesurer » la Démocratie sociale ? –

Le système de mesure de Thomas Meyer (Meyer 2006 : p. 489 et s.)

1. **Institutionnalisation de droits socio-économiques fondamentaux :** L'inclusion sociale se traduit par des droits civils revendicables (ancrés dans la constitution et dans les lois).
2. Un **Etat social reposant sur les droits fondamentaux** garantit dans les faits la mise en œuvre de ces droits fondamentaux. Ce paramètre vérifie si tous les individus bénéficient des mêmes droits et quelle est l'étendue de ces droits.
3. La **quote-part d'Etat social** indique dans quelle mesure l'Etat garantit l'efficacité réelle des droits sociaux fondamentaux.
4. Les **performances d'une économie de marché coordonnée** peuvent être vérifiées en examinant (l'impact à long terme de) la politique économique des pays.
5. La cogestion **dans les entreprises et le secteur privé** peut être mesuré à la fois par les normes légales et par le « taux de pénétration » de la codécision.
6. Le **taux de pauvreté** informe sur la part de la population exclue de la participation à la vie de la société en raison de sa situation sociale.
7. La **mixité sociale dans le système éducatif** indique dans quelle mesure les chances et la réussite des apprenants dépend du statut social de leurs parents. Plus cette corrélation est faible, plus le système éducatif est conforme à l'exigence des possibilités d'accès à l'éducation.
8. Le **taux de personnes actives** est un indicateur sur le nombre de personnes travaillant dans la « population en âge de travailler ». Exercer une activité ou pouvoir subvenir à ses besoins est une condition essentielle pour pouvoir participer sans discrimination à la vie sociale, politique et économique.
9. **L'égalité des revenus** donne une information sur la répartition des possibilités d'action dans la société. Plus la répartition des revenus est inégale, moins la Démocratie sociale est une réalité.

Fig. 23 : Système de mesure inspiré par T. Meyer pour déterminer la mise en œuvre réelle de la Démocratie sociale⁹

⁹ Le système de mesure a été créé par T. Meyer. Les explications découlent des formulations de T. Meyer 2006 : p. 489 et s.

4.1. Etats-Unis

Par Julia Bläsius

*Etats-Unis : Liberté
et inégalité sociale*

Les Etats-Unis d'Amérique représentent une terre d'opportunité et de liberté pour bon nombre d'entre nous. En même temps, comparé à l'Europe, le pays est connu pour ses inégalités sociales importantes. Mais que se cache-t-il derrière cette image et d'où provient-elle ? Il est vrai que les Etats-Unis sont un pays dont la population a pour priorité la liberté individuelle à tous les niveaux, si bien que la société est traditionnellement sceptique face à l'idée d'un Etat fort. Une culture politique qui s'est développée dans le sillage d'un processus de démocratisation précoce en est l'une des raisons. Elle influence les acteurs, le système politique, le traitement réservé aux droits fondamentaux ainsi que le caractère de l'Etat-providence.

Les Etats-Unis furent l'une des premières démocraties de masse de l'ère moderne, ce qui a engendré une éthique marquée par le républicanisme dans la société américaine. Le suffrage universel a été introduit dès 1787 avec l'adoption de la Constitution. Tandis qu'en Europe des démocraties supplantaient la plupart du temps des monarchies, héritant de structures étatiques centralistes en place depuis des lustres, en Amérique, la Démocratie s'est développée pour ainsi dire simultanément à l'Etat américain après la Guerre d'indépendance. Cette constellation marque jusqu'à aujourd'hui la conception de l'Etat, tout comme la culture politique aux Etats-Unis. La société attache une grande importance à la liberté individuelle et privilégie un rôle passif de l'Etat. En conséquence, les inégalités sociales sont acceptées comme le résultat naturel de la vie en société.

*La liberté comme
maxime suprême*

La culture politique est par ailleurs énormément déterminée par le libéralisme, qui met l'accent sur la liberté individuelle. A la différence de l'Europe, le libéralisme aux Etats-Unis n'a jamais été remis en question par d'autres courants comme le conservatisme ou le socialisme de sorte qu'il a pu s'établir comme principe dominant sans alternative. Aujourd'hui encore, la liberté constitue ainsi le bien suprême de la société américaine.

En conséquence, le gouvernement n'a traditionnellement aucune possibilité, ou presque, d'influencer l'économie – et surtout il s'en garde bien.

La coopération du gouvernement américain avec les salariés et le patronat est relativement faible. Les syndicats sont peu organisés et ne jouent quasiment

aucun rôle de sorte que les contrats de travail et les salaires peuvent être négociés individuellement au cas par cas. A cet égard, les Etats-Unis sont victimes d'un problème inhérent aux démocraties pluralistes. Les intérêts particuliers ont certes une influence considérable, mais uniquement s'ils sont bien organisés et s'ils bénéficient d'un soutien financier puissant. Des intérêts plus larges, mais faiblement organisés, n'ont que peu de retombées. Ceci se manifeste par la forte influence de certains groupes de lobbys et organisations économiques tandis que l'influence des minorités ethniques reste négligeable.

Comment s'expriment aujourd'hui ces réalités dans le système politique et dans l'architecture de l'Etat-providence américain ? Et sur quelle conception des droits fondamentaux ce dernier repose-t-il ?

Le système politique

Les Etats-Unis sont dotés d'un régime présidentiel à structure dualiste, divisée entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif. Le pouvoir exécutif est placé entre les mains du Président, qui assure en même temps les fonctions de Chef de l'Etat. Le pouvoir législatif est réparti entre la Chambre des Représentants et le Sénat, qui forment tous deux le Congrès. Une séparation est faite entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif, mais en même temps ces deux pouvoirs collaborent étroitement à de nombreux niveaux. Se réclamant des philosophes Montesquieu et Locke, ce principe appelé « checks and balances » (« équilibre des pouvoirs ») est censé empêcher l'abus de pouvoir. Son objectif est de protéger efficacement les libertés individuelles des citoyennes et des citoyens contre tout exercice injustifié du pouvoir.

Traditionnellement, les partis ne sont pas particulièrement influents aux Etats-Unis si bien que la concurrence entre eux ne joue pas un rôle primordial. Ils remplissent surtout la fonction d'organisations orchestrant les campagnes électorales, organisant et menant les campagnes pour certaines têtes de liste. Les partis ne présentent pas non plus de programme électoral défini et leur action n'a pas vraiment d'orientation programmatique. Au Congrès, ils ne jouent qu'un rôle mineur, d'une part parce qu'ils n'ont pas besoin de soutenir un gouvernement, et d'autre part parce que les députés votent davantage en fonction de leurs intérêts personnels que de leurs points de vue idéologiques. Pendant le mandat du Président Obama, on a toutefois pu observer un renforcement des camps politiques au sein du Congrès, surtout sous la forme d'un blocage systématique de la part du parti républicain.

*Qu'en est-il
concrètement ?*

Régime présidentiel

*Les partis en
tant qu'organisations de
campagne électorale*

« *Life, liberty and the pursuit of happiness* »

La Constitution et le système des Droits fondamentaux

La Constitution américaine de 1789 commence par la formule « *Life, liberty and the pursuit of happiness* » (Vie, liberté et poursuite du bonheur). Elle établit un Etat fédéral avec un régime présidentiel. Il s'agit de l'une des plus anciennes constitutions républicaines encore en vigueur.

Déjà à l'époque, la Constitution introduisait le suffrage universel – même si seuls les hommes de race blanche propriétaires terriens pouvaient en profiter.

La Déclaration des droits (« *Bill of Rights* »), constituée des dix premiers amendements à la Constitution, octroie aux citoyennes et aux citoyens américains un certain nombre de droits inaliénables, souvent appelés « droits fondamentaux ». Ils ont tous pour vocation de protéger les individus en empêchant l'Etat de porter atteinte à leurs droits. Aux termes de la juridiction constitutionnelle en vigueur, chacun peut faire valoir ces droits.

Droits attachés à la liberté négative et à la liberté positive

Cette tradition historique des « droits fondamentaux politiques » détermine jusqu'à aujourd'hui la conception que se fait la société américaine des droits fondamentaux. Même si ces droits civiques fondamentaux équivalents à des droits attachés à la liberté négative ont été restreints dans le sillage des mesures anti-terroristes adoptées après le 11 septembre 2001, ils continuent de jouer un rôle clé aux Etats-Unis. Dans le domaine des droits économiques et sociaux, c'est-à-dire des droits attachés à la liberté positive, les déficits en revanche sont légions. Non seulement ces droits ne sont pas mentionnés dans la Constitution américaine, mais les Etats-Unis n'ont jamais signé de traité international les imposant. L'Etat social n'est pas institutionnalisé dans la Constitution américaine, lui non plus. Par conséquent, les citoyennes et les citoyens n'ont droit à des prestations sociales que si elles ou ils cotisent à une assurance ou font partie des personnes défavorisées. Toutefois, ces droits ne sont aucunement garantis aux défavorisés, de sorte que le Congrès peut décider à tout moment de suspendre le versement des aides.

L'économie politique

Les Etats-Unis relèvent du type d'économie de marché libéral, autrement dit, de l'économie de marché non coordonnée. Concrètement, les entreprises peuvent agir et interagir dans une concurrence libre et la coopération ou la coordination avec le gouvernement ou les partenaires sociaux est quasiment inexistante. La vie économique aux Etats-Unis est surtout axée sur le profit et la croissance

Economie de marché non coordonnée

de la prospérité. (Plusieurs secteurs, notamment l'agriculture ou l'industrie de l'armement, font cependant exception à ce mécanisme de concurrence pure.)

Les syndicats et les associations patronales ont vu leurs effectifs se réduire au cours des dernières années si bien qu'ils n'ont absolument aucune influence sur les négociations collectives ou l'aménagement des conditions de travail. Aux Etats-Unis, les négociations salariales se déroulent uniquement au niveau de l'entreprise et la protection contre le licenciement est très faible. Ceci confère énormément de flexibilité à l'économie, et en particulier au patronat, de sorte qu'on peut embaucher du personnel rapidement, mais s'en séparer tout aussi vite. En conséquence, le système de formation et de perfectionnement professionnel est conçu pour enseigner aux travailleuses et aux travailleurs des compétences et des aptitudes aussi générales que possibles.

Le système financier des Etats-Unis est, lui aussi, totalement axé sur la flexibilité. Les entreprises se financent généralement sur le marché des capitaux, donnant ainsi la priorité absolue à l'accroissement de la valeur actionnariale (shareholder value), c.-à-d. du bénéfice à court terme de l'entreprise. Aux Etats-Unis, les interactions entre les entreprises et les banques sont pratiquement inexistantes. Les entreprises entretiennent entre elles des relations faisant intervenir les mécanismes du marché ou celui des contrats opposables en justice. La régulation quasi absente du système de financement aux Etats-Unis et la priorité exclusive donnée à l'accroissement à court terme de la valeur actionnariale ont donné lieu à de véhémentes critiques suite à la crise des marchés financiers, partie des Etats-Unis.

L'Etat social

Jusqu'au 20^{ème} siècle, les systèmes de sécurité sociale aux Etats-Unis étaient très rudimentaires. C'est seulement avec l'avènement du « Social Security Act » en 1937 qu'un système de sécurité sociale a été mis en place sur le plan national. Il comporte un régime de retraite financé par des cotisations, une aide sociale pour les familles, enfants et personnes âgées défavorisées, ainsi qu'un programme fédéral d'assurance chômage. Malgré ces acquis sociaux, lorsqu'on parle aujourd'hui des Etats-Unis, on parle d'un Etat-providence libéral, étant donné le faible niveau des prestations accordées par l'Etat et le peu d'effet de redistribution obtenu. Un tiers de l'ensemble des prestations sociales est pris en charge par des prestataires privés. Ce rôle du privé est notamment le fruit de la culture politique de la société américaine et de la faible priorité accordée à l'Etat

*Un système axé
sur la valeur
actionnariale*

*L'Etat social - reflet
des priorités fixées
par l'Etat américain*

social par les gouvernements républicains ou démocrates successifs, défendant la plupart du temps les positions de l'aile droite de leur parti. En conséquence, les champs d'action de l'Etat social sont majoritairement axés sur le principe de performance et assurent le minimum vital uniquement dans les cas de grande nécessité pour empêcher les bénéficiaires de basculer dans la pauvreté. La difficulté pour toute amélioration dans ce domaine dans l'Amérique libérale s'illustre dans les polémiques incessantes sur la réforme du système d'assurance maladie que Barack Obama a réussi à faire adopter.

L'assurance chômage

Même s'il revient aux différents Etats fédérés de déterminer le niveau des prestations et d'en administrer les programmes, l'assurance chômage est financée de manière centralisée aux Etats-Unis. Les chômeurs ont droit à des prestations pendant six mois, avec possibilité de prolonger les versements de quelques semaines dans les situations exceptionnelles. L'indemnité de chômage représente environ 40 à 50 % du dernier salaire.

L'aide sociale

L'aide sociale est, aux Etats-Unis, une mesure de lutte contre la pauvreté dont bénéficient uniquement les couches sociales les plus pauvres et qui engendre souvent une stigmatisation des personnes concernées. En complément, il existe des programmes destinés à certains groupes de population, comme les enfants de parents dépendants ou les familles dans le besoin. Outre les aides financières, ils perçoivent souvent des aides ciblées, comme des tickets-repas.

La retraite

Aux Etats-Unis, le système de retraite est financé par les cotisations. Les Américaines et les Américains s'acquittent d'un « un impôt sur le salaire » qui leur assure des droits de pension. Pour pouvoir prétendre à une retraite, il faut par conséquent avoir été salarié et avoir payé l'impôt correspondant. A défaut, on doit se contenter de l'aide sociale. L'impôt salarial étant par ailleurs plafonné, ceux qui perçoivent de très gros revenus sont proportionnellement avantagés.

Le système de santé

Les Etats-Unis ne sont pas dotés d'un système de santé universel financé par l'Etat. Trois groupes seulement bénéficient d'une couverture santé de l'Etat : les militaires, les personnes de plus de 65 ans et les personnes dans le besoin, ce dernier groupe connaissant un développement de plus en plus rapide.

Assurance-chômage

Aide sociale

Retraite

Système de santé

ETATS-UNIS

Taux d'emploi 2013	67,4 % (62,3 %)	Part des actifs dans la population totale dans la tranche d'âge 15-64 ; (entre parenthèses, femmes uniquement) (Source : Eurostat)
Taux de chômage 2013	7,4 %	Pourcentage de chômeurs dans la population active (Source : Eurostat)
Taux de chômage de longue durée 2013	1,9 %	Pourcentage de chômeurs de longue durée (12 mois et plus) dans la population active (Source : Eurostat)
Inégalité des revenus / Coefficient Gini 2003-2012	40,8 %	Indice d'inégalité des revenus : plus la valeur est élevée, plus l'inégalité est marquée (Source : Human Development Report 2014, p. 168)
Education : Rapport entre la réussite scolaire et l'origine socio-économique 2012	19,8 %	Intensité de l'impact du statut socio-économique sur la performance en mathématiques (Source : OCDE 2012)
Taux de syndicalisation – 2013	10,8 %	Part de la population active syndiquée (Source : OCDE)
Proportion de femmes au Parlement	18,2 %	Proportion de sièges occupés par des femmes au Parlement (Source : Human Development Report 2014, p. 172)
Satisfaction à l'égard de la liberté de choix de vie	82 %	Pourcentage de personnes interrogées se déclarant satisfaites de leur liberté de choix quant à leur mode de vie (Rapport sur le développement humain 2014, UNDP, p. 252)

Pendant très longtemps, une grande partie de la population américaine n'avait aucune couverture maladie ou était sous-assurée. La réforme du système de santé mise en place par le président Obama a marqué un changement de cap radical. L'assurance est désormais obligatoire pour (presque) tous les citoyens et les compagnies d'assurance ont l'obligation pour leur part d'accepter toute personne, indépendamment de ses antécédents médicaux éventuels. La réforme en cours a déjà entraîné une hausse sensible du nombre d'assurés, cependant il reste encore beaucoup de personnes non couvertes qui ne comprennent pas, pour la plupart, en quoi consiste la réforme ou ne s'y intéressent pas.

Le système éducatif

Le système scolaire distingue les écoles confessionnelles et les écoles publiques, ces dernières bénéficiant d'une organisation et d'un financement à l'échelle locale. Ce mode de fonctionnement a pour avantage de favoriser l'autorégulation et la participation, mais entraîne des disparités énormes dans la qualité de l'enseignement. Comme les écoles sont financées par la fiscalité sur le revenu, les communes aisées peuvent investir des recettes fiscales importantes dans le système éducatif, tandis que les communes plus pauvres ont souvent beaucoup moins de moyens à consacrer à l'éducation. Ainsi, le lieu et le milieu dans lesquels on grandit, déterminent très souvent la qualité de l'éducation scolaire. Quoi qu'il en soit, le système éducatif américain affiche globalement le taux le plus élevé de diplômés de l'enseignement supérieur.

Conclusion

Aux Etats-Unis, faiblesse et passivité caractérisent le système politique ainsi que la protection sociale assurée par l'Etat ; en effet, le rôle de l'Etat est d'octroyer aux individus la plus grande liberté (négative) possible. La priorité est donnée aux droits politiques fondamentaux, tandis que les droits économiques et sociaux ne jouent aucun rôle. Par conséquent, l'Etat n'intervient que peu ou pas du tout dans la régulation du marché ou de la société.

Cette situation est le résultat d'un système politique fédéral fragmenté et d'une culture libérale, religieuse et républicaine. En conséquence, les Etats-Unis affichent des performances relativement bonnes en termes d'indicateurs économiques, comme la croissance économique par exemple, mais des performances plutôt faibles en termes d'indices mesurant le degré d'inclusion sociale.

Système éducatif

Pour en

savoir plus :

Lew Hinchman
(2006), USA :

Residual Welfare

Society and

Libertarian

Democracy (Société-

providence résiduelle

et Démocratie

libertarienne), dans :

Thomas Meyer (Ed.),

Praxis der Sozialen

Demokratie (Pratique

de la Démocratie

sociale), Wiesbaden,

p. 327-373.

Ainsi, comparé aux autres nations industrialisées, les Etats-Unis présentent l'un des taux de pauvreté les plus élevés. Le coefficient Gini, qui décrit le niveau d'inégalité, est relativement élevé lui aussi. A l'aune des critères de la Démocratie sociale pour laquelle la garantie de la liberté positive comme de la liberté négative est primordiale, les Etats-Unis affichent de mauvais résultats. Si l'on considère les droits fondamentaux, le système politique et l'Etat social, on constate partout la présence de nombreux éléments libertariens. Caractériser encore les Etats-Unis de Démocratie sociale faiblement inclusive ou déjà de Démocratie libertarienne n'est plus qu'une question d'interprétation.

Toutefois, dans sa forme pure, la Démocratie libertarienne n'existe qu'en théorie. Même les Etats-Unis disposent d'un système de sécurité sociale - aussi rudimentaire soit-il.

4.2. Grande-Bretagne

Par Christian Krell

Introduction

La *Théorie de la Démocratie sociale* décrit la Grande-Bretagne comme une « Démocratie sociale faiblement inclusive ». Ce faible niveau d'inclusion signifie que le pays reconnaît des droits fondamentaux sociaux et économiques, en plus des droits civiques et politiques. Des secteurs importants bénéficient également d'une protection de l'Etat et par là même du respect de droits fondamentaux. Mais dans la réalité, les prestations de l'Etat providence atteignent un très faible niveau. Si les droits fondamentaux sont effectivement en vigueur dans la forme, leur application est souvent bien loin de la réalité. Du point de vue de la Démocratie sociale ou de la Démocratie libertarienne en tant que catégories, la Grande-Bretagne marque par conséquent l'extrême limite de la Démocratie sociale.

L'Etat social en Grande-Bretagne n'est que relativement peu développé. Cette constatation a de quoi surprendre puisque la Grande-Bretagne a été le premier pays où se sont développés des éléments de l'Etat providence, et ceci avant tous les autres pays européens. Depuis le 18^{ème} siècle, le développement du commerce et des innovations techniques a non seulement amélioré le niveau de vie, mais également exacerbé les problèmes sociaux liés à l'industrialisation : pauvreté, malnutrition et problèmes de santé, travail des enfants et faible protection sociale.

Pour en savoir plus :

Winand Gellner et Martin Kleiber (2007), *Das Regierungssystem der USA. Eine Einführung (Le système gouvernemental des USA. Une introduction)*, Baden-Baden.

Une Démocratie sociale faiblement inclusive

Un développement précoce de l'Etat social

Pour contrecarrer ces dérives sociales, les premiers éléments d'un Etat social sont apparus relativement tôt en Grande-Bretagne, sans toutefois laisser aussitôt émerger un Etat providence universel. L'explication de cet aboutissement avorté est à rechercher dans les structures politico-culturelles profondes de la Grande-Bretagne. Le libéralisme a toujours joué un rôle-clé dans la culture politique britannique et continue de le faire encore aujourd'hui. S'il a certes permis un développement du libre-échange et de la prospérité économique ainsi qu'une extension limitée des droits politiques, toute intervention de l'Etat dans les questions sociales restait proscrite. Au contraire, le 18^{ème} et le 19^{ème} siècle ont vu l'avènement du credo libéral du laisser-faire : « Government shall not interfere » (« Le gouvernement ne doit pas s'ingérer ») qui a marqué la politique sociale et économique.

Un Etat social qui reste malgré tout peu développé

L'engagement caritatif et philanthropique est venu contrebalancer en partie cette faiblesse des prestations sociales de l'Etat. De nombreuses œuvres caritatives (« Charities ») et dons de particuliers ont contribué au développement d'une structure de bienfaisance non étatique, encore aujourd'hui typique du Royaume-Uni. Mais le problème de cette forme de charité toute britannique a toujours été que les défavorisés ne profitent pas tous de cette assistance aux pauvres.

Absence de syndicat unifié

Parallèlement aux œuvres caritatives, de nombreux syndicats, relativement puissants pour certains, se sont développés au 19^{ème} siècle en Grande-Bretagne. Contrairement à l'Allemagne, les syndicats ne se sont pas unifiés pour former des confédérations par secteur d'activité, ce qui explique pourquoi le paysage syndical britannique est aujourd'hui encore très morcelé.

Le mouvement syndical a donné naissance en 1900 au Parti travailliste – représentant de la Démocratie sociale britannique. Le parti travailliste s'est développé après la Première Guerre mondiale pour devenir la deuxième force en Grande-Bretagne, et finalement accéder pour la première fois au gouvernement en 1945. Sous sa conduite s'est véritablement développé l'Etat providence britannique dans l'après-guerre.

Consensus de l'après-guerre et « contrat social »

Le parti conservateur comme le parti travailliste étaient tous deux favorables à la mise en place de cet Etat providence dans ses grandes lignes. Dans ce contexte, on parle par conséquent souvent de « consensus d'après-guerre » ou de « contrat social » entre toutes les couches de la société.

A la fin des années 1970, la Première ministre conservatrice Margaret Thatcher passa à l'offensive pour combattre le « social contract », annonçant la fin de ce pacte et exigeant un recul des limites d'intervention de l'Etat (« frontiers of the state »). Se portant en faux contre le consensus politique général de l'après-guerre, elle souligna que le plein emploi ne relève pas des responsabilités de l'Etat. Dans la perspective de Margaret Thatcher, toute intervention de l'Etat dans le libre jeu des forces économiques était inacceptable. L'action de l'Etat devait surtout se concentrer sur la stabilisation des conditions-cadres de l'économie – et en particulier de la masse monétaire. La période de gouvernement conservateur de Margaret Thatcher (1979-1997) s'accompagna par conséquent de mesures de privatisation et de dérégulation dans de nombreux secteurs de l'économie britannique.

Cette politique eut pour conséquences un accroissement sensible du taux de pauvreté et une hausse des inégalités sociales en Grande-Bretagne. Sur la base de ces indicateurs et d'autres paramètres, il est difficile d'affirmer qu'à la fin de l'ère Thatcher, la Grande-Bretagne était encore une Démocratie sociale.

Il a fallu attendre l'élection de Tony Blair et du parti travailliste en 1997 pour que la Grande-Bretagne mette à nouveau le cap vers davantage de Démocratie sociale. Pour réaliser leur objectif déclaré de garantir l'inclusion sociale pour tous, les Travaillistes ont décidé un train de mesures spécifiques : développement massif des services publics, en particulier dans le secteur de la santé et de l'éducation, lutte ciblée contre la pauvreté et mise en place d'un salaire minimum. Toutes ces dispositions sont autant d'indicateurs témoignant de la réorientation de la Grande-Bretagne en direction d'une Démocratie sociale. Un taux de chômage demeurant bas pendant le gouvernement Blair et un taux de pauvreté en légère baisse – à une période où celui des Etats de l'OCDE connaissait une hausse sensible – attestent la réussite de ce modèle.

Le refus d'abandonner l'orientation ultra libérale du marché du travail et le système économique libéral instauré sous l'ère Thatcher, la conception autoritaire de l'Etat de Tony Blair, sans oublier sa politique en Irak en tant que proche allié des Etats-Unis, tout cela a toutefois entraîné une remise en question du modèle britannique de « la troisième voie ».

Gordon Brown, le successeur de Tony Blair au poste de Premier ministre, a globalement maintenu la politique suivie jusque-là par les Travaillistes, tout en insufflant une nouvelle dynamique. En politique étrangère et dans les questions de sécurité, l'alignement très étroit sur les Etats-Unis a été abandonné en faveur d'une position plus équilibrée. Les investissements dans le secteur des services publics ont été poursuivis, tout en privilégiant davantage les aspects sociaux. La coalition en place depuis 2010 entre le parti conservateur et les démocrates libéraux, avec David Cameron comme Premier ministre, a lancé en revanche une politique d'austérité sévère dès son arrivée au pouvoir, procédant à des coupes budgétaires considérables, notamment dans le domaine de l'éducation, de l'aide sociale et du système de santé. La Démocratie sociale a alors connu un nouveau recul radical en Grande-Bretagne.

Le système politique

La Grande-Bretagne est considérée à juste titre comme l'une des plus anciennes démocraties européennes. En même temps, le système politique britannique fait cependant figure de dictature élective (« elective dictatorship »). Comment expliquer cette contradiction ?

L'explication est vite trouvée lorsqu'on se penche sur l'histoire de l'Angleterre. Depuis la « Révolution Glorieuse » (1688/89), le Parlement britannique a continuellement gagné en importance. Au fil des siècles, les droits traditionnellement voués à la Couronne ont de plus en plus été transférés au Parlement – composé de la Chambre basse et de la Chambre haute.

La Grande-Bretagne n'a pas connu de remise en cause profonde en matière de séparation des pouvoirs, comme ce fut le cas dans de nombreux Etats en Europe au moment de la Révolution. Le pouvoir qui était à l'origine centralisé au sein de la Couronne, est aujourd'hui en grande partie concentré au sein du Parlement. Celui-ci dispose ainsi d'une souveraineté entière, qu'aucune juridiction suprême ni aucune constitution ne viennent amputer. Cette souveraineté suprême est aujourd'hui essentiellement placée entre les mains du leader du groupe majoritaire à la Chambre basse : le Premier Ministre britannique.

Deux facteurs renforcent encore le pouvoir du gouvernement en place : tout d'abord la structure centraliste de l'Etat britannique. Aucune région ou état fédéral, aussi puissant qu'elle ou qu'il soit, ne peut influencer sur la politique législative du gouvernement central.

Ensuite le scrutin uninominal majoritaire à un tour. Ce système électoral permet l'émergence d'un parti largement vainqueur. Les gouvernements de coalition ne sont pas d'usage en Grande-Bretagne – hormis dans les périodes de crise nationale. Le gouvernement de coalition formé en 2010 par les Conservateurs et les Libéraux a été le premier en son genre depuis un demi-siècle. Jusqu'à cette date, les Conservateurs et le parti travailliste avaient alterné au gouvernement. A côté de ces deux partis dominants, les Libéraux font figure de troisième force importante sur la scène politique britannique. Le scrutin uninominal majoritaire à un tour a empêché l'apparition d'autres partis au niveau national. Plus récemment, le comportement électoral connaît certaines évolutions qui ont quelque peu bouleversé l'échiquier politique. De petits partis comme Les Verts (Green Party), les eurosceptiques (United Kingdom Independence Party/ UKIP) ou le British National Party ont percé, tandis que l'électorat des partis populaires établis s'effrite. Quoi qu'il en soit, le système électoral fait toujours émerger au niveau national une majorité claire, gage de stabilité gouvernementale. Le gouvernement a toute liberté d'action dans sa politique grâce à la structure centraliste de l'Etat, à des majorités électorales évidentes et à un parlement souverain. Les changements de cap dans la politique peuvent ainsi être mis en œuvre rapidement par des mesures radicales. L'avenir du développement de la Démocratie sociale est ainsi beaucoup plus incertain en Grande-Bretagne que dans de nombreux autres pays.

Le système des droits fondamentaux

En matière de droits fondamentaux, la Grande-Bretagne se caractérise aussi par une contradiction apparente : la Magna Charta (1215) et la « Petition of Rights » (1628) ont garanti extrêmement tôt dans l'histoire les premiers droits fondamentaux – même s'ils étaient réservés à une petite minorité. Essentiellement dirigés contre l'arbitraire, ces droits protégeaient donc la liberté négative. En revanche, il n'existe en Grande-Bretagne aucune constitution écrite. Un catalogue de droits fondamentaux ancrés dans la constitution fait par conséquent défaut. En 1976, la Grande Bretagne a malgré tout ratifié aussi bien le Pacte des Nations Unies sur les droits fondamentaux citoyens et politiques, que le Pacte sur les droits économiques, sociaux et culturels. La Convention européenne des Droits de l'Homme a également été intégrée dans le droit britannique en 1998.

En dépit de cette reconnaissance formelle des droits fondamentaux, on ne peut pas parler de leur application réelle dans tous les domaines en Grande-Bretagne. Compte tenu des taux de pauvreté traditionnellement élevés dans le pays, il

Scrutin uninominal majoritaire à un tour et quasi-absence de gouvernements de coalition

Des droits fondamentaux octroyés très tôt

Les droits fondamentaux sont-ils effectivement appliqués ?

convient par exemple de s'interroger sur la réalisation dans les faits du droit à un niveau de vie décent.

Depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement travailliste, plusieurs droits fondamentaux ont été mieux appliqués qu'auparavant. Le salaire minimum en vigueur dans tout le pays depuis 1999 en constitue un exemple, tout comme l'obligation pour les employeurs de rémunérer les travailleurs à temps partiel au même niveau que les travailleurs à temps plein, tout en leur offrant des conditions de travail semblables.

L'économie politique

L'économie britannique est un exemple-type d'économie de marché libérale. Comparé aux économies de marché coordonnées, ce type d'économie attribue un rôle clé aux marchés faisant jouer la concurrence à plein.

Importance-clé du marché

L'importance-clé du marché s'exprime entre autres dans les négociations salariales entre employeurs et employés. Comme les confédérations patronales et syndicales sont peu existantes et divisées, le salaire est habituellement négocié de manière individuelle entre les parties prenantes. Le salaire s'oriente par conséquent directement sur le niveau de revenus auquel l'employé peut prétendre sur le marché. La participation ou la cogestion, comme elle est notamment pratiquée en l'Allemagne dans l'industrie minière et métallurgique, est pour ainsi dire inconnue en Grande-Bretagne.

Flexibilité du marché du travail

Le piètre niveau de protection contre le licenciement en Grande-Bretagne facilite le licenciement rapide du personnel. Vice-versa, les employés qualifiés ont généralement beaucoup moins de difficultés à trouver un nouvel emploi grâce à la flexibilité du marché du travail britannique. La crise économique et financière a mis au jour la vulnérabilité de l'économie britannique face aux fluctuations du marché du travail, vu le manque total de coordination. Les taux de chômage sont montés en flèche beaucoup plus vite que dans les économies de marché coordonnées comparables, comme l'Allemagne.

Globalement, l'ancienneté des employés dans les entreprises est relativement courte si bien que l'acquisition de qualifications spécifiques à une branche ou une entreprise ne revêt que peu d'intérêt. Cette carence se répercute sur le faible niveau de productivité de la Grande-Bretagne constaté dans les comparaisons internationales.

Du fait de cette productivité médiocre, l'industrie représente une part relativement réduite dans l'économie britannique. Le secteur des services en revanche se taille la part du lion. La City de Londres fait partie des principales places financières mondiales. L'activité des services liés à la finance et les assurances bat son plein. En conséquence, près de 79 % des personnes actives au Royaume-Uni travaillent dans le secteur des services.

Dans les économies de marché libérales, les entreprises financent leurs investissements en majeure partie par des capitaux empruntés sur les marchés financiers. Elles doivent par conséquent dégager rapidement des bénéfices. Les concepts de financement élaborés plutôt sur le long terme en commun avec sa banque attitrée ne sont pas monnaie courante. Aussi l'économie britannique s'articule essentiellement autour d'orientations à court terme et la recherche d'une maximisation rapide des profits.

L'Etat social

Dans la recherche comparée sur l'Etat social, l'Etat social britannique se voit souvent attribuer « un caractère hybride ». Dans le cas de la Grande-Bretagne, cela signifie que l'Etat social est influencé par différentes logiques qui, normalement, ne coexistent pas dans un même système. Ainsi certaines prestations de sécurité sociale sont par exemple universellement garanties dans le système de santé : chaque habitant de la Grande-Bretagne peut ainsi bénéficier d'une couverture maladie. D'autres prestations ne sont accordées en revanche qu'à l'issue d'une procédure d'examen des besoins - souvent ressentie comme dégradante. Malgré ces disparités, la Grande-Bretagne fait figure d'Etat-providence libéral. L'Etat social couvre les risques élémentaires, tandis que les besoins d'assistance dépassant cette prise en charge de base sont l'affaire du marché libre.

Le système de santé

Le National Health Service (NHS) est l'organisme central de l'Etat social britannique. Il est financé par les rentrées fiscales et assure gratuitement la prise en charge médicale de la population ainsi que des médicaments et autres équipements nécessaires. Outre la couverture universelle des prestations, le NHS se caractérise par une très grande transparence. Pendant des décennies, le système a cependant souffert d'un sous-financement chronique, à l'origine de difficultés rencontrées dans la prise en charge. A certaines périodes de pointe, les Britanniques étaient ainsi confrontés à des attentes interminables pour pou-

*Caractère hybride
de l'Etat social*

Système de santé

voir se faire opérer. Depuis lors et surtout depuis l'an 2000, des moyens publics supplémentaires considérables ont été investis dans le NHS. Le changement de cap radical opéré par le gouvernement de David Cameron n'a pas épargné le système de santé. Sa restructuration a entraîné des coupes dans les dépenses et des réductions d'effectifs.

Sécurité sociale

La sécurité sociale

La National Insurance assure une série de risques, comme la vieillesse, le chômage, les accidents du travail, l'invalidité, etc. La National Insurance est financée par des cotisations proportionnelles aux salaires. Les prestations en revanche sont versées sous forme forfaitaire et ne procurent qu'une couverture de base. Les Britanniques souhaitant bénéficier d'une couverture plus importantes que celles de l'assurance de base doivent se tourner vers les offres des compagnies privées.

Aide sociale

L'aide sociale

La National Assistance accorde une série de prestations dont peuvent bénéficier les Britanniques qui n'ont pas droit aux prestations financées par les cotisations prélevées sur le salaire et n'ont pas souscrit d'assurance-prévoyance privée. Financées par la fiscalité, ces prestations sont strictement accordées en fonction des besoins réels. Les bénéficiaires doivent prouver préalablement qu'ils sont effectivement dans le besoin et ne peuvent faire appel à aucune autre possibilité de soutien.

Système éducatif

Le système éducatif

En Grande-Bretagne, le paysage éducatif est constitué par les écoles publiques et les écoles privées – payantes. Cette bipolarité du système éducatif britannique est l'une des causes des déficits dans l'éducation générale et la formation professionnelle, alors que parallèlement une petite élite hautement qualifiée parvient à émerger. La relation entre statut social et réussite scolaire est très marquée. Par conséquent, la réforme et le développement du système éducatif a constitué l'un des projets phares des Travaillistes. L'une des principales mesures du gouvernement de Gordon Brown a porté sur l'élévation progressive de l'âge de la scolarité obligatoire de 16 à 18 ans révolus. Elle visait à remédier au problème du chômage des jeunes en Grande-Bretagne, qui recense le plus grand nombre de 16-18 ans sans travail ni formation. Des investissements publics considérables sont intervenus dans le secteur éducatif, mais se sont accompagnés de mesures controversées comme la mise en place de frais de scolarité. Leur montant maximal a été massivement revu à la hausse par le gouvernement de David Cameron.

Grande-Bretagne

Taux d'emploi 2013	70,8 % (65,9 %)	Part des actifs dans la population totale dans la tranche d'âge 15-64 ; (entre parenthèses, femmes uniquement) (Source : Eurostat)
Taux de chômage 2013	7,5 %	Pourcentage de chômeurs dans la population active (Source : Eurostat)
Taux de chômage de longue durée 2013	2,7 %	Pourcentage de chômeurs de longue durée (12 mois et plus) dans la population active (Source : Eurostat)
Inégalité des revenus / Coefficient Gini 2003-2012	36 %	Indice d'inégalité des revenus : plus la valeur est élevée, plus l'inégalité est marquée (Source : Human Development Report 2014, p. 168)
Education : Rapport entre la réussite scolaire et l'origine socio-économique 2012	22,7 %	Intensité de l'impact du statut socio-économique sur la performance en mathématiques (Source : OCDE 2012)
Taux de syndicalisation – 2013	25,4 %	Part de la population active syndiquée (Source : OCDE)
Proportion de femmes au Parlement	22,6 %	Proportion de sièges occupés par des femmes au Parlement (Source : Human Development Report 2014, p. 172)
Satisfaction à l'égard de la liberté de choix de vie	88 %	Pourcentage de personnes interrogées se déclarant satisfaites de leur liberté de choix quant à leur mode de vie (Rapport sur le développement humain 2014, UNDP, p. 252)

Pour en savoir plus :

Christian Krell (2006), *Laggard or Leader – der britische Sozialstaat im Spiegel der Sozialen Demokratie (L'Etat social britannique dans le miroir de la Démocratie sociale)*, dans : Thomas Meyer (Ed.), *Praxis der Sozialen Demokratie (Pratique de la Démocratie sociale)*, Wiesbaden, p. 130-241.

Alexander Petring (2006), *Großbritannien (La Grande-Bretagne) dans : Wolfgang Merkel et al. (Ed.) : Die Reformfähigkeit der Sozialen Demokratie (La capacité de réforme de la Démocratie sociale)*, Wiesbaden, p. 119-153.

Résumé

A la fin des années 1990, la Grande-Bretagne s'est réorientée dans un premier temps en direction de la Démocratie sociale. L'objectif affiché du parti travailliste était l'inclusion de tous dans la société. Cette politique devait essentiellement être mise en œuvre par une participation accrue à la vie professionnelle et au marché du travail. La sécurité sociale n'avait pas vocation à bénéficier au plus grand nombre de personnes possible, avec un niveau de couverture élevé, mais devait être réservée à ceux qui en avaient vraiment besoin. Une croissance économique stable et une politique de stimulation du marché du travail ont engendré jusqu'à 2009 des taux d'emploi élevés, réduisant du même coup la pauvreté et faisant progresser la participation sociale. Le pouvoir conféré au gouvernement par le système politique britannique devait pleinement s'illustrer à partir de 2010. Le gouvernement de David Cameron misa sur une politique draconienne d'économies avec des coupes considérables dans le domaine social.

En raison d'un taux de pauvreté restant encore élevé, du faible niveau de prestations sociales et de l'inégalité des chances en matière d'éducation, la Grande-Bretagne se classe toujours parmi les Démocraties sociales faiblement inclusives. Elle se situe à l'extrême limite de la Démocratie sociale. La question de savoir si le gouvernement de D. Cameron a déjà franchi cette limite ou non, a amplement de quoi alimenter le débat.

4.3. Allemagne

Par Christoph Egle

Compte tenu de l'état économique et politique dans lequel l'Allemagne se trouvait à la fin de la Seconde Guerre mondiale, la République fédérale¹⁰ peut être considérée comme une « success-story » de la Démocratie sociale. Si, après la fin de la dictature nazie, beaucoup ont craint que l'Allemagne ne parvienne jamais à (re)devenir un pays pacifique et démocratique, aujourd'hui ces doutes sur la stabilité de la démocratie en République fédérale et son ancrage dans une société civile très active ont largement été balayés. Il a certes fallu attendre la fin des années 60 pour assister à la concrétisation du processus de démocratisation de l'Etat et de la société. Jusqu'à aujourd'hui, la culture politique de l'Allemagne reste marquée par la honte de la dictature nazie et l'échec de

¹⁰ Pour des raisons de place, le développement en RDA ne sera pas traité dans cet ouvrage.

la République de Weimar. Cette culture se caractérise notamment par le refus de toute rhétorique nationaliste et un scepticisme profondément ancré contre toute forme d'extrémisme. D'un autre côté, la recherche de compromis et du « juste milieu » représentent des vertus essentielles de la République fédérale.

Outre la (re-)démocratisation réussie après 1945, le « miracle économique » a lui aussi contribué à faire de la République fédérale pendant longtemps un modèle pour les autres pays industrialisés occidentaux, du fait de la combinaison sans doute unique de performance économique, stabilité politique et équilibre social. La social-démocratie allemande s'est, elle aussi, identifiée à l'ordre social et économique de la République fédérale, y voyant la réalisation de ses valeurs politiques. Lors des élections au Bundestag en 1976, le parti social-démocrate (SPD) fit ainsi du « modèle allemand » son thème de campagne. Après la réunification, la République fédérale s'est de moins en moins montrée à la hauteur de ce rôle de modèle, les signes se multipliant pour corroborer une perte de vitesse tant sur le plan de la croissance économique que de la création d'emplois. Il est remarquable qu'une partie des facteurs employés dans les années 1980 pour caractériser le « modèle allemand » et sa réussite aient été identifiés dans les années 1990 comme origine du « déclin » de l'Allemagne. Au premier rang de ces facteurs figure le système de gouvernement, qui a retardé un ajustement nécessaire aux changements économiques en cours (mondialisation), et certaines structures de l'Etat social qui se sont avérées être un frein à l'emploi dans plusieurs domaines (en particulier pour les travailleurs peu qualifiés et pour les femmes). La Loi Fondamentale en revanche, qui avait été promulguée à titre transitoire dans un premier temps, fait rétrospectivement figure d'aubaine historique.

Le système des droits fondamentaux dans la constitution

Pour tirer une leçon de l'échec de la République de Weimar, les droits de l'homme et les droits fondamentaux à la liberté politique sont inscrits en tant que droit pratiquement pré-étatiques dans les dix-neuf premiers articles de la Loi Fondamentale. Le Parlement ne peut les modifier dans leur substance. Parmi ces droits figurent aussi bien les droits libéraux dits de « défense » contre l'intervention de l'Etat dans la sphère privée (« liberté négative ») que les droits démocratiques de codécision (« liberté positive »). Les droits de revendication sociale, notamment le droit au travail, à un logement, à l'éducation ou à un revenu minimum ne figurent pas dans la Loi fondamentale, mais sont malgré tout repris dans les constitutions de certains Länder. La Loi Fondamentale n'impose aucun système

« Le modèle
allemand »

*Droits de liberté
négative et de
liberté positive
ancrés dans la Loi
Fondamentale*

économique concret, mais prévoit cependant plusieurs garde-fous, barrant aussi bien la route au capitalisme de marché non régulé qu'à une économie socialiste planifiée. Ainsi, si l'Art. 14 garantit la propriété et le droit successoral, il postule aussi que son usage doit « contribuer en même temps au bien de la collectivité ». Le concept d'« économie de marché sociale » a effectivement repris ce postulat dans une approche politique pragmatique.

Le système politique

Le système de gouvernement, lui aussi, a été conçu pour empêcher dorénavant tout échec de la démocratie. Les pouvoirs ont été partagés et limités à tel point qu'ils restreignent l'autorité de l'exécutif comme dans aucune autre démocratie au monde. Parmi ces garde-fous, citons le fédéralisme et la participation des Länder au processus législatif fédéral (par l'entremise du Bundesrat), la position forte de la Cour constitutionnelle fédérale, l'indépendance de la Bundesbank (plus tard de la Banque centrale européenne), une délégation des pouvoirs régaliens de l'Etat à des organisations de la société civile, et enfin la participation des partenaires sociaux à l'administration des systèmes d'assurance sociale. Compte tenu de ce partage du pouvoir régalien, le politologue américain Peter Katzenstein a même taxé la République fédérale d'Etat « semi-souverain », sachant que, jusqu'en 1990, la République fédérale n'était pas complètement souveraine en matière de politique extérieure.

L'obligation pour les institutions de trouver un équilibre entre les différents intérêts n'a pas nui à la République fédérale et, au contraire, le système de gouvernement fait preuve de beaucoup d'efficacité et de représentativité. Le parlementarisme s'est avéré suffisamment ouvert aux évolutions sociales (permettant notamment la naissance de nouveaux partis) et a permis en même temps la formation de gouvernements stables. Le processus de législation intègre l'expertise externe et les représentants de différents groupes d'intérêt sont régulièrement consultés. Cependant, c'est aux partis politiques que revient le rôle-clé dans le processus de prise de décision tout comme dans la nomination aux postes importants de la fonction publique. Ils assument ainsi une fonction primordiale de médiateurs entre la société et l'Etat. Comme les partis peuvent non seulement participer au gouvernement fédéral, mais également à celui des 16 Länder, ils ne sont pratiquement jamais uniquement dans l'opposition ou uniquement dans le gouvernement. Cette règle est particulièrement valable pour les deux grands partis populaires (SPD et CDU / CSU) de sorte que la République fédérale reste presque

Un partage et une limitation des pouvoirs relativement importants

Rôle-clé des partis politiques

en permanence sous la conduite d'une « grande coalition » formelle ou informelle. Cette contrainte de cohabitation gouvernementale a conduit, surtout en matière de politique économique et sociale, à l'adoption d'une politique de la « voie du milieu » (Manfred G. Schmidt) qui s'intègre sans heurt dans la culture politique du pays, évoquée plus haut.

La concurrence entre les partis et le système fédéral de gouvernance peuvent néanmoins créer des déséquilibres. La tactique de politique partisane prend alors le pas, entraînant un blocage dans la prise de décisions importantes ou menant à l'élaboration de compromis bancals. Depuis 1990, on assiste à une recrudescence de situations de ce genre. En effet, l'unité allemande a fait croître le nombre d'acteurs à l'échelon fédéral, mais en même temps la mondialisation s'accélérait et nécessitait des adaptations que l'Allemagne n'a plus été capable de mettre en œuvre avec une réactivité suffisante. Le choix de la stabilité comme constante du système politique a été pendant longtemps un facteur de réussite, mais est alors devenu un problème, en raison des tendances à l'immobilisme qu'il engendre. Dans le sillage d'une réforme du fédéralisme, le pays essaie depuis quelques années de réformer ce système pour faciliter la prise de décision.

L'économie politique

L'Allemagne fait figure de représentant modèle du type d'économie appelé « économie de marché coordonnée ». Les entreprises s'y financent, non sur le marché des capitaux comme dans les économies de marché libérales, mais en contractant des crédits à long terme auprès de leurs banques attirées. Ce mode de financement conduit à une imbrication de l'industrie et du secteur bancaire – principale caractéristique du « capitalisme rhénan ». Ce modèle basé sur les « capitaux patients » permet aux entreprises de planifier leurs décisions stratégiques à un horizon plus lointain que celui des sociétés tributaires de la valeur actionnariale à court terme. Une autre caractéristique-type de l'économie allemande est par ailleurs une participation beaucoup plus large des travailleuses et des travailleurs à la conduite de l'entreprise, en comparaison internationale.

Elle se traduit aussi bien par la codécision au sein de l'entreprise (aménagement des postes de travail, déroulement du travail, ressources humaines) que par la cogestion de l'entreprise (à travers la présence de représentants du personnel siégeant au Conseil de surveillance des sociétés anonymes et autres grandes sociétés de capitaux). En conséquence, les relations sociales sont caractérisées en principe par une

Forces et faiblesses de la stabilité en tant que constante de la politique allemande

Le « modèle du capitalisme rhénan »

Codécision et autonomie tarifaire

**Pour en
savoir plus :**

*Manuel 2, Economie
et Démocratie
sociale, chapitre
6.3. L'Allemagne*

coopération entre les partenaires sociaux. Les salaires sont fixés par la négociation libre entre employeurs et employés (autonomie tarifaire), qui sont eux-mêmes organisés au sein de confédérations nationales. Les conflits sociaux sont relativement rares, en comparaison internationale, et ne s'éternisent jamais bien longtemps.

Depuis quelques années, ce modèle d'économie de marché coordonnée manifeste cependant certains signes d'effritement. Ils proviennent d'une part de la mondialisation ou de la volonté croissante des entreprises allemandes de participer davantage au marché financier international dans ce contexte, et d'autre part de l'érosion des relations paritaires et sociales, les syndicats comme le patronat ayant progressivement perdu leur force d'organisation, et du même coup leur faculté de coordination.

L'Etat social

La République fédérale est l'exemple-type de l'Etat social « conservateur-corporatiste », également appelé « chrétien-démocrate » ou encore « bismarckien ». Cette terminologie illustre bien que l'Etat social allemand n'a pas été créé sous l'instigation des sociaux-démocrates, mais historiquement surtout par des conservateurs et des chrétiens-démocrates. Après la Seconde Guerre mondiale, le développement de l'Etat social a été successivement mené par deux partis à orientation sociale (CDU / CSU et SPD).

Malgré l'ampleur de ses moyens financiers, l'Etat social allemand se caractérise par une redistribution toute relative, puisqu'il se contente souvent de perpétuer les disparités sociales existantes. Ainsi existe-t-il par exemple différents systèmes d'assurance et de sécurité sociale pour différentes catégories professionnelles. L'assurance sociale obligatoire universelle ne s'applique qu'aux salarié(e)s ; les travailleurs indépendants et les fonctionnaires en revanche ont la possibilité de s'assurer contre les risques sociaux auprès de compagnies privées ou sont assujettis à un régime spécial de sécurité sociale (p. ex. les pensions de la fonction publique).

L'Etat social allemand est centré autour d'organismes d'assurance sociale corporatifs indépendants, financés grâce aux cotisations obligatoires des employeurs et des employés, calculées selon un barème prédéterminé. En complément, le budget fédéral alloue des subventions en cas de besoin ou de façon permanente pour l'assurance-retraite par exemple. Comme les coûts de l'Etat social pénalisent surtout les salaires, et renchérissent ainsi le travail en tant que facteur

*L'Etat social
conservateur et
corporatiste*

**Pour en
savoir plus :**

*Manuel 3, Etat
social et Démocratie
sociale*

Allemagne

Taux d'emploi 2013	73,3 % (68,8 %)	Part des actifs dans la population totale dans la tranche d'âge 15-64 ; (entre parenthèses, femmes uniquement) (Source : Eurostat)
Taux de chômage 2013	5,3 %	Pourcentage de chômeurs dans la population active (Source : Eurostat)
Taux de chômage de longue durée 2013	2,4 %	Pourcentage de chômeurs de longue durée (12 mois et plus) dans la population active (Source : Eurostat)
Inégalité des revenus / Coefficient Gini 2003-2012	28,3 %	Indice d'inégalité des revenus : plus la valeur est élevée, plus l'inégalité est marquée (Source : Human Development Report 2014, p. 168)
Education : Rapport entre la réussite scolaire et l'origine socio-économique 2012	23,3 %	Intensité de l'impact du statut socio-économique sur la performance en mathématiques (Source : OCDE 2012)
Taux de syndicalisation – 2013	18 % (2011)	Part de la population active syndiquée (Source : OCDE)
Proportion de femmes au Parlement	32,4 %	Proportion de sièges occupés par des femmes au Parlement (Source : Human Development Report 2014, p. 172)
Satisfaction à l'égard de la liberté de choix de vie	90 %	Pourcentage de personnes interrogées se déclarant satisfaites de leur liberté de choix quant à leur mode de vie (Rapport sur le développement humain 2014, UNDP, p. 252)

productif, ce mode de financement est devenu un frein à la création d'emplois, en particulier dans les secteurs des services nécessitant beaucoup de personnel. Les prestations versées par les assurances sont calculées sur la base du principe d'équivalence. En d'autres termes, plus un travailleur cotise longtemps ou plus son salaire est important, et plus les prestations qu'il touchera seront élevées. Cet Etat social dépendant du revenu du travail représente surtout un problème pour les personnes au parcours professionnel accidenté qui ne peuvent bénéficier au final que d'une protection sociale limitée.

Retraite

La retraite

Le niveau standard des retraites versées par l'assurance-retraite légale se montait en 2012 (hors versements des caisses complémentaires d'entreprises) à 49,6 % du salaire net moyen. Aussi bien le revenu moyen (27 139 euros par an) que la retraite moyenne (13 465 euros par an) sont calculés avant imposition. Selon la législation actuelle, le niveau de garantie devrait baisser à long terme pour s'établir à environ 45 %. Pour compenser cette diminution, l'Etat subventionne les contrats de retraite complémentaire par capitalisation en versant des allocations et en accordant des avantages fiscaux. Si les droits de pensions ainsi acquis sont inférieurs au niveau de l'aide sociale, la prévoyance-vieillesse de base entre en jeu lors du départ à la retraite.

L'assurance-chômage

L'indemnité-chômage versée par l'assurance-chômage dans la première phase (« Arbeitslosengeld I ») varie, selon la situation familiale, entre 60 et 67 % du dernier salaire touché. Elle est versée au bénéficiaire pendant une période de 6 à 24 mois, selon sa durée de cotisation et son âge. Une fois ces droits échus, le chômeur peut recevoir une indemnité de phase II (« Arbeitslosengeld II »), financée par les rentrées fiscales, à concurrence du montant de l'aide sociale. Cette deuxième indemnité-chômage ainsi que l'aide sociale (pour les personnes en incapacité de travailler) sont mises sous conditions de ressources. Par ailleurs, les personnes en capacité de travailler doivent être prêtes à accepter un travail et sont soumises à des contrôles. La mise en place d'un droit légal à ces prestations d'assistance garantit un minimum vital socioculturel à toute la population.

Le système de santé

Les prestations de l'assurance-maladie légale (GKV – Gesetzliche Krankenversicherung) sont considérées de bonne qualité, en comparaison internationale, mais le système est relativement coûteux. Les enfants et les conjoints n'exerçant pas d'ac-

Assurance-chômage

Système de santé

tivité sont assurés gratuitement, en même temps que les parents ou conjoints qui travaillent. Les bénéficiaires de prestations sociales sont automatiquement affiliés à la GKV. Les travailleurs indépendants, les fonctionnaires et les employés qui perçoivent un salaire élevé sont exemptés de l'obligation d'assurance légale et peuvent souscrire des assurances privées (souvent à des conditions plus avantageuses).

Le système éducatif

Le système éducatif relève presque entièrement de la responsabilité des Länder et présente des différences régionales marquées quant à la structure et à la qualité de l'éducation. Tandis que certains Länder se rapprochent du niveau de l'élite internationale, les compétences des élèves d'autres régions fédérales restent en dessous de la moyenne de l'OCDE. Une comparaison internationale a par ailleurs mis en évidence que dans aucun autre pays, ou presque, l'origine sociale des élèves est aussi déterminante pour la réussite scolaire. En d'autres termes, l'Allemagne ne remplit aucunement le précepte d'égalité des chances. Comparé à d'autres pays du monde, le système en alternance de la formation professionnelle reste encore un modèle de réussite, malgré le manque de places d'apprentissage, d'année en année. Ce système permet d'acquérir une qualification professionnelle lors d'une formation pratique en entreprise combinée avec un enseignement général obligatoire en école professionnelle.

Conclusion

Longtemps, le « modèle allemand » (das Modell Deutschland) a fait figure d'exemple. Jusque dans les années 1970, l'Allemagne a été une Démocratie sociale hautement inclusive. Dans le sillage des ajustements qui ont suivi la réunification, puis la mondialisation, l'Allemagne a perdu peu à peu sa position de modèle à suivre. Dorénavant, l'Allemagne se range plutôt parmi les Démocraties sociales moyennement inclusives. C'est notamment la structure de financement de l'Etat social qui s'est avérée préjudiciable pour le pays. Depuis le milieu des années 1990, le gouvernement d'Helmut Kohl, puis après quelques hésitations le gouvernement de Gerhard Schröder, ont tenté de renforcer la compétitivité de l'économie allemande en transformant et en démantelant l'Etat social, et d'adapter le système de sécurité sociale au vieillissement de la population et aux changements des structures familiales. Ces réformes qui ont été mises en œuvre en partie contre l'opposition farouche de la population ont constitué, et constituent certainement encore, une condition nécessaire pour faire redémarrer le marché du travail. Il reste à voir si l'Allemagne parviendra à nouveau à l'avenir à évoluer vers une Démocratie sociale hautement inclusive. L'adoption d'un salaire minimum légal est considérée par de nombreux observateurs comme un pas important dans cette direction.

Système éducatif

Pour en savoir plus :

Christoph Egle (2006), *Deutschland: der blockierte Musterknabe (L'Allemagne : l'enfant-modèle est bloqué)*, dans : Thomas Meyer (Ed.), *Praxis der Sozialen Demokratie (Pratique de la Démocratie sociale)*, Wiesbaden, p. 273-326.

Peter J. Katzenstein (1987), *Policy and Politics in West Germany. The Growth of a Semisovereign State (Stratégie et Politique en Allemagne de l'Ouest. L'évolution d'un Etat semi-souverain)*, Philadelphie.

Manfred G. Schmidt (2007), *Das politische System Deutschlands (Le système politique de l'Allemagne)*, Munich.

4.4. Japon¹¹

Par Eun-Jeung Lee

*Le cas particulier
du Japon*

Dans le débat académique, aucun autre pays ou presque suscite autant de divergences dans la caractérisation du système. L'image du Japon varie d'une extrême à l'autre, surtout lorsqu'il s'agit d'analyser l'Etat-providence ou encore la société de consommation – les opinions sont partagées entre un régime social libéral-conservateur à forte tendance « social-démocratique » et une « société dans laquelle les classes sont abolies au sens marxiste du terme ».

*Un faible taux de
dépenses sociales*

La situation du Japon n'est pas facile à définir selon les critères que nous connaissons d'habitude. Le pays est gouverné depuis 1955 par le parti conservateur (Liberal Democratic Party ou LDP), dont a systématiquement été issu le Premier Ministre, hormis pour une brève interruption entre 1993 et 1994. En 2009, un parti que l'on peut apparenter au centre gauche, le DJP (Parti démocratique du Japon) a obtenu pour la première fois une majorité.

En matière de dépenses sociales publiques, le Japon est très mal classé parmi les nations les plus industrialisées. En 2005, le Japon a affiché un taux de dépenses sociales de 22,9 %, au-dessous de la moyenne des Etats de l'OCDE (24,4 %) et se positionnait ainsi loin derrière l'Allemagne (31,1 %) ou la Suède (33,6 %) par exemple. Le taux de dépenses sociales exprime les dépenses sociales publiques en pourcentage du produit intérieur brut (PIB).

*Efficacité élevée
des systèmes de
sécurité sociale*

En même temps, le Japon se caractérise aussi par la plus haute espérance de vie au monde, en particulier pour les femmes, par une mortalité infantile exceptionnellement basse et par une répartition équilibrée des revenus. Tous ces indicateurs viennent, pour leur part, souligner l'efficacité des systèmes de sécurité sociale au Japon. De surcroît les sondages d'opinion révèlent qu'environ 90 % des Japonais se déclarent appartenir aux couches moyennes. Toutefois des études récentes font état d'une aggravation des inégalités sociales et d'une hausse du taux de pauvreté¹². L'amplification des inégalités sociales est essentiellement à mettre sur le compte de l'accroissement des personnes exerçant un emploi précaire : leur part a été chiffrée à 36,6 % en 2013. Cette proportion est encore plus grande dans les jeunes générations.

11 Ce texte, dont certains passages ont été légèrement modifiés, est extrait de : Eun-Jeung Lee (2006), Soziale Demokratie in Japan. Elemente Sozialer Demokratie im japanischen System (La Démocratie sociale au Japon. Eléments de la Démocratie sociale dans le système japonais), dans : Thomas Meyer (Ed.), Praxis der Sozialen Demokratie (Pratique de la Démocratie sociale), Wiesbaden, p. 374-444.

12 Pour la première fois en 2009, le gouvernement japonais a publié un taux de pauvreté, chiffré à l'époque à 16 %. Ce taux n'a quasiment pas évolué selon les chiffres les plus récents de mars 2014.

Compte tenu de cette situation extrêmement complexe, l'étude du Japon nécessite un soin particulier. Trop souvent, les discussions sur le Japon se réduisent à des propositions antinomiques : Le Japon est-il un cas à part ou non ? La réponse est à mi-chemin entre le oui et le non. Au Japon, comme dans toutes les autres sociétés, il existe à la fois des éléments singuliers et des éléments comparables. Loin de se réduire à des alternatives antinomiques, le pays voit coexister différents éléments.

Le système politique

Le système politique du Japon est intrinsèquement une démocratie parlementaire. Le rôle de l'Empereur se cantonne essentiellement à des tâches protocolaires. D'une part, la Constitution de 1947 garantit les droits fondamentaux des citoyens et d'autre part, le système politique est fondé sur la concurrence des partis pour le pouvoir et sur des mécanismes de décisions politiques préétablis.

Après la Seconde Guerre mondiale, le système politique s'est globalement développé en trois phases. La première phase (1945–1955) correspond à une phase de reconstruction après la guerre. La deuxième phase (1955–1993) est généralement appelée « S55 », tandis que la troisième (après 1993) est considérée comme la période des réformes politiques.

L'appellation « S55 » évoque la date de fondation des deux principaux piliers du système politique, le LDP et le SPJ (Parti socialiste japonais). En effet, c'est en 1955 qu'ont fusionné non seulement le Jiyutō et le Minshutō pour devenir le parti conservateur LDP, mais aussi l'aile droite et l'aile gauche des socialistes japonais pour devenir le SPJ. Initialement, on s'attendait à ce qu'émerge un système bipartite sur le modèle britannique. Mais au cours des années 1960, force fut de constater la naissance d'un système dominé par un parti unique, un système comparable à l'hégémonie du Parti social-démocrate en Suède, du Parti chrétien-démocrate en Italie ou du Parti national du Congrès en Inde. Hormis une parenthèse de dix mois entre août 1993 et juin 1994, le LDP a tenu les rênes du pouvoir au Parlement et investi le Premier Ministre sans interruption depuis 1955. Même les gouvernements du parti de centre gauche DPJ (Parti démocratique du Japon) n'ont pu briser que temporairement le monopole du pouvoir du LDP. Depuis décembre 2012, le LDP dispose à nouveau d'une majorité stable à la Chambre basse japonaise et depuis l'été 2013 il est également majoritaire à la Chambre haute grâce à une coalition avec un autre parti.

Développement du système politique en trois phases

Prédominance d'un parti conservateur

La Constitution et le système des Droits fondamentaux

La Constitution de 1947, qui a été instaurée par l'autorité d'occupation américaine sous la conduite du Général Douglas MacArthur, est entrée en vigueur le 3 mai 1947. Cette constitution est très progressiste en soi. Hormis l'Art. 9 qui interdit la remilitarisation du Japon, l'Art. 25 énonce :

« Toute personne a droit au maintien d'un niveau minimum de vie matérielle et culturelle. Dans tous les aspects de l'existence, l'État s'efforce d'encourager et d'améliorer la protection et la sécurité sociales, ainsi que la santé publique. »

L'Art. 27 stipule pour sa part : « Chacun a le droit et le devoir de travailler. »

La Haute Cour de Justice, en tant qu'instance juridique suprême au Japon, a précisé dans plusieurs de ses arrêts que cet article 25 ne contient aucun droit juridiquement opposable, mais doit être interprété comme un engagement programmatique. Ainsi, ce principe instituant un devoir de l'Etat social constitue le fondement de l'Etat et de la législation.

Cet ancrage constitutionnel du droit au travail et des droits sociaux fondamentaux oblige l'Etat japonais à mener une politique active de l'emploi et de l'Etat social. Ainsi la sauvegarde et la création d'emploi occupe une place importante dans le système de protection sociale japonais, tandis que l'Etat doit veiller à la stabilité financière des systèmes de sécurité sociale (retraite, maladie, dépendance et chômage).

L'économie politique

Le Japon fait partie des économies de marché coordonnées. L'Etat a un rôle important à jouer dans la planification de l'économie, toutefois ce sont les réseaux d'entreprises qui tirent véritablement les ficelles de la coordination économique au pays du Soleil-Levant. Appelés « keiretsu », ces réseaux sont constitués de groupes ou de familles d'entreprises souvent multisectoriels.

Les entreprises japonaises se financent par des crédits bancaires à long terme, gages d'une sécurité de planification relativement élevée qui leur permet de se focaliser sur leur développement à long terme.

Cette structure « keiretsu » constitue également l'épine dorsale du système de formation et des procédures de transfert de technologies. Les employé(e)s sont encouragé(e)s à acquérir des compétences spécifiques au groupe d'entreprises pour lequel ils/elles travaillent et, en contrepartie, bénéficient d'une sécurité de l'emploi à vie. Les syndicats sont également organisés par secteurs d'entreprises, le personnel ayant ainsi le droit de codécision dans l'entreprise.

Dès la fin de la Seconde Guerre mondiale et jusque dans les années 1960, l'Etat a fait de la politique du marché du travail et de l'emploi sa principale préoccupation. A la fin des années 1960 et au début des années 1970, le gouvernement LDP avait, sous la pression des politiques d'actions sociales de maires « progressistes » – c.-à-d. communistes ou sociaux-démocrates –, lancé dans un premier temps une initiative de développement extensif des systèmes sociaux. Suite aux chocs pétroliers, cette politique sociale jusqu'alors très expansive connut un coup d'arrêt à partir de la moitié des années 1970, sans pour autant être totalement abandonnée. Face à la mondialisation croissante de l'économie et à ses dangers, les partenaires sociaux et les responsables de l'Etat sont tombés d'accord pour intensifier la politique active de l'Etat sur le marché du travail.

Cette politique active sur le marché du travail a débouché sur différentes mesures, notamment des subventions salariales, crédits d'urgence, aides financières à la formation continue. La croissance de l'emploi jusque dans la deuxième moitié des années 1990 et les taux de chômage très bas jusqu'à aujourd'hui témoignent du succès de cette politique.

L'Etat social

Même si la Constitution japonaise contient une clause instituant l'Etat social dans son article 25 et même si dès 1947 des lois ont été réformées ou nouvellement promulguées dans plusieurs domaines en y faisant référence, le Japon fit longtemps figure de retardataire en matière de développement social, ce qui contrastait avec le dynamisme de son économie. De plus, dans les comparaisons avec les autres pays de l'OCDE, le Japon se classe toujours en bas de l'échelle en termes de prestations sociales de l'Etat rapportées au PIB.

En considérant exclusivement les prestations sociales de l'Etat, on occulte cependant une part très importante des prestations sociales, étant donné qu'au Japon les entreprises prennent en charge une grande partie de ces prestations. Ces dernières représentent au moins 10 % du PIB. Par employé et par mois, les entre-

*Années 1960 :
politique du travail
et de l'emploi*

*Politique de
stimulation du
marché du travail*

*Catalogue complet
de prestations
sociales des
entreprises*

prises dépensent en moyenne l'équivalent de 570 euros pour les contributions sociales prévues par la loi et presque 1 000 euros pour les prestations sociales d'entreprise.

Au demeurant, le système social japonais n'essaie pas de régler la question de la justice sociale ou de l'intégration sociale par le versement compensatoire d'allocations aux individus, mais privilégie plutôt des mesures politiques visant à stimuler le marché du travail et l'emploi.

Le système de retraite

La réforme de 1973 a augmenté à 45 % du salaire moyen les prestations-retraite versées aux bénéficiaires de référence dans l'assurance des salariés et instauré leur indexation sur le coût de la vie. Une nouvelle réforme en 1985 a cependant introduit une hausse progressive des cotisations et une baisse des prestations de retraite afin d'amortir l'impact du vieillissement rapide de la population japonaise. Une assurance obligatoire universelle financée par des cotisations et baptisée assurance-retraite populaire a ensuite été mise en place afin de garantir une couverture de base pour tous. Dans le cadre de la réforme des retraites de 2004, une augmentation graduelle des cotisations-retraite de 13,58 % (en 2004) à 18,3 % (à partir de 2017) a été décidée. Les versements aux retraités ont quant à eux continuellement baissé depuis les années 1990.

En 2012, l'allocation moyenne versée dans le cadre de l'assurance-retraite populaire se montait à environ 405 euros par mois. En 2012, 93,3 % des Japonaises et des Japonais de plus de 65 ans percevaient une pension de l'assurance-retraite populaire. Dans la plupart des cas, cette prestation est complétée soit par une retraite complémentaire d'entreprise, qui s'élevait en 2013 à environ 1 116 euros par mois – ce qui représente 50,1 % du salaire moyen-, soit par un forfait de départ qui peut représenter jusqu'à 64 mois de salaire lorsque la limite d'âge fixée par l'entreprise est atteinte.

Le système de santé

Le système de santé est basé sur le principe de l'universalité des droits et c'est l'Etat qui garantit à travers le programme de prévoyance-maladie que les Japonais non assurés bénéficient d'une couverture maladie lorsqu'ils sont dans le besoin. Pour les régimes d'assurances-maladie couvrant les employés, la réforme de 1984 a instauré une franchise de 10 %, réajustée depuis lors à 20 %, puis 30 %.

Japon		
Taux d'emploi 2013	71,7 % (62,5 %)	Part des actifs dans la population totale dans la tranche d'âge 15-64 ; (entre parenthèses, femmes uniquement) (Source : Eurostat)
Taux de chômage 2013	4 %	Pourcentage de chômeurs dans la population active (Source : Eurostat)
Taux de chômage de longue durée 2013	1,7 %	Pourcentage de chômeurs de longue durée (12 mois et plus) dans la population active (Source : Eurostat)
Inégalité des revenus / Coefficient Gini 2003-2012	aucune information	Indice d'inégalité des revenus : plus la valeur est élevée, plus l'inégalité est marquée (Source : Human Development Report 2014, p. 168)
Education : Rapport entre la réussite scolaire et l'origine socio-économique 2012	13,7 %	Intensité de l'impact du statut socio-économique sur la performance en mathématiques (Source : OCDE 2012)
Taux de syndicalisation – 2013	17,8 %	Part de la population active syndiquée (Source : OCDE)
Proportion de femmes au Parlement	10,8 %	Proportion de sièges occupés par des femmes au Parlement (Source : Human Development Report 2014, p. 172)
Satisfaction à l'égard de la liberté de choix de vie	70 %	Pourcentage de personnes interrogées se déclarant satisfaites de leur liberté de choix quant à leur mode de vie (Rapport sur le développement humain 2014, UNDP, p. 252)

Pour en savoir plus :

Eun-Jeung Lee (2006), *Soziale Demokratie in Japan. Elemente Sozialer Demokratie im japanischen System (La Démocratie sociale au Japon. Eléments de Démocratie sociale dans le système japonais)*, dans : Thomas Meyer (Ed.), *Praxis der Sozialen Demokratie (Pratique de la Démocratie sociale)*, Wiesbaden, p. 374-444.

Cette réforme a par conséquent amené un alignement sur le régime d'assurance-maladie nationale qui assure les Japonais non couverts par une assurance-maladie salariale, notamment les travailleurs indépendants, les agriculteurs, les employés des petites entreprises et les membres de leurs familles. Dans le régime d'assurance-maladie nationale, la franchise a presque toujours été fixée à 30 %.

Le système éducatif

Système éducatif

L'éducation a une importance primordiale dans le système social du Japon. En 2012, plus de 97 % de la population japonaise a accédé à l'enseignement secondaire à l'issue des neuf années d'école obligatoire du premier degré. En tenant également compte de l'enseignement à distance et des cours du soir, ce pourcentage atteint même 98 %. Pourtant, les dépenses de l'Etat en matière d'éducation sont très faibles en comparaison internationale. Rapportées au PIB, elles s'élevaient en 2006 à 3,3 % seulement. Le Ministère japonais de l'éducation explique ce taux faible par la part relativement élevée d'institutions éducatives privées. Ainsi, 77,5 % des universités japonaises sont privées.

Conclusion

Au Japon, tous les éléments d'une Démocratie sociale sont présents. Néanmoins, cette Démocratie sociale s'est développée différemment de celle des autres pays étudiés : en l'absence d'un parti social-démocrate puissant et d'un fondement idéologique social-démocrate. Du reste, les élites bureaucratiques, académiques et politiques du Japon se caractérisent par leur vocation à rechercher des solutions pragmatiques, par-delà toute idéologie ou tout dogme scientifique, en allant chercher partout dans le monde des informations, des idées et des concepts pour y parvenir.

Une faiblesse du système japonais réside dans le fait qu'il reste essentiellement lié à la citoyenneté japonaise. Le pays ne s'est quasiment pas doté jusqu'à présent de concepts ou d'approches pratiques en vue de l'intégration de minorités étrangères. Pourtant, l'immigration de main d'œuvre a commencé depuis longtemps et s'amplifiera à l'avenir, selon les prévisions. De même, beaucoup de choses restent à améliorer dans le domaine de l'égalité des sexes. Par ailleurs, le nombre d'employés en CDI a récemment régressé tandis que les emplois précaires explosaient. Ces problèmes qui restent à résoudre jettent une ombre sur la Démocratie sociale au Japon, pourtant doté de systèmes de sécurité sociale performants et nombreux.

Etant donné les zones d'ombre et les problèmes qui viennent contrebalancer la présence des systèmes sociaux performants et nombreux, le Japon est à classer parmi les Démocraties sociales moyennement inclusives. Si l'on compare le Japon à l'Allemagne qui fait également partie des Démocraties sociales moyennement inclusives, on constate avec intérêt la différence fondamentale d'organisation de l'Etat et du modèle social et économique.

4.5. Suède

Par Niels Stöber

En comparaison internationale, la Suède fait figure jusqu'à aujourd'hui de pays-modèle pour la Démocratie sociale. La Suède est manifestement parvenue, même à l'ère de la mondialisation, à conserver un secteur de services publics très développé ainsi qu'un catalogue complet de prestations sociales (financières) publiques : L'accès au système éducatif, de la maternelle jusqu'à l'université, est aujourd'hui encore gratuit pour tous les Suédois et le système de santé public est gratuit pour tous, hormis une participation forfaitaire minimale pour les consultations médicales. Par ailleurs, la Suède sort du lot des Nations, en affichant même au 21^{ème} siècle un taux de syndicalisation élevé et des inégalités de salaire relativement faibles.

Devant ce constat, il est intéressant de noter combien la politique et l'économie de la Suède ont été marquées par une transition relativement rapide d'une société agricole à une société tertiaire de services et par un mouvement ouvrier fort – représenté par la Démocratie sociale ainsi que par la plus grande confédération syndicale LO. Surtout au cours des décennies qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale, le mouvement ouvrier organisé a été en mesure de construire un Etat-providence qui a fait figure de modèle pour la Démocratie sociale jusqu'à la fin des années 1980. Ce tour de force a réussi grâce au modèle politique du marché du travail unique en son genre et typique pour la Suède, caractérisé par le plein emploi, une politique salariale solidaire et une politique des finances stricte.

Quoi qu'il en soit, les 25 dernières années ont montré que même la Suède traverse une mutation structurelle et discursive dans le sillage de la mondialisation de l'économie, de l'adhésion à l'UE et de plusieurs réformes du marché écono-

La Suède fait figure d'exemple

Transition rapide d'une société primaire à une société tertiaire

Evolutions des 25 dernières années

mique et financier (comme dernièrement en 2008). Le modèle social suédois est en pleine évolution depuis le milieu des années 1990 au plus tard, et surtout après l'arrivée au pouvoir de « l'Alliance » conservatrice en 2006 où le pays est arrivé à ses limites, suite à la privatisation croissante de la politique sociale, aux baisses d'impôts progressives et à une acceptation croissante d'une politique du marché du travail restrictive et induite par l'offre.

En échouant aux élections de 2006, la Démocratie sociale a perdu du même coup sa supériorité discursive sur le « modèle suédois ». Ainsi le pays est un exemple très représentatif du conflit entre la tradition d'un ex-Etat-providence, sa transformation par la mondialisation d'une part et l'accroissement du pouvoir des partis conservateurs d'autre part, et la tentative de préserver les fondamentaux d'une Démocratie sociale fortement inclusive.

Système politique

Dans le système politique suédois, le consensus, la négociation et l'intégration jouent un rôle important. Par conséquent, le processus de légifération en Suède se caractérise par une participation fortement institutionnalisée de la société civile. Dans une première phase, le gouvernement décide la mise en place d'un comité d'investigation de la question à réformer. La plupart du temps, l'initiative émane du gouvernement, mais le Parlement, l'administration publique ou encore des groupes de la société civile (!) peuvent également lancer des initiatives. Le comité d'investigation, composé selon la loi de responsables politiques, d'experts ou de représentants de groupes concernés de la société, adopte une position qui sert de base à la discussion. Cette procédure appelée « Remiss » repose sur une conception de la société toujours en quête de compromis et de consensus.

Dans le paysage politique suédois, la Social-démocratie a pris une position dominante surtout de 1930 à 1970, mais également le plus clair du temps jusqu'au début des années 2000. Pendant la Grande Dépression des années 1930, les Sociaux-démocrates, faisant fi des doctrines économiques dominantes, lancèrent un programme public de relance de l'emploi financé par des crédits et visant à améliorer l'infrastructure et le logement pour les familles nombreuses.

« En Europe centrale, on érigeait des barricades dans les rues. En Suède, on essayait d'avancer en supprimant les rails pour faciliter la traversée des carre-

Prépondérance du consensus et de l'intégration dans le système politique

Dominance de longue date de la Social-démocratie

fours », ironisa le Premier Ministre Tage Erlander à propos du changement de cap politique initié par le programme pour l'emploi. Le succès de ce programme a non seulement scellé la réussite électorale du SAP (Parti social-démocratique des travailleurs), mais également fait exploser le nombre de ses adhérents et de ceux du syndicat des travailleurs, LO (Organisations des régions), proche idéologiquement. La position dominante de la Social-démocratie fut également favorisée par le morcellement de l'opposition conservatrice. Ce contexte a permis aux Sociaux-démocrates de constituer seuls des gouvernements de minorité capables d'obtenir le soutien d'autres forces par-delà les blocs politiques.

Tout a fondamentalement changé en 2004 avec la création de « l'Alliance » des quatre partis de droite, Les Conservateurs (Moderaterna), Les Libéraux (Folkpartiet/De Liberala), Le Parti du Centre (Centerpartiet) et Les Chrétiens-Démocrates (Kristdemokraterna) et avec leur succès électoral qui les a conduit au gouvernement en 2006. Depuis, la Suède a évolué vers la formation de blocs de centre-gauche (Sociaux-démocrates, Verts et Parti de gauche) et de centre-droit (« Alliance » conservatrice). Cette nouvelle constellation a d'une part mis un terme à la domination des Sociaux-démocrates et d'autre part créé un espace pour les Démocrates Suédois Populistes (Sverigedemokraterna) qui sont sortis des urnes avec 12,9 %, devenant ainsi la troisième force du pays.

Bien qu'après la victoire électorale du bloc conservateur en 2006 une solide majorité des partis était toujours favorable à l'Etat-providence, le gouvernement de « l'Alliance » a initié un changement assez fondamental du système suédois de la politique sociale. Suite à une série d'allègements fiscaux sur les salaires, à des mesures de politique du travail induites par l'offre ayant pour but d'activer la réinsertion des chômeurs (mesures assez similaires aux réformes « Hartz IV » décidées en Allemagne) et suite à des privatisations à grande échelle - qui n'ont pas épargné le secteur social -, nombreux sont les observateurs à constater que les fondements du modèle suédois sont alors en prise à un vaste processus de mutation.

Economie politique

Traditionnellement, la politique économique suédoise est basée sur le modèle dit de « Rehn-Meidner », baptisé d'après deux économistes syndicaux suédois Gösta Rehn et Rudolf Meidner. Tous deux ont développé en 1951 un modèle macro-économique destiné à concilier le plein emploi et une « politique salariale solidaire » sans déclencher de processus inflationnistes.

*2006 : « Allianz »
conservatrice*

*Le modèle
Rehn-Meidner*

Ce modèle partait du principe qu'il est impossible à la longue d'atteindre le plein emploi par une politique macro-économique de la demande à outrance, même si celle-ci est générée par une évolution favorable de l'économie mondiale ou par des programmes nationaux de relance de la conjoncture. Comme les différents secteurs de l'économie ont des rythmes de croissance différents, la persistance d'une demande élevée au niveau macro-économique peut entraîner rapidement des tensions dans certains secteurs. Pour pouvoir malgré tout poursuivre leur croissance, ces secteurs sous tension essaient de débaucher de la main-d'œuvre dans d'autres branches d'activité.

Dans ces phases de plein emploi, les entreprises n'hésitent pas à pratiquer la surenchère salariale et, pour proposer ce niveau de salaire, à augmenter leurs prix. Pour compenser les pertes de pouvoir d'achat, les autres secteurs de l'économie sont contraints d'augmenter leurs salaires, ce qui entraîne des hausses de prix généralisées et, en conséquence, une inflation au niveau macro-économique.

Politique salariale solidaire

A cette situation macro-économique est venu s'ajouter le fait que le syndicat des travailleurs suédois poursuivait depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale une politique salariale solidaire visant deux objectifs : d'une part de faire admettre le principe « à travail égal, salaire égal » sur la base de l'évolution de la productivité moyenne du travail ; d'autre part de réduire globalement l'écart salarial entre différents types de travail. Pour atteindre ces objectifs, la priorité doit être donnée aux négociations salariales centralisées et il faut faire passer au second plan les négociations à des niveaux inférieurs. Afin d'éviter que les fruits de la politique salariale solidaire soient perpétuellement remis en cause par l'inflation, le modèle Rehn-Meidner préconise une politique restrictive des finances publiques qui endigue la demande macro-économique au moyen d'excédents budgétaires.

Un concept de politique économique de ce type place doublement les entreprises à faible productivité sur la défensive : d'une part elles sont confrontées à des problèmes d'écoulement de la marchandise dès que la demande fléchit, ce qui s'explique par leur mauvaise structure de coûts et de prix. D'autre part, la politique salariale solidaire exacerbe la situation déjà problématique sur le front des coûts, et par la même de la concurrence, en imposant dans tous les secteurs d'activité et dans toutes les entreprises des revendications salariales au même rythme que l'évolution de la productivité moyenne du travail. Inversement les

entreprises à productivité élevée sont doublement favorisées : d'une part elles font face à une demande suffisante en raison de la bonne structure de leurs coûts et de prix raisonnables bien calculés. D'autre part les accords salariaux sont conclus sur la base de la productivité moyenne et laissent aux entrepreneurs ainsi volontairement une marge de manœuvre considérable, obtenue grâce à une productivité élevée. Ces entreprises accumulent ainsi un capital confortable qui leur permet de créer de nouveaux emplois hautement productifs.

Les perdants dans cette formule de politique fiscale restrictive et de politique de solidarité salariale sont donc les entreprises à faible productivité ainsi que les employés qui y travaillent. Le chômage qui en a résulté n'a pas été combattu par une politique défensive comme s'il s'agissait d'un problème public, mais par une stratégie offensive mettant en place une stratégie d'ajustement publique dont la vocation était de mener une politique active et extensive du marché du travail : En instituant de nombreuses activités de formation et de soutiens à la mobilité, on s'efforce de qualifier les personnes sans emploi pour qu'elles puissent assumer des tâches productives, c.-à-d. bien rémunérées. Sous cet angle, la politique fiscale restrictive, la politique de solidarité salariale et la politique active sur le marché du travail agissent en faveur d'un renouvellement et d'un ajustement structurel permanents de l'économie suédoise aux exigences du marché mondial.

Redistribution des cartes en matière de politique économique et sociale dans les années 1990

Ces explications suffisent à résumer les principes directeurs de fonctionnement de l'économie politique de la Suède. Le modèle Rehn-Meidner a influencé de manière déterminante la politique économique et la politique du marché du travail du pays dans les années de 1950 à 1990. Toutefois, l'affaiblissement de la position des syndicats de la Confédération suédoise des travailleurs LO à partir des années 1970, déclenché par les adhésions massives d'anciens travailleurs dans des syndicats du secteur tertiaire, mais aussi les bouleversements dans la politique mondiale, ont entraîné, au plus tard depuis le milieu des années 1970, des exceptions à ces principes et une nouvelle façon de penser l'économie politique en Suède.

L'évolution des conditions-cadres, comme l'effondrement du système de Bretton Woods (1973), la libéralisation croissante du marché mondial et finalement la hausse importante du chômage dans le sillage de la crise du marché financier provoquée en partie par des facteurs intérieurs au début des années 1990, tous

Le chômage en tant que mission d'ajustement publique

Evolution des conditions-cadres

ces changements entraînent la perte de la stabilité des taux de change, l'instabilité relative des marchés mondiaux et la fin du plein emploi, critères essentiels pour le bon fonctionnement du modèle. Malgré tout, les gouvernements sociaux-démocrates comme conservateurs sont restés attachés aux fondamentaux du modèle économique traditionnel : les dépenses et investissements publics élevés pendant les années de crise entre 1991 et 1993 et les tentatives de stabilisation de la monnaie suédoise sont plusieurs exemples qui en attestent.

Au cours de la période de crise, le chômage est passé de 2,4 % (1990) à un peu plus de 9 % (1993), entraînant la hausse du déficit budgétaire national. Les années suivantes, le gouvernement social-démocrate a adopté une politique fiscale restrictive conformément au modèle Rehn-Meidner, mais resta incapable de lutter activement contre un chômage élevé et une inflation extrêmement basse. Cette évolution ajoutée aux tendances « à la mode » en matière de politique économique, ainsi que l'affaiblissement des syndicats des travailleurs ont finalement initié dans les 20 dernières années un abandon progressif du modèle traditionnel de politique économique et de l'Etat-providence ainsi que d'objectifs tels que le plein emploi. La politique fiscale restrictive de la Social-démocratie à partir du milieu des années 1990 (en fixant un seuil limite de la dette budgétaire) en des temps de chômage élevé et de faible niveau d'inflation peut notamment être considérée comme un abandon du modèle Rehn-Meidner.

Le passage à un nouveau système ?

En résumé, on peut retenir que le modèle Rehn-Meidner n'avait pas prévu le taux de chômage relativement élevé qui commence en partie depuis le début des années 1990, mais fait rage au plus tard depuis l'accession au gouvernement du parti conservateur en 2006. Le passage à un nouveau système dans la politique économique et sociale de la Suède se concrétisa par une approche restrictive et induite par l'offre sur le marché du travail (assez similaire à la réforme Hartz IV en Allemagne), mise en place par le gouvernement conservateur à partir de 2006, ainsi que par l'importance croissante de solutions privées dans le secteur social. Ces changements d'orientation ont également eu des retombées sensibles sur ce qui caractérisait l'Etat social suédois.

L'Etat social

Pour comprendre les développements des dernières décennies et les mutations de l'Etat social suédois, une explication des fondements de l'Etat-providence est indispensable. Etant donné la croissance d'après-guerre, la Suède s'est trouvée aux

Une priorité : faire entrer les femmes sur le marché du travail

prises avec une restructuration accélérée. D'une société d'ouvriers et de paysans pauvres, le pays a mué en une société de services permettant l'accès à la prospérité individuelle. Face à ces évolutions structurelles de la société, la politique de protection universelle de base (p. ex. pension populaire identique pour les plus riches comme pour les plus pauvres) a été complétée stratégiquement par une protection du niveau de vie (p. ex. une retraite complémentaire proportionnelle au niveau de revenus) afin de préserver la mobilisation des électeurs nécessaire pour rester au pouvoir. Vu le plein emploi existant, l'expansion rapide du secteur des services publics ne pouvait fonctionner pour l'essentiel qu'à condition de faire entrer les femmes dans la vie active. Dans la période de 1960 à 1990, le taux d'emploi des Suédoises en âge de travailler est passé de 50 % (un taux moyen en Europe) à 83 % – un taux record dans le monde.

L'idée de base de l'Etat-providence suédois était à l'époque comme encore aujourd'hui, de protéger les citoyens en les faisant bénéficier d'aides financières publiques au cas où ils sont frappés par des risques élémentaires de la vie. Parallèlement, un secteur de services publics très développé a été mis en place pour offrir à titre gratuit, ou presque gratuit, la garde des enfants et l'accompagnement des personnes âgées, des prestations de santé et d'éducation ainsi que des qualifications professionnelles.

La quintessence du principe universaliste de l'Etat social suédois peut se résumer ainsi : Des services publics de haute qualité doivent permettre à toutes les couches sociales de bénéficier de l'Etat social. En d'autres termes, l'Etat doit mettre en place une politique sociale susceptible d'intéresser également les couches moyennes et supérieures afin de préserver la mobilisation suffisante des électeurs.

Les dix dernières années montrent que le système suédois atteint ses limites dès lors qu'il perd l'adhésion nécessaire des couches moyennes. Parallèlement aux évolutions en matière de politique économique, financière et de l'emploi des deux dernières décennies, on constate un abandon progressif du système de sécurité sociale public et l'apparition croissante de solutions privées – notamment dans le secteur social.

De nombreux membres des couches moyennes, primordiales pour la préservation du système, pensent depuis un certain temps, qu'avec ses temps

Qualité élevée des services publics

Fissuration progressive du consensus général

d'attentes interminables et ses manques de structures en nombre suffisant, le système social public de la Suède n'est pas à la hauteur des exigences actuelles. Par ailleurs, depuis le milieu des années 1990, l'arrivée d'acteurs privés dans les secteurs de l'éducation, des soins et de la santé a été facilitée pour respecter la « liberté de choix ». Aujourd'hui, même les fonds spéculatifs peuvent investir dans des écoles en Suède.

Les dernières années révèlent ainsi également des fissures importantes dans le modèle de base de l'Etat social suédois. Rien qu'entre 2007 et 2012, la part des assurés auprès d'une caisse-maladie privée a augmenté de 77 %. A l'heure actuelle (en 2013), environ 550 000 Suédois sont ainsi assurés dans le privé. En même temps, le taux de prélèvement (c'est-à-dire le taux d'impôts et de prélèvements sociaux sur le produit intérieur brut) a baissé de 51,5 % (en 2000) pour en arriver à seulement 44,1 % (en 2014).

Ces évolutions doivent être mises en relation avec le virage politique négocié après l'accession au gouvernement de « l'Allianz » conservatrice en 2006. En adoptant tout un train de mesures, elle a imposé un changement systémique profond, allégeant notamment la fiscalité salariale, facilitant les privatisations et l'établissement de prestataires privés dans le secteur social et s'attaquant même à la politique de l'emploi. La durée minimale de cotisation à l'assurance-chômage a été multipliée par deux (douze mois au lieu de six mois de travail), le montant maximal versé par l'assurance-chômage a été réduit et la période durant laquelle 80 % du dernier salaire sont versés à titre de prestations chômage (un niveau institutionnalisé par la tradition) a été raccourci.

Le principe universaliste de la politique sociale suédoise a été mis à mal par des allègements d'impôts ciblés à destination de certains groupes (les chômeurs et les retraités n'ont pas bénéficié d'allègements fiscaux) et par la disparition forcée des services publics au profit de l'établissement d'acteurs et de solutions privés dans le secteur social.

La suite du chapitre explique les éléments fondamentaux de l'Etat social suédois qui, malgré les développements des 20 dernières années exposés ci-dessus, reste en grande partie influencé par l'idée fondamentale d'un Etat-providence universel et inclusif. Concrètement les piliers de l'Etat providence sont organisés sur le modèle suivant :

Le système de retraite

L'ancien système de retraite (universel, assorti d'une retraite complémentaire proportionnelle au salaire) a été réformé dans les années 1990 pour faire face à l'évolution démographique. Les Suédois peuvent désormais faire valoir leurs droits à la retraite entre l'âge de 61 et de 67 ans. La retraite garantie financée par les rentrées fiscales est versée à ceux qui ne bénéficient pas d'un revenu professionnel ou d'un revenu professionnel suffisant, le patrimoine personnel n'étant pas pris en compte dans le calcul. Les employés paient une cotisation vieillesse de 16 % pour leur retraite (par répartition) et investissent une part supplémentaire de 2,5 % de leur salaire individuellement dans des fonds de pension qui leur verseront ultérieurement une rente privée bonifiée par capitalisation.

L'assurance-chômage

L'assurance-chômage fonctionne jusqu'à présent sur une adhésion volontaire au régime. Elle est structurée selon le système dit « de Ghent », plaçant la gestion de l'assurance-chômage entre les mains des syndicats. C'est une raison majeure qui explique le taux de syndicalisation exceptionnellement élevé en Suède. Jusqu'à maintenant, les cotisations étaient modiques et les prestations versées en grande partie financées par les deniers publics. La coalition conservatrice au gouvernement de 2006 à 2014 a d'une part augmenté sensiblement les cotisations et d'autre part diminué le montant maximum perçu.

L'assurance-chômage a ainsi perdu son attractivité à partir d'un certain niveau de revenu de sorte que beaucoup de Suédois ont alors quitté les caisses et les syndicats, le taux de syndicalisation connaissant un recul d'une ampleur inédite depuis un siècle.

Le système a toujours reposé sur l'idée première que les cotisants à la caisse perçoivent 80 % de leur salaire mais que le montant du versement est en même temps plafonné. Depuis la baisse de 2007, ce plafonnement est de 14 900 couronnes par mois de sorte que les employés dont le revenu mensuel s'élève au moins à 18 700 couronnes perçoivent automatiquement moins de 80 % de leur salaire. Suite aux protestations massives – en particulier de la part des syndicats – l'augmentation des cotisations a été annulée en 2013. Malgré tout : seuls sept employés sur 10 sont encore adhérents d'une caisse en 2014. Les non-adhérents bénéficient d'une couverture de base de l'Etat en cas de chômage.

L'aide sociale

En Suède, l'aide sociale fait partie des compétences régaliennes du Ministère de la santé et des affaires sociales, mais elle est organisée à l'échelon local par les communes et financée essentiellement par les impôts locaux. Le montant de l'aide sociale est fixé par l'Administration sociale nationale sur la base d'un niveau de vie considéré comme acceptable.

Le système de santé

Tous les habitants du pays ont droit au remboursement de leurs frais médicaux. Principalement financé par la fiscalité directe sur le revenu, le système est organisé par les parlements des provinces suédoises. Des frais de consultation peuvent être réclamés, dont le montant varie selon la province. De plus, les Suédois dont les revenus annuels dépassent 6 000 couronnes peuvent percevoir une indemnité couvrant d'éventuelles pertes de salaire. Cette assurance-maladie est financée par le montant obligatoire des cotisations versées par les employeurs et par des cotisations d'assurance qui sont à régler en même temps que les impôts.

Le système éducatif

Comme la véritable « matière première » des sociétés industrielles et tertiaires est le savoir et son utilisation pertinente grâce à créativité, il revient au système éducatif une importance stratégique pour que la société puisse continuer de se développer dans une économie mondialisée. Aujourd'hui, la Suède s'est dotée d'un vaste réseau de structures d'accueil pour enfants en bas âge, sans proposer encore à l'heure actuelle la gratuité des places. De l'école préparatoire jusqu'à l'université en revanche, les établissements scolaires et d'enseignement supérieur sont gratuits.

L'école secondaire intégrée suit le principe « Tous restent à bord ». Presque tous les élèves sortant de ces établissements décident librement de poursuivre leur scolarité au lycée. L'enseignement universitaire est accessible à tous depuis la fin des années 1970 : Tous ceux qui ont les capacités de suivre les cycles de formation qu'ils ont choisis – la plupart du temps ils doivent disposer du diplôme de fin d'études secondaires – peuvent étudier, si des places sont encore disponibles. Si les places sont insuffisantes, une liste d'attente est élaborée sur la base de différents critères. Parallèlement, la Suède possède un système de formation continue des adultes bien développé.

L'importance de l'universalité de l'Etat social à l'ère de la mondialisation

Quoique la Suède ait opéré un changement de cap décisif ces deux dernières décennies en direction d'une privatisation de l'Etat social et d'une politique fiscale posant des priorités spécifiques, en s'éloignant du même coup du principe universaliste, la différence reste encore énorme entre la Suède et les Etats-Unis par exemple dans la structuration du système public de sécurité sociale. Alors qu'en Suède toute la population bénéficie plus ou moins d'une couverture, tous ceux qui n'ont pas les moyens de payer leurs cotisations restent exclus des systèmes d'assurance privés aux Etats-Unis.

Dès lors que le processus de mondialisation entraîne l'abolition de frontières économiques, la concurrence importée exerce une pression sur les groupes de main-d'œuvre nationaux à faible productivité. Si des garanties de revenus généreuses et des offres de qualification parviennent à atténuer la crainte des employés de perdre leur emploi et leur statut social, le pays a davantage de marge de manœuvre dans sa politique économique et les coûts intérieurs conséquents à une ouverture de l'économie à l'international diminuent.

Face à la mondialisation de l'économie, une politique sociale axée sur la qualification et la sauvegarde du statut social représente par conséquent un instrument de politique économique plus efficace qu'une politique sociale uniquement destinée à la protection des perdants de la transition économique. En même temps, en mettant en place une politique sociale visant à « activer » les groupes vulnérables sur le marché du travail, le gouvernement conservateur s'est toutefois détourné à partir de 2006 des avantages sociaux traditionnels que représentait le modèle de l'Etat-providence suédois.

En guise de conclusion : l'importance stratégique de la couche moyenne

L'Etat-providence scandinave perdurera aussi longtemps que la couche moyenne accueillera favorablement ses prestations. C'est elle qui paie la part du lion dans les dépenses publiques et attend en contrepartie des prestations de haute qualité. Si les prestations du système public de couverture sociale ne sont pas à la hauteur des attentes de la couche moyenne, alors elle se tournera vers les offres privées du marché. Mais comme personne n'aime payer deux fois pour le même service, le mécontentement aura des retombées dans les urnes à moyen terme et les électeurs se prononceront contre l'Etat-providence financé par une fiscalité élevée.

*La politique sociale
en tant que facteur
économique*

L'évolution depuis 2006 a montré combien ce danger est réel. La couche moyenne a manifesté son insatisfaction en tournant le dos en partie au modèle social traditionnel. Le paysage politique de la Suède s'est transformé avec l'arrivée au pouvoir du gouvernement de « l'Allianz » conservatrice en 2006 et la formation de blocs politiques. La Social-démocratie a perdu une partie de la suprématie qu'elle exerçait sur le discours politique.

*Une société qui
reste toujours
hautement inclusive*

Bien que les développements des 20 à 25 dernières années montrent qu'aussi bien l'économie politique que la politique sociale de la Suède sont en proie à une évolution systémique, le pays reste malgré tout une Démocratie sociale hautement inclusive – notamment grâce à l'ancrage de droits de liberté positive et négative dans le droit constitutionnel. Assurer une protection non seulement pour les pauvres et les perdants du système au bas de l'échelle sociale (cf. l'exemple de l'indemnité-chômage de phase II en Allemagne), mais également faire bénéficier toute la population de prestations de haute qualité - telle est la réponse scandinave à la question de l'Etat-providence.

*2014 : victoire
électorale des
Sociaux-démocrates*

Aux élections de septembre 2014, les Sociaux-démocrates sont parvenus à revenir au gouvernement – une preuve manifeste que la politique de « l'Allianz » conservatrice n'a recueilli qu'un soutien limité de la population. Le nouveau gouvernement de coalition des Sociaux-démocrates et des Verts a lancé deux messages clairs et nets en faveur d'un changement politique : il a supprimé le plafond de la dette publique et s'attaque aux profits des acteurs privés du secteur social. Etant donné que les partis de centre gauche ne disposent pas d'une majorité propre au Parlement, l'avenir dira si et dans quelle mesure ils réussissent à corriger les réformes des dernières années.

Suède

Taux d'emploi 2013	74,4 % (72,5 %)	Part des actifs dans la population totale dans la tranche d'âge 15-64 ; (entre parenthèses, femmes uniquement) (Source : Eurostat)
Taux de chômage 2013	8 %	Pourcentage de chômeurs dans la population active (Source : Eurostat)
Taux de chômage de longue durée 2013	1,5 %	Pourcentage de chômeurs de longue durée (12 mois et plus) dans la population active (Source : Eurostat)
Inégalité des revenus / Coefficient Gini 2003-2012	25 %	Indice d'inégalité des revenus : plus la valeur est élevée, plus l'inégalité est marquée (Source : Human Development Report 2014, p. 168)
Education : Rapport entre la réussite scolaire et l'origine socio-économique 2012	18 %	Intensité de l'impact du statut socio-économique sur la performance en mathématiques (Source : OCDE 2012)
Taux de syndicalisation – 2013	67,7 %	Part de la population active syndiquée (Source : OCDE)
Proportion de femmes au Parlement	44,7 %	Proportion de sièges occupés par des femmes au Parlement (Source : Human Development Report 2014, p. 172)
Satisfaction à l'égard de la liberté de choix de vie	93 %	Pourcentage de personnes interrogées se déclarant satisfaites de leur liberté de choix quant à leur mode de vie (Rapport sur le développement humain 2014, UNDP, p. 252)

5. MODELES DE SOCIETE EN QUESTION

Ce chapitre

- discute le rapport entre capitalisme de marché et démocratie ;
- compare entre elles les constellations libérales, conservatrices et sociales-démocrates ;
- examine la démocratie libertarienne et la Démocratie sociale en tant que modèles théoriques ;
- présente la Démocratie sociale comme un modèle d'argumentation.

Au début de ce manuel, la définition de Thomas Meyer nous a permis de faire une distinction entre la Démocratie sociale en tant que théorie et la Démocratie sociale en tant que programme politique. Après avoir fait un tour d'horizon de la théorie, le présent chapitre propose d'examiner plus en détails le « programme politique ».

« En voyage d'exploration »

Dans le meilleur des cas, les débats politiques s'apparentent à un voyage d'exploration. Ce voyage nous mène dans différentes directions et vers différentes constellations. Nous discutons des directions à emprunter, de leurs avantages et de leurs inconvénients, des opportunités et des risques qu'elles renferment. Avant de démarrer vraiment le voyage politique, on a déjà « simulé » de multiples scénarios possibles.

De quel équipement avons-nous besoin pour nous engager dans ce voyage d'exploration politique ? Comme pour naviguer en haute mer, nous devons nous munir de notre propre matériel cartographique et ne pas oublier d'emmener une boussole personnelle.

Carte, boussole...

Le matériel cartographique permet de repérer des endroits ; dans un périple politique, il permet d'anticiper dans quelle direction pourraient évoluer la situation actuelle et le contexte social. La boussole nous indique la direction à suivre et nous aide à tenir le cap visé.

...position personnelle...

Pour naviguer, deux conditions essentielles doivent toutefois être réunies : connaître sa propre position – au sens figuré, il faut par conséquent analyser où l'on se situe soi-même et dans quelle situation se trouve la société.

La deuxième condition est de se mettre d'accord sur un « cap politique » que l'on souhaite tenir.

Comme si cela n'était pas déjà suffisamment difficile de déterminer le point de départ puis de définir en commun une direction, un autre défi vient s'y ajouter : nous ignorons en général si nos cartes d'orientation sont similaires.

Les deux points – le départ et l'arrivée (en d'autres termes : la réalité et les aspirations) – sont présents dans les différentes conceptions de politique sociale concurrentes. Aussi bien les argumentations libérales, conservatrices, socialistes et sociales-démocrates essaient à leur façon de définir le point de départ et la destination à atteindre afin de pouvoir « naviguer » jusqu'à bon port.

En d'autres termes : que ce que reflètent les cartes d'orientation et quels points de départ et d'arrivée elles indiquent, dépend en très grande partie des postulats fondamentaux avec lesquels les uns et les autres abordons la discussion. Finalement, la seule solution est de comparer les différentes cartes d'orientation et de se mettre d'accord sur l'une d'entre elles, tout en convenant ensemble d'un point de départ et d'arrivée. Pour y parvenir, il suffit de se poser une question-clé : « A qui profite l'itinéraire proposé ? »

Toutefois force est de constater que la navigation politique est tout de même différente de la navigation maritime dans la mesure où une « véritable » carte n'existe pas dans la discussion sur les objectifs politiques. On dispose uniquement de feuilles de route qui se sont avérées plus ou moins efficaces et ont eu plus ou moins de succès sur le plan politique. Dans une démocratie, tout le monde décide en commun, en fin de compte, la carte d'orientation qui sera utilisée pour braver les flots.

Le présent chapitre se penche de plus près sur différentes cartes d'orientation politiques et leurs destinations. Mais avant d'envisager des destinations possibles, il faut commencer par déterminer le point de départ.

Pour simplifier les choses, nous partons du principe que notre société a affaire à deux systèmes fondamentaux : le capitalisme de marché d'une part et l'Etat démocratique de l'autre. Pour comprendre l'interaction entre marché et démocratie, il suffit de se reporter à la synthèse du concept de M. Meyer (cf. chapitre 3.2.).

... et orientation...

...sont des questions de confrontation politique

Pour en savoir plus :

Christian Krell et Meik Woyke (2015), Die Grundwerte der Sozialdemokratie, Historische Ursprünge und politische Bedeutung (Les valeurs fondamentales de la Démocratie sociale, Origines historiques et portée politique), dans : Christian Krell et Tobias Mörschel (Eds.) Werte und Politik (Valeurs et Politique), Wiesbaden, p. 93-138.

Sigmar Gabriel (2015), Werte in der Politik (Les valeurs en politique), dans : Christian Krell et Tobias Mörschel (Eds.) Werte und Politik (Valeurs et Politique), Wiesbaden, p. 139-150.

Ces définitions approximatives démontrent a priori qu'une société ayant vocation à s'organiser à la fois sur la base du capitalisme de marché et de la démocratie, est obligatoirement exposée à des tensions. En effet, le capitalisme de marché dans sa forme pure et la société organisée de façon totalement démocratique s'excluent mutuellement.

Par conséquent, il apparaît ici clairement que le capitalisme de marché et la démocratie décrivent l'état d'un pays dans un système de coordonnées, déterminé d'une part par la forme d'organisation de la société et d'autre part par le modèle économique. Dans sa « forme pure », le capitalisme de marché est un mode de production et d'échange de marchandises sans aucune coordination. Seul le marché organise. Un marché est « coordonné » dès lors que la société définit les règles selon lesquelles se déroulent la production et l'échange.

La démocratie dans sa forme pure implique que chaque décision est prise par voie démocratique. « Libérale et démocratique » signifie par conséquent que tous bénéficient de la même liberté et décident en commun de façon responsable. Que cette décision soit prise par démocratie directe ou représentative, cela n'est pas déterminant. L'autre forme de gouvernance possible est la prise de décisions par quelques individus seulement qui finissent par s'imposer ou non.

Pour notre point de départ, cela signifie que nous n'allons probablement pas nous mettre d'accord d'emblée lorsqu'il s'agira de définir d'où nous partons dans ce fameux système de coordonnées. En effet, aussi bien le point de départ que la destination à atteindre sur la carte d'orientation de tout un chacun dépendent de modèles de société différents.

Avant d'examiner les destinations cibles possibles, commencez par déterminer quelle est votre propre carte d'orientation. La figure 24 représente deux fois le même système de coordonnées. Dans celui de gauche, indiquez où vous situez le point de départ sociétal actuel et dans celui de droite le point d'arrivée que vous souhaitez atteindre. Il s'agit ici simplement de donner votre appréciation personnelle – il n'a donc pas de fausses réponses.

Un système de coordonnées qui facilite l'orientation

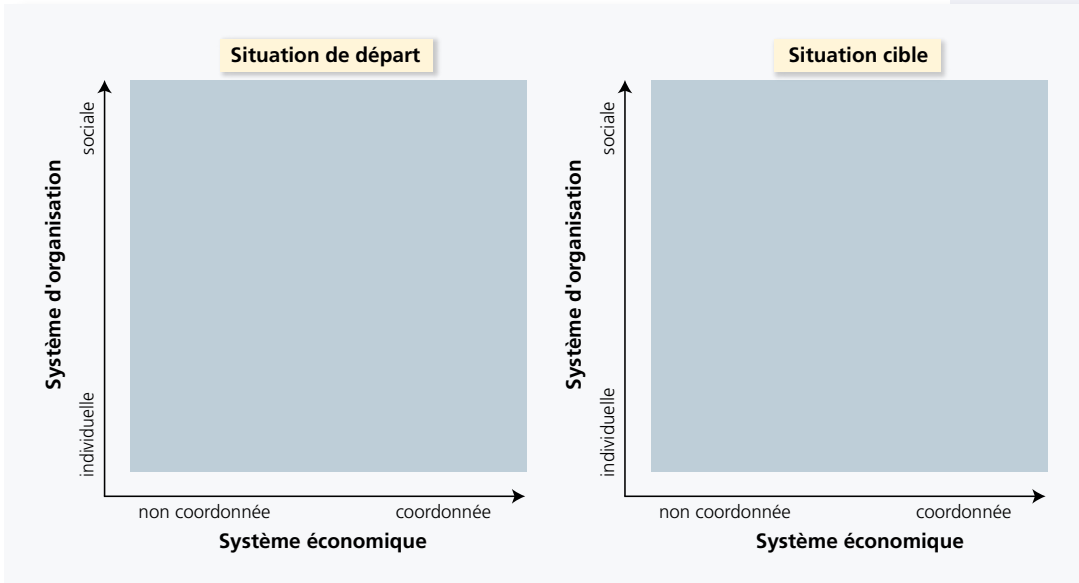


Fig. 24 : Votre estimation de la situation de départ et votre situation cible souhaitée

5.1. Digression : Utopies politiques

Par Richard Saage

« Utopie » est un terme emprunté au grec ancien qui signifie « non-lieu ». Une utopie est un idéal d'ordre social qui n'existe pas dans la réalité mais uniquement dans l'imaginaire.

La position de la Démocratie sociale vis-à-vis des utopies suit une ligne de pensée qui lui est propre et conduit « de la critique de la propriété de Platon en passant par les doctrines des patriciens influencées par le platonisme, les anabaptistes et les utopistes ainsi que Thomas More et Campanella, aux penseurs néo-socialistes d'inspiration chrétienne, pour finir par influencer les prémices du mouvement ouvrier allemand » (Euchner 2005 : 20).

*Thomas More :
Utopie*

La critique sociale envers les conditions socio-économiques en Angleterre au début du 16^{ème} siècle, formulée par Thomas More dans la première partie de sa célèbre Utopie, a encouragé les classes opprimées à se soulever contre l'exploitation et la répression. Mais elle a également exercé une pression sur la classe dominante pour qu'elle accepte ou même initie elle-même des réformes sociales. Le penseur avant-gardiste social-démocrate August Bebel a mieux que quiconque saisi la quintessence de cette situation. En écrivant le traité utopique intitulé *La Femme et le Socialisme* (1879), il a exercé une influence non négligeable sur les milieux sociaux-démocrates de l'Empire allemand. Vue sous cet angle, la pensée utopiste a agi comme un terreau intellectuel dans l'émergence d'une conscience sociale collective.

Deux courants

Toutefois la Démocratie sociale se distingue formellement de deux courants essentiels de la pensée utopiste, à savoir les modèles archistes – c'est-à-dire autoritaires et faisant place aux rapports de dominés et dominants – et anarchistes – c'est-à-dire libertaires, dénués de toute domination des uns sur les autres.

Si le concept archiste érige la solidarité et l'égalité en principe, il relègue en revanche la liberté individuelle au rang de catégorie mineure. Si le concept anarchiste privilégie la solidarité et l'égalité mais surtout la liberté individuelle, il réfute en même temps les institutions de l'Etat que la Démocratie sociale considère comme condition indispensable à la liberté personnelle incluant l'exercice des droits de liberté positive et négative.

En opposition à ces concepts, la Démocratie sociale est convaincue que l'Etat de droit et ses institutions ont la faculté d'endiguer les tendances agressives de la nature humaine et contribuent à renforcer et développer les potentiels constructifs de l'être humain. Les droits de l'homme protégeant l'individu constituent aussi l'un des éléments essentiels de ces institutions de l'Etat de droit.

Les utopies politiques ont joué un rôle important pour la Démocratie sociale. Pendant la période de la Loi socialiste en Allemagne (1878-1890), l'espoir d'un effondrement du capitalisme et d'un ordre plus juste a nourri, comme Marx l'avait prédit, l'espoir et pansé les blessures. Mais aujourd'hui encore les utopies politiques restent primordiales pour la Démocratie sociale, et ceci pour deux raisons :

D'abord elles offrent une orientation :

« Les utopies sont la boussole normative grâce à laquelle la politique peut orienter son action. Seule la vision d'une société meilleure permet aux citoyens de juger si l'action politique concrète va dans la bonne direction » (Saxer 2013 : 55).

Ensuite elles constituent également une ressource stratégique :

« Sans vision commune susceptible d'inspirer une foi passionnée, il est impossible de mobiliser les masses. La vision positive d'un monde meilleur abolit la crainte paralysante qu'inspire l'effondrement du système existant. Si les gens sont suffisamment nombreux à croire qu'une autre vie est possible, ce n'est qu'alors qu'ils s'engageront pour sa réalisation. Pour que des acteurs ayant des intérêts divergents s'unissent solidairement, il leur faut adhérer à une vision commune de lendemains meilleurs » (Saxer 2013 : 55 et s.).

Pour aller plus loin dans la réflexion

Les utopies décrivent des lendemains meilleurs. A votre avis, quelle conception de lendemains meilleurs la Démocratie sociale devrait-elle formuler aujourd'hui ? Quels sont les projets-pilotes utopistes capables de soulever l'enthousiasme des gens ? Quelle forme doit prendre la « bonne société » pour laquelle il vaudrait la peine de lutter ?

Pour en savoir plus :

Christian Kellermann et Henning Meyer (2013), Die Gute Gesellschaft. Soziale und demokratische Politik im 21. Jahrhundert (La bonne société. Politique sociale et démocratique au 21^{ème} siècle), Berlin.

Richard Saage (1991), Politische Utopien der Neuzeit (Utopies politiques de l'Ere moderne), Darmstadt.

Richard Saage (1990), Das Ende der politischen Utopie? (La fin de l'utopie politique), Frankfurt-sur-le-Main.

Marc Saxer (2013), Utopie, Technokratie und Kampf. Wege aus der Krise der Sozialdemokratie (Utopie, technocratie et lutte. Pour sortir de la crise de la Démocratie sociale, dans : Neue Gesellschaft/ Frankfurter Hefte (Société nouvelle / Cahiers de Francfort), p. 51–56.

5.2. La constellation (néo)libérale ou libertarienne

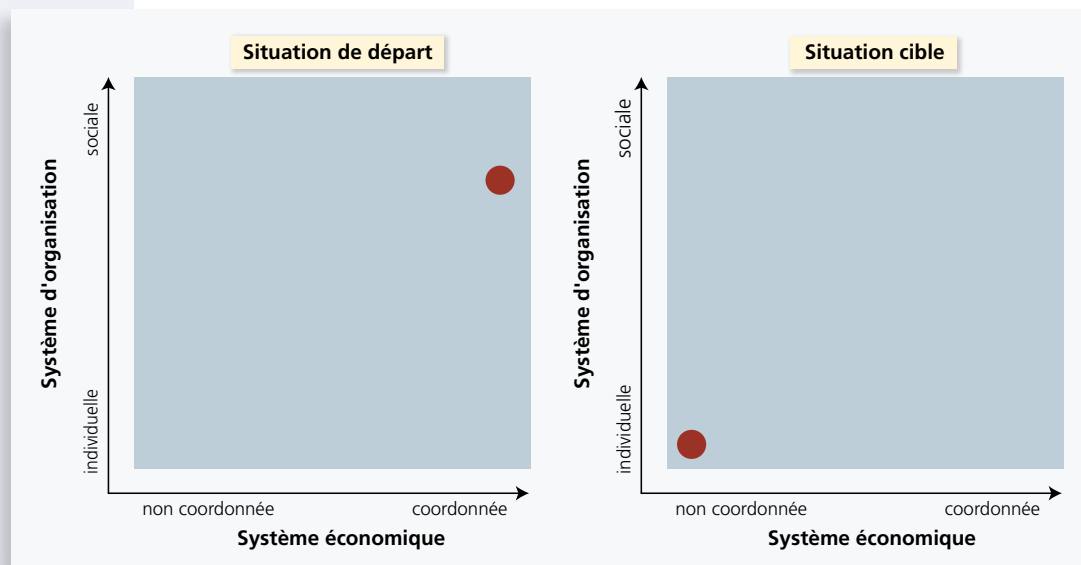


Fig. 25 : La constellation libertarienne

Priorité au
marché libre

L'objectif (néo)libéral¹³ est clair : l'individu et le marché doivent bénéficier d'une liberté maximale.

Dans le rapport entre le marché et la démocratie, les positions néolibérales privilégient le marché libre et mettent l'accent sur la liberté d'entreprendre. Les décisions démocratiques y sont prises presque uniquement par l'Etat dont le rôle doit être tout au plus de veiller à la pérennité du marché libre. Les argumentations néolibérales reposent sur un certain nombre d'hypothèses fondamentales :

- Le marché se régule essentiellement par lui-même en instaurant un équilibre entre l'offre de biens matériels et immatériels et la demande de la société.
- La liberté a une priorité absolue par rapport à l'égalité et à la solidarité, l'individu prime sur la société.
- La réalisation de la liberté passe directement par le marché. Toute restriction (déterminante) de la liberté du marché équivaldrait à limiter la liberté en elle-même. A ce titre, toute entrave à la liberté est à proscrire.

13 Dans la suite de ce chapitre, le terme « néolibéral » est employé pour qualifier des positions théoriques qui se sont développées dans la première moitié du 20^{ème} siècle en s'inspirant du libéralisme classique et s'en réclament depuis les années 1980. Ces dernières années, ce terme a cependant reçu une connotation péjorative. Quelle que soit la position qu'on adopte soi-même vis-à-vis des concepts néolibéraux, on court toujours le risque d'abuser du terme néolibéral pour qualifier toutes les dérives négatives des sociétés actuelles. Il faut donc faire preuve de circonspection dans l'utilisation de ce terme.

- La mission qui revient à l'Etat est de veiller à ce que le marché opère dans des conditions générales sûres et à ce que les individus qui se retrouvent involontairement dans le besoin bénéficient d'une couverture sociale minimale, sans toutefois pouvoir la revendiquer comme un droit fondamental. Cette sphère politique très restrictive est régulée démocratiquement. La seule responsabilité de l'Etat est de garantir à la société un « cadre général ».
- L'image de l'homme dans cette conception est celle d'un être libre qui se distingue par rapport aux autres grâce à sa performance et dont l'existence repose sur le principe de la « maximisation du profit ». La liberté sur le marché est complétée par celle de l'Etat : le rôle de celui-ci se limite à garantir que la société ne porte pas atteinte à l'autonomie des individus. L'Etat a pour mission de protéger la liberté des citoyens, mais sans jamais entraver lui-même leur liberté.
- Les concepts néolibéraux préconisent l'existence d'une banque centrale indépendante dont le principal objectif doit être d'assurer la stabilité de la monnaie (monétarisme).

Un réseau étendu d'entités de recherche, de conseils politiques, d'instituts économiques et de lobbies néolibéraux s'est mis en place depuis la fin des années 1960 au plus tard. Ce réseau a grandement contribué au « tournant néolibéral » des années 1980, symbolisé par l'arrivée au gouvernement de M. Thatcher et R. Reagan.

Les positions néolibérales sont généralement défendues par les personnes qui possèdent le capital et mènent une existence financièrement sans entraves (c'est-à-dire traditionnellement la bourgeoisie éduquée tirant partie de sa réussite économique). Aussi le néolibéralisme est-il un modèle social élitaire à double titre : il a émergé dans les milieux aisés et défend ainsi leurs intérêts.

Néanmoins sur la carte d'orientation néolibérale, il reste encore un bon bout de chemin à faire entre le point de départ et la destination cible. En exagérant quelque peu, le point de départ peut être caractérisé de la façon suivante :

Le marché est surrégulé – la liberté du marché est entravée par des subventions de l'Etat et une réglementation à outrance. L'Etat intervient massivement dans le pilotage de l'économie, provoquant des distorsions : ceux qui sont favorisés par l'Etat tirent leur épingle du jeu, mais on met des bâtons dans les roues à toute réussite économique.

La liberté personnelle est entravée elle aussi : le système de conventions collectives et la loi sur l'organisation des entreprises (comités d'entreprise et cogestion dans certains secteurs) entravent la décision individuelle. Les citoyennes et les citoyens sont harcelés par la charge fiscale et les prélèvements obligatoires. Les interventions de l'Etat et de la société dans les droits de liberté de chacun sont intolérables.

Bien évidemment, même si cette description paraît caricaturale, elle est révélatrice d'une tendance. Penchons-nous sur une carte d'orientation néolibérale (extrême), dans le cas présent celle de Friedrich August von Hayek, l'un des théoriciens néolibéraux les plus connus du 20^{ème} siècle.

Exemples extrêmes de carte d'orientation néolibérale :

F.A. von Hayek et W. Röpke

Friedrich August von Hayek est certainement l'un des théoriciens néolibéraux les plus provocateurs et aussi les plus extrêmes. A cet égard, on ne peut pas le considérer comme un « théoricien néolibéral au pur sens du terme ». Quoi qu'il en soit, la plupart de ses hypothèses ont influencé le débat sur cette théorie.

F. A. von Hayek

Friedrich August von Hayek défend l'opinion que la liberté et la démocratie ne peuvent être réalisées que dans le cadre d'un système économique fondé sur la propriété privée et la concurrence illimitées.

Friedrich August von Hayek (1899-1992), économiste autrichien et figure majeure de la pensée libérale du 20^{ème} siècle, il fut l'un des plus fervents défenseurs du marché libre et l'un des principaux adversaires de toute intervention de l'Etat. A ce titre, il est considéré comme un virulent critique du socialisme.

La société naîtrait d'un « ordre spontané » et les sujets économiques y entreraient librement en relation et en concurrence entre eux par le biais du marché. La seule et unique mission de l'Etat serait de définir des règles générales pour encadrer le comportement de l'individu vis-à-vis de ses congénères (cf. Conert 2002 : 287).

Que la liberté et la démocratie ne soient accessibles dans la réalité qu'à une poignée d'individus aisés reste un problème totalement éludé par « l'ordre spontané » de F.A. von Hayek. De la même façon, il n'attache aucune importance au fait que, dans un système capitalisme débridé, la liberté économique d'un individu implique la misère économique et l'amputation de la liberté des autres.

Les thèses de Wilhelm Röpke illustrent elles aussi à quel point l'état idéal et la réalité sont éloignés l'un de l'autre dans l'argumentation néolibérale. Cet économiste ordo-libéral était convaincu que le libéralisme constitue la seule alternative possible à la forme de société tyrannique incarnée par le socialisme : Qui « refuse le collectivisme », écrivait-il, n'a pas d'autre choix que de « vouloir l'économie de marché [...]. Mais l'économie de marché signifie liberté du marché, liberté des prix et flexibilité des coûts fluctuants, [elle] signifie capacité d'adaptation et assujettissement des producteurs à la loi de la demande. Elle signifie exactement le contraire du monopole et de la concentration ou de l'anarchie des groupes d'intérêt qui se multiplient dans tous les pays tels les soupirants de Pénélope. L'économie de marché signifie qu'à la place du principe collectiviste pernicieux, nous choisissons le seul principe de régulation dont nous disposons, pour créer une société hautement différenciée d'un niveau de technicité élevé. Mais pour qu'il garantisse vraiment la régulation du processus économique, ce principe ne doit être ni dénaturé, ni corrompu par des monopoles » (Röpke 1946 : 74).

L'exposé de cette théorie fait émerger une première contradiction que l'on retrouve sans cesse dans bon nombre de positions néolibérales : D'une part, on chante les louanges d'un marché qui s'autorégule (largement), libéré des chaînes d'une politique régulatrice. D'autre part, on critique avec véhémence la formation de monopoles, appelant l'Etat à exercer un contrôle pour empêcher que la présence de ces monopoles ne vienne fausser la concurrence. Cette vision antinomique s'inscrit en contradiction avec l'image d'un « marché libre » : le marché engendre manifestement des frictions et des tensions sociales qu'il est incapable de réguler lui-même. Par conséquent, l'intervention de l'Etat est bien nécessaire. Par ailleurs, la position néolibérale part du principe que si la liberté du marché existe, la liberté de l'individu sera automatiquement garantie de manière suffisante. Une hypothèse qui peine à convaincre face à l'ampleur réelle des effets de l'exclusion sociale du capitalisme de marché.

Pour en

savoir plus :

Friedrich August von Hayek (1946), La route de la servitude, PUF, Paris.
Wilhelm Röpke (1942), La crise de notre temps, Editions de la Baconnière, 1945.
Wilhelm Röpke (1946), Civitas Humana. Grundfragen der Gesellschafts- und Wirtschaftsreform (Civitas Humana. Questions fondamentales de la réforme sociale et économique), Zürich.
Hansgeorg Conert (2002), Zur Ideologie des Neoliberalismus – Am Beispiel der Lehre F. A. von Hayeks (De l'Idéologie du néolibéralisme – Par l'exemple de la doctrine de F. A. Hayek) dans : Conert, Vom Handelskapital zur Globalisierung (Du capital commercial à la mondialisation), p. 275–296.

David Harvey (2007), Brève histoire du néolibéralisme, Editions les Prairies Ordinaires, Paris, 2014

5.3. La constellation conservatrice

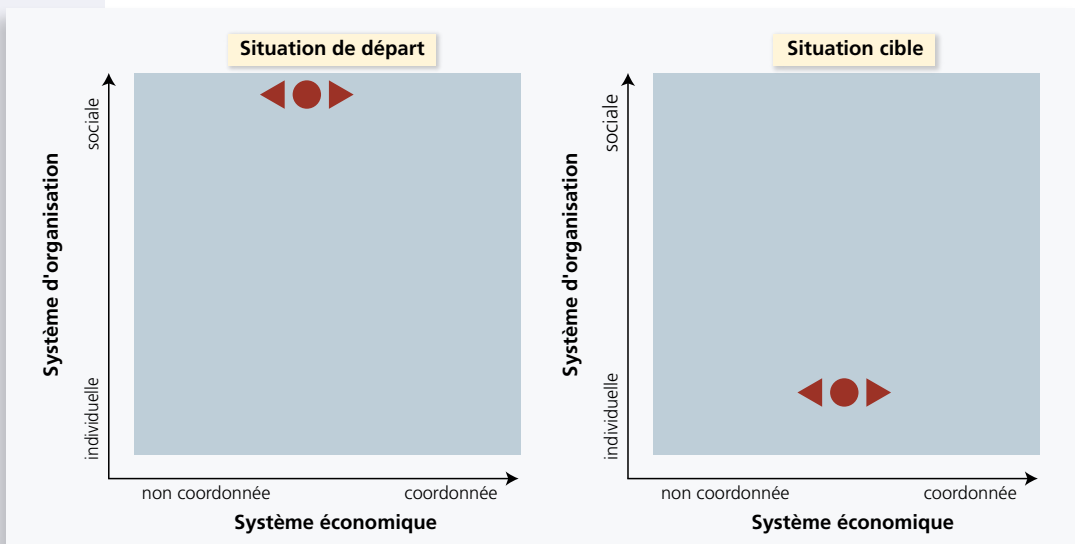


Fig. 26 : La constellation conservatrice

Pour des raisons à la fois historiques et systématiques, la position conservatrice est la plus difficile à appréhender. Cette difficulté explique pourquoi nous avons marqué le point de départ et la destination visée sur la carte d'orientation non comme un point précis mais comme une sorte de couloir avec latitude de positionnement. Nous reviendrons ultérieurement sur cette localisation et allons tout d'abord nous pencher sur les raisons historiques et systématiques.

*Conservatisme :
préservation
des acquis*

Historiquement, les positions conservatrices ont presque toujours mis le focus sur la préservation des acquis, sur leur conservation – comme le nom de ces positions l'indique. En maintes occasions, elles ont aussi constitué une réaction (de défense) face à d'autres courants politiques. C'est pourquoi un concept historique intégré spécifique est difficile à y déceler. En résumé : si les conservateurs ont toujours existé, un concept cohérent du conservatisme n'a, en revanche, jamais vu le jour.

*Positions
conservatrices au
fil de l'histoire*

Pendant la Révolution française et sous la Restauration lors du premier tiers du 19^{ème} siècle, les conservateurs défendaient les privilèges liés à leur naissance et à leur rang, et les intérêts de la noblesse. En Allemagne, ils ont d'abord représenté les petits Etats face à l'Empire, puis ont finalement adhéré aux valeurs de l'Empire pour lutter très largement en faveur de la Restauration de l'Empire et contre la démocratie pendant la République de Weimar.

Dans les années 1980, les conservateurs se sont plutôt réclamés des valeurs classiques du néolibéralisme, plaidant pour l'abandon des réformes des années 70. Par conséquent, définir une ligne directrice cohérente n'est pas chose aisée.

Quoi qu'il en soit – et principalement pour l'époque contemporaine – la quintessence de la pensée conservatrice peut se résumer en plusieurs postulats essentiels :

La famille, la responsabilité individuelle et l'esprit de performance sont les valeurs fondamentales sous-tendant la pensée conservatrice. Les traditions y jouent un rôle primordial.

- L'Etat tire généralement sa légitimité d'un « ordre supérieur » de valeurs qui se reflètent dans la Nation. Cet « ordre supérieur » va généralement de pair avec une mentalité fortement tournée sur la hiérarchie et avec un rapport positif à l'égard des élites (agissantes) dans la société. L'inégalité sociale peut ainsi être justifiée.
- En Allemagne – mais aussi dans bon nombre d'autres pays – la pensée conservatrice part de l'idée d'un être humain chrétien. Des principes essentiels de la doctrine sociale catholique (charité, principe de subsidiarité) font figure de valeurs.
- Une position privilégiée est généralement accordée au principe de subsidiarité : La plus petite entité dans la société (en règle générale la famille) prime sur le reste. Le niveau directement au-dessus n'entre en jeu que lorsque cette entité ne parvient pas à régler le problème existant. Une stricte hiérarchie règne au sein d'un même niveau d'organisation (famille, commune, Etat, etc.)
- Depuis plusieurs années, les conservateurs ont introduit la notion de « Nouvelle Bourgeoisie » (cf. Buchstein/Hein/Jörke 2007 : 201) qui décrit un citoyen privilégiant dans l'existence des valeurs comme la famille, la décence, la fidélité et la politesse, et s'engageant de sa propre initiative dans la société civile et dans sa profession. Udo di Fabio emploie cette formule pour le caractériser : « Etre bourgeois aujourd'hui, cela signifie concilier souffrance et plaisir, confrontation et affection, sacrifice et prospérité, concevoir la liberté en priorité comme la liberté de s'engager et concevoir la réussite comme le résultat de ses propres performances, faire preuve de mesure dans le plaisir, sans ériger l'engagement ni la performance en principe absolu. Etre bourgeois signifie, quelle que soit l'orientation individuelle, ne jamais perdre de vue la communauté, les affaires de tous, et celles des faibles et

Pour en

savoir plus :

- Udo di Fabio (2005),
Die Kultur der Freiheit
(La culture de la
liberté), Munich.
- Edgar Jung (1932),
*Deutschland und
die konservative
Revolution*
(La révolution
conservatrice en
Allemagne), Munich.
- Martin Greiffenhagen
(1971), *Das Dilemma
des Konservatismus
in Deutschland*
(Le dilemme du
conservatisme en
Allemagne), Munich.
- Klaus von Beyme
(2013), *Konservatismus.
Theorien des
Konservatismus und
Rechtsextremismus
im Zeitalter der
Ideologien 1789–
1945* (Conservatisme.
Théories du
conservatisme et de
l'extrême droite à l'ère
des idéologies 1789–
1945), Wiesbaden.
- Sven-Uwe
Schmitz (2009),
*Konservatismus.
Elemente der Politik*
(Conservatisme.
Éléments de la
politique), Wiesbaden.

des nécessaires et se préoccuper non seulement de la liberté et de l'égalité, mais aussi de la fraternité » (di Fabio 2005 : 138 et s.). Dans la notion de Nouvelle Bourgeoisie se reflète par conséquent un concept de liberté individuelle qui fait essentiellement appel à la morale de chaque individu. Cette notion se différencie fondamentalement de la conception socialiste, social-démocratique, mais aussi libérale, de l'être humain.

En Allemagne, la CDU/CSU est largement considérée comme l'unique parti « conservateur » sur l'échiquier politique, pourtant cette définition du conservatisme est à prendre avec précaution.

Depuis les années 1980, dans le sillage du « tournant spirituel et moral » initié par le gouvernement de Helmut Kohl, le conservatisme a changé, formant un amalgame, mêlant conception chrétienne-conservatrice de l'individu d'une part et libéralisme économique d'autre part. Depuis l'arrivée au gouvernement d'Angela Merkel en revanche, les concepts propres au conservatisme ont été complétés par des éléments et des modes de pensée sociaux-démocrates (dans une forme édulcorée au demeurant). Cette évolution a parfois engendré – surtout en matière de politique familiale – des conflits notables entre l'aile « moderne » et l'aile « conservatrice » au sein de la CDU. Par conséquent, ce que l'on peut surtout retenir du conservatisme, c'est la difficulté d'établir une corrélation précise avec un parti précis et d'identifier des constantes historiques dans les positions de cette mouvance.

La population à laquelle s'adresse ces positions conservatrices est, en revanche, plus facile à caractériser : elle se compose majoritairement de citoyennes et de citoyens aisés, issus de la bourgeoisie économique bien éduquée ainsi que de membres des milieux religieux (principalement catholiques).

Pourquoi avoir utilisé un « intervalle » ou un « couloir » pour positionner le point de départ et la destination du conservatisme sur la carte d'orientation ? Tout d'abord, le mode de pensée hiérarchique implique que l'idéal conservateur de la famille, de l'ordre économique et de l'Etat est d'accorder à quelques individus un pouvoir de décision, le cas échéant au détriment des droits collectifs. Les figures patriarcales à la tête de l'Etat, de la famille et des entreprises sont considérées comme des modèles et participent également de ce mode de pensée, tout comme le scepticisme, voire le refus, vis-à-vis de l'individualisme et de la pluralité des styles de vie.

Le refus des processus de décision collectifs et le souhait de voir accorder des marges de manœuvre aux « magnats de l'économie » sont autant de points communs avec le (néo)libéralisme. En même temps, dès lors que des règles établissant l'autorité et la hiérarchie sont remises en question, des conflits risquent inmanquablement d'émerger.

Sur la question du système économique (choix entre une économie coordonnée ou non), les conservateurs font preuve de plus de flexibilité, empruntant des positions aussi bien auprès du libéralisme économique qu'auprès de la Démocratie sociale.

5.4. La constellation de la Démocratie sociale

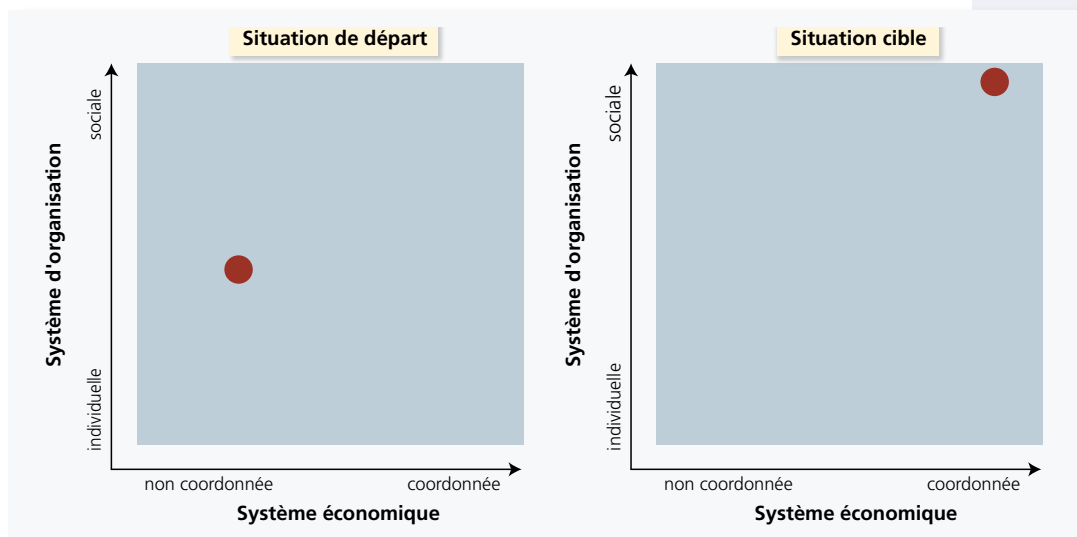


Fig. 27 : La constellation de la Démocratie sociale

En tant que modèle de réflexion, la Démocratie sociale utilise à la base un outil de navigation fondamentalement différent : ce que chaque individu peut atteindre dépend du soutien prodigué mutuellement. Le point de départ des positions de la Démocratie sociale part de l'hypothèse que dans le système économique actuel, la richesse créée par la société n'est pas la plupart du temps répartie équitablement, au regard des principes de partage du travail.

Une autre boussole

Alors qu'un grand nombre de personnes ont participé à la création de la richesse, seule une poignée d'individus s'en approprie une part démesurée. Les autres sont spoliés de la part qui devrait leur revenir à juste titre. Certains sont même tellement désavantagés qu'ils sont presque complètement exclus de la société et n'ont quasiment aucune possibilité de prendre part à la vie sociale. Non seulement cette situation est injuste, mais elle ne tire aucunement parti du potentiel d'une société libre et solidaire. Avec le même niveau de développement économique, on aurait tout aussi bien pu mettre en place une société solidaire, libre et juste.

Encadrer le marché

Pour atteindre le point ciblé sur le graphique de droite, un autre rapport entre la forme d'organisation de la société/de l'Etat et la forme économique doit être trouvé. Le marché doit être encadré et non laissé à lui-même. Une « coordination » doit être mise en place afin de garantir l'équilibre social.

Seul l'Etat en tant qu'entité démocratiquement constituée est en mesure de restaurer l'équilibre social. Mais comment garantir que cet Etat va effectivement servir l'intérêt collectif et non celui d'individus déjà injustement favorisés ? C'est à ce niveau qu'intervient le deuxième point-clé de la position sociale-démocrate : si, et seulement si, chacun a la possibilité de s'engager démocratiquement dans l'économie, dans l'Etat et dans la société, alors les droits de liberté de l'individu seront vraiment pris au sérieux et une confiscation du pouvoir par quelques personnes seulement devient impossible. Les représentantes et les représentants de la Démocratie sociale considèrent l'Etat comme quelque-chose de positif, mais manifestent malgré tout la volonté de poursuivre sa démocratisation afin d'élargir les « structures de décision collectives » pour tous les citoyens, non seulement au niveau formel, mais surtout par l'action réelle.

En adéquation avec son époque

La Démocratie sociale en tant que « programme politique » a toujours été marquée par les disputes et les discussions internes, ce qui lui a justement permis de pouvoir sans cesse évoluer. Dans son discours d'adieu à l'Internationale socialiste, Willy Brandt a su trouver les mots justes pour résumer cette situation : « Rien ne naît de rien. Et peu de choses perdurent. Par conséquent – n'oubliez jamais votre force et rappelez-vous que chaque époque exige ses propres réponses et que, pour œuvrer efficacement pour le bien, on se doit d'être à la hauteur des exigences de son époque » (Willy Brandt 1992 : 515 et s., Allocution prononcée lors du Congrès de l'Internationale Socialiste le 14 septembre 1992).

6. UN DEBUT POUR TERMINER

Comment conclure un manuel sur les fondements de la Démocratie sociale ? Une première option consisterait à résumer les résultats, puis à évoquer leur importance en guise de conclusion à l'ouvrage. Mais cette approche ferait fausse route. En effet, cet ouvrage a bien montré que la Démocratie sociale ne se résume ni à un modèle de pensée, ni à un objectif politique. Au contraire : Pour s'engager avec succès sur la voie de la Démocratie sociale – en tant qu'idée et action politique – il faut sans cesse la remettre en question, la réajuster et la réinventer.

La discussion autour de la Démocratie sociale s'est toujours caractérisée par un refus de l'immobilisme et une volonté de ne pas perdre de vue les évolutions sociales, d'identifier les opportunités et les risques, puis d'en tirer parti pour naviguer en politique. Cette philosophie différencie la Démocratie sociale d'autres modèles politiques : elle ne s'accroche pas aux traditions et n'est pas aveugle aux réalités en mutation ni aux nouveaux défis.

L'un des enjeux majeurs des années et décennies à venir est la mondialisation et sa mise en œuvre qui comporte à la fois des opportunités et des risques. En adoptant son « programme de Hambourg », le Parti social-démocrate allemand a montré sa capacité à faire face à cet enjeu. Le programme formule le point de vue de la Démocratie sociale sur les enjeux majeurs de la mondialisation.

Sécurité sociale, justice et démocratie

«Le XXI^{ème} siècle est véritablement le premier siècle de la mondialisation. Jamais auparavant les hommes à travers le monde n'ont été autant tributaires les uns des autres [...] Soit ce siècle sera un siècle du progrès social, écologique et économique, qui offre à tous les hommes plus de prospérité, de justice et de démocratie, soit il sera un siècle de luttes de partage acharnées et de violence débridée. Le mode de vie actuel dans nos sociétés industrialisées excèdera les capacités d'absorption écologiques de la planète [...]. Ce qui est en jeu, c'est une vie dans la dignité, un monde de paix, et aussi l'habitabilité de notre planète. » (Programme de Hambourg 2007 : 6)

Pour en savoir plus :

Christian Krell et Meik Woyke (2015), Die Grundwerte der Sozialdemokratie, Historische Ursprünge und politische Bedeutung (Les valeurs fondamentales de la Démocratie sociale, Origines historiques et portée politique), dans : Christian Krell et Tobias Mörschel (Eds.) Werte und Politik (Valeurs et Politique), Wiesbaden, p. 93-138.

Sigmar Gabriel (2015), Werte in der Politik (Les valeurs en politique), dans : Christian Krell et Tobias Mörschel (Eds.) Werte und Politik (Valeurs et Politique), Wiesbaden, p. 139-150.

Garantir le bon fonctionnement des marchés de capitaux et des marchés financiers

« Une économie moderne en réseau mondial a besoin d'un marché des capitaux fonctionnel. Nous voulons utiliser les potentiels des marchés de capitaux pour une croissance qualitative. [...] Quand les marchés financiers ne visent que les rendements à court terme, ils menacent les stratégies de croissance à long terme des entreprises, et anéantissent ainsi des emplois. Nous voulons, notamment à l'aide du droit fiscal et du droit des sociétés anonymes, conforter les investisseurs qui envisagent un engagement à long terme plutôt que des rendements rapides. [...] Avec la mise en réseaux internationale croissante des marchés de biens et de capitaux, la régulation internationale devient de plus en plus importante. »
(Programme de Hambourg 2007 : 47)

Un travail de qualité

« Pour laisser s'exprimer ses talents et ses performances, il faut avoir des perspectives fiables dans la vie. Un travail de qualité, c'est l'alliance de la flexibilité et de la sécurité. Le rythme du progrès scientifique et technique, les évolutions de plus en plus rapides du monde du travail, la concurrence accrue exigent davantage de flexibilité. Celle-ci offre dans le même temps davantage de chances d'organiser sa vie à sa guise. [...] Pour allier sécurité et flexibilité et garantir la sécurité dans le changement, nous voulons élaborer une politique moderne du temps de travail et faire de l'assurance chômage une assurance travail [...]. Tout comme la flexibilité est nécessaire et souhaitable, il ne faut pas qu'elle donne lieu à des abus. Nous voulons privilégier les contrats de travail à durée indéterminée et bénéficiant d'une protection sociale. Nous voulons vaincre le travail précaire, pour que les salariés ne soient pas sans défense. »
(Programme de Hambourg 2007 : 54 et s.)

Droits fondamentaux dans l'espace numérique

Aujourd'hui, la Démocratie sociale est par ailleurs confrontée au défi de donner également une bonne visibilité à ses valeurs fondamentales et à ses conceptions dans le monde numérique.

Que signifie la liberté à l'ère des métadonnées ? Toute activité sur Internet génère des données. Ces données ont aujourd'hui déjà un impact considérable sur notre mode de vie et nos espaces de liberté. Actuellement, ces données sont majoritairement administrées et exploitées par des sociétés privées, sans oublier les instances de l'Etat qui s'en servent également. L'individu n'a aucune idée des données qui existent sur sa personne, ni sur la façon dont elles sont utilisées.

Plus que jamais, la liberté individuelle va ainsi dépendre du droit de tout un chacun à déterminer lui-même ce qu'il advient de ses informations. Chacun doit savoir quelles données existent sur sa personne, qui les détient, comment elles sont utilisées et, le cas échéant, comment pouvoir les effacer. Sinon, la liberté ne sera pas garantie à l'ère du numérique.

Que signifie la justice à une époque où les inégalités d'accès à Internet sont une réalité ? De plus en plus, l'accès à Internet est un facteur déterminant pour pouvoir participer à la vie sociale, pour générer des sources de revenus et pour découvrir de nouvelles libertés. Non seulement les différences techniques (qualité, vitesses, etc.) mais également les disparités dans les compétences personnelles (utilisation des médias) conduisent à des inégalités importantes.

Que signifie la solidarité à l'ère de la diversité et de l'individualisme galopant des publics ? Les réseaux sociaux, les offres d'information et les moteurs de recherche taillés sur mesure pour chaque utilisateur ou groupe d'internautes amènent une vision altérée et souvent obtuse de la réalité sociale. Les espaces de débat et les publics se différencient de plus en plus et se replient sur eux-mêmes. La solidarité – l'ouverture au partage avec autrui – devient de plus en plus improbable puisque notre champ de vision se rétrécit toujours plus en écludant l'autre.

Ces points montrent que la Démocratie sociale doit continuer d'évoluer et de faire face aux nouveaux enjeux – sans jamais perdre conscience de ses fondements et en gardant un regard lucide sur la réalité.

Si vous souhaitez participer au débat sur la Démocratie sociale, l'Académie pour la Démocratie sociale de la Fondation Friedrich Ebert offre un espace à cet effet. Elle a mis en place huit modules de séminaires, consacrés aux valeurs fondamentales et aux domaines d'action concrets de la Démocratie sociale. Nous espérons que nos séminaires, manuels, livres audio, vidéos et autres offres vous seront une aide précieuse pour définir votre propre position.

BIBLIOGRAPHIE

20 mots-clés importants :

1. **Mouvement ouvrier**
(p. 8)
2. **Berlin, Isaiah**
(p. 25)
3. **Liberté**
(p. 16-29)
4. **Fraser, Nancy**
(p. 46-49)
5. **Justice**
(p. 30-53)
6. **Egalité**
(p. 32-34)
7. **Kant, Immanuel**
(p. 23-24)
8. **Capitalisme**
(p. 76-80)
9. **Conservatisme**
(p. 146-149)
10. **Néolibéralisme**
(p. 142-145)
11. **Locke, John**
(p. 16-18)
12. **Rawls, John**
(p. 38-41)
13. **Rousseau, Jean-Jacques**
(p. 19-22)
14. **Sen, Amartya**
(p. 26)
15. **Solidarité**
(p. 54-66)
16. **Théorie de la Démocratie sociale (Thomas Meyer)**
(p. 9 et suiv., 74-85, 89)
17. **Utopie politique**
(p. 140-141)
18. **Pactes des Nations Unies**
(p. 81-85)
19. **Michael Walzer**
(p. 42-43)
20. **Wilkinson / Pickett**
(p. 44-45)

Max Adler (1926), *Neue Menschen. Gedanken über sozialistische Erziehung*, 2., vermehrte Aufl., Berlin. (*Hommes nouveaux. Réflexions sur l'éducation socialiste*)

Detlev Albers und Andrea Nahles (2007), *Linke Programmbausteine. Denkanstöße zum Hamburger Programm der SPD, Berlin. (Éléments fondamentaux du programme de la Gauche. Pistes de réflexion pour le Programme de Hambourg du SPD)*

Elmar Altvater (2006), *Das Ende des Kapitalismus, wie wir ihn kennen. Eine radikale Kapitalismuskritik*, 4. Aufl., Münster. (*La fin du capitalisme tel que nous le connaissons. Une critique radicale du capitalisme*)

Robert Axelrod (2005), *Die Evolution der Kooperation*, 6. Aufl., München. (*L'évolution de la coopération*)

Kurt Beck und Hubertus Heil (Hg.) (2007), *Soziale Demokratie im 21. Jahrhundert. Lesebuch zur Programmdebatte der SPD, Berlin. (La Démocratie sociale au 21^{ème} siècle. Manuel sur le débat à propos du programme du SPD)*

Dietrich Benner und Friedhelm Brüggen (1996), *Das Konzept der Perfectibilität bei Jean-Jacques Rousseau. Ein Versuch Rousseaus Programm theoretischer und praktischer Urteilsbildung problemgeschichtlich und systematisch zu lesen, dans : Otto Hansmann (Hg.), Seminar: Der pädagogische Rousseau, Bd. II: Kommentare, Interpretationen, Wirkungsgeschichte, Weinheim, S. 12-48. (Le concept de la Perfectibilité chez Jean-Jacques Rousseau. Tentative de lecture systématique du Programme de Rousseau sur la formation théorique et pratique du jugement, dans : Otto Hansmann (Ed.), Séminaire : Rousseau, le pédagogue, Vol. II : Commentaires, Interprétations, Historique de l'impact, Weinheim, p. 12-48)*

Isaiah Berlin (1958), *Two Concepts of Liberty*, Oxford. (*Deux concepts de Liberté*)

Eduard Bernstein (1899), *Die Voraussetzungen des Sozialismus und die Aufgaben der Sozialdemokratie*, Stuttgart. (*Les corollaires du socialisme et les devoirs de la Démocratie sociale*)

Willy Brandt (1992), *Grußwort an den Kongress der Sozialistischen Internationale vom 14. September 1992, dans : Helga Grebing/Gregor Schöllgen/Heinrich August Winkler (Hg.) (Allocution prononcée lors du Congrès de l'Internationale Socialiste le 14 septembre 1992)*

Willy Brandt (2006), *Über Europa hinaus. Dritte Welt und Sozialistische Internationale*, Berliner Ausgabe, Bd. 8, Verlag J.H.W. Dietz Nachf., Bonn, S. 514-516. (*Par-delà l'Europe. Tiers-Monde et Internationale Socialiste, Edition berlinoise, Tome 8, Editions J.H.W. Dietz Nachf., Bonn, p. 514-516*)

Hubertus Buchstein, Michael Hein und Dirk Jörke (2007), *Politische Theorien, Wochenschau für politische Erziehung, Sozial- und Gemeinschaftskunde, Frankfurt am Main. (Théories politiques, Revue hebdomadaire d'éducation politique, Etudes sur la Société et la Communauté)*

Erwin Carigiet (2001), *Gesellschaftliche Solidarität. Prinzipien, Perspektiven und Weiterentwicklung der sozialen Sicherheit*, Basel/Genf/München. (*Solidarité sociale. Principes, Perspectives et Evolution de la Sécurité sociale*)

Robert Castel (2000), *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Ed. Fayard

Manuel Castells (2003), *Das Informationszeitalter, Bd. 1: Der Aufstieg der Netzwerkgesellschaft ; Bd. 2: Die Macht der Identität ; Bd. 3: Jahrtausendwende*, Wiesbaden. (*L'ère de l'information, vol. 1 : La montée de la société des réseaux ; vol. 2 : Le pouvoir de l'identité ; vol. 3 : Le tournant du millénaire*)

Hansgeorg Conert (2002), *Vom Handelskapital zur Globalisierung, Entwicklung und Kritik der kapitalistischen Ökonomie*, Münster. (*Du capital commercial à la mondialisation, Développement et critique de l'économie capitaliste*)

Robert A. Dahl (2000), *Polyarchy : Participation and Opposition*, New Haven. (*Polyarchie : Participation et opposition*)

Leonard Dobusch (2015), *Digitales Update für die Freiheit*, in: Christian Krell und Tobias Mörschel (Hg.), *Werte und Politik*, Wiesbaden, S. 61-72. (*Mise à jour numérique pour la liberté, dans : Christian Krell et Tobias Mörschel (Eds.), Valeurs et politique, Wiesbaden, p. 61-72*)

Dieter Dowe und Kurt Klotzbach (Hg.) (2004), *Programmatische Dokumente der deutschen Sozialdemokratie*, Verlag J.H.W. Dietz Nachf., Bonn. (*Documents programmatiques de la Démocratie sociale allemande*)

Christoph Egle (2006), *Deutschland: der blockierte Musterknabe*, in: Thomas Meyer (Hg.), (*Allemagne : L'enfant modèle est bloqué, dans : Thomas Meyer (Ed.)*)

Praxis der Sozialen Demokratie, Wiesbaden, S. 273-326. (*Pratique de la Démocratie sociale, p. 273-326*)

Fritz Erler (1947), *Sozialismus als Gegenwartsaufgabe*, Schwenningen. (*Le socialisme est un devoir d'actualité*)

Walter Euchner (2005), *Ideengeschichte des Sozialismus in Deutschland*, in: Helga Grebing (Hg.), *Geschichte der sozialen Ideen in Deutschland. Sozialismus – Katholische Soziallehre – Protestantische Sozialethik*. Ein Handbuch, 2. Aufl., Wiesbaden, S. 13-350. (*Histoire des idées du socialisme en Allemagne, dans : Helga Grebing (Ed.), Histoire des idées sociales en Allemagne. Socialisme – Doctrine sociale catholique – Ethique sociale protestante. Un manuel, 2^{ème} éd., Wiesbaden, p. 13-350.*)

Eurostat, *Base de données statistiques de la Commission européenne*, http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/statistics/search_database.

Udo di Fabio (2005), *Die Kultur der Freiheit*, München. (*La culture de la liberté*)

Nancy Fraser und Axel Honneth (2003), *Umwertteilung oder Anerkennung? Eine politisch-philosophische Kontroverse*, Frankfurt am Main. (*Redistribution ou reconnaissance? Une controverse politico-philosophique*)

- Milton Friedman (2008), Kapitalismus und Freiheit, 5. Aufl., München. (*Capitalisme et liberté*)
- Sigmar Gabriel (2015), Werte in der Politik, in: Christian Krell und Tobias Mörschel (Hg.). Werte und Politik, Wiesbaden, S. 139-150. (*Les valeurs en politique, dans : Christian Krell et Tobias Mörschel (Eds.) Valeurs et politique, Wiesbaden, p. 139-150*)
- Winand Gellner und Martin Kleiber (2007), Das Regierungssystem der USA. Eine Einführung, Baden-Baden. (*Le système gouvernemental des Etats-Unis. Une introduction*)
- Helga Grebing (2007), Geschichte der deutschen Arbeiterbewegung. Von der Revolution 1848 bis ins 21. Jahrhundert, Berlin. (*Histoire du mouvement ouvrier allemand. De la Révolution de 1848 au 21^{ème} siècle*)
- Martin Greiffenhagen (1971), Das Dilemma des Konservatismus in Deutschland, München. (*Le dilemme du conservatisme en Allemagne*)
- Erik Gurgsdies (2006), Schweden: Zivilgesellschaft im universalistischen Sozialstaat, in: Thomas Meyer (Hg.), Praxis der Sozialen Demokratie, Wiesbaden, S. 47-129. (*La Suède : Société civile dans un Etat social universaliste, dans : Thomas Meyer (Ed.), Pratique de la Démocratie sociale, Wiesbaden, p. 47-129*)
- David Harvey (2007), Kleine Geschichte des Neoliberalismus, Zürich. (*Petite histoire du néolibéralisme*)
- Programme fondamental du Parti social-démocrate allemand, adopté lors du congrès du SPD à Hambourg, le 28 octobre 2007. http://www.fesparis.org/tl_files/fesparis/pdf/publication/Programme%20de%20Hambourg%20Mai%202008.pdf
- Friedrich August von Hayek (1946), Der Weg in die Knechtschaft, Zürich. (*Le chemin de la servitude*)
- Wolfgang Heidelberg (Hg.) (1997), Die Menschenrechte. Erklärungen, Verfassungsartikel, internationale Abkommen, 4., erneuerte und erweiterte Aufl., Paderborn u.a. (*Les droits de l'homme. Explications, Articles de la Constitution, Traités internationaux, 4^{ème} éd. remaniée et complétée, Paderborn*)
- Thomas Heinrichs (2002), Freiheit und Gerechtigkeit. Philosophieren für eine neue linke Politik, 1. Aufl., Münster. (*Liberté et Justice. Philosophes pour une nouvelle politique de gauche*)
- Lew Hinchman (2006), USA: Residual Welfare Society and Libertarian Democracy, in: Thomas Meyer (Hg.), Praxis der Sozialen Demokratie, Wiesbaden, S. 327-373. (*Etats-Unis : Société-providence résiduelle et démocratie libertarienne, dans : Thomas Meyer (Ed.), Pratique de la démocratie sociale, Wiesbaden, p. 327-373*)
- Ottfried Höffe (2015), Gerechtigkeit, in: Christian Krell und Tobias Mörschel (Hg.), Werte und Politik, Wiesbaden, S. 37-50 (*Justice, dans : Christian Krell et Tobias Mörschel (Eds.) Valeurs et politique, Wiesbaden, p. 37-50*)
- Karl Otto Hondrich und Claudia Koch-Arzberger (1994), Solidarität in der modernen Gesellschaft, Frankfurt am Main. (*La solidarité dans la société moderne*)
- Rapport sur le développement humain (2014), Pérenniser le progrès humain : Réduire les vulnérabilités et renforcer la résilience, Programme des Nations Unies pour le développement, New York, <http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr14-report-fr.pdf> (consulté le 30.8.2016)
- Edgar Jung (1932), Deutschland und die konservative Revolution, München. (*L'Allemagne et la révolution conservatrice*)
- Immanuel Kant (1963), Grundlegung zur Metaphysik der Sitten, in: Kants Werke in sechs Bänden, hg. von W. Weischedel, Bd. IV, Darmstadt. (*Position fondamentale sur la métaphysique des mœurs, dans : Les œuvres de Kant en six volumes, Weischedel (Ed.), Vol. IV, Darmstadt*)
- Peter J. Katzenstein (1987): Policy and Politics in West Germany. The Growth of a Semisovereign State, Philadelphia. (*Politique et politiques en Allemagne de l'Ouest. L'émergence d'un Etat semi-souverain*)
- Christian Kellermann und Henning Meyer (2013), Die Gute Gesellschaft. Soziale und demokratische Politik im 21. Jahrhundert, Berlin. (*La société du bien. Politique sociale et démocratique au 21^{ème} siècle*)
- Wolfgang Kersting (Hg.) (2000), Politische Philosophie des Sozialstaats, Weilerswist. (*Philosophie politique de l'Etat social*)
- Jürgen Kocka (1995) (Hg.), Bürger-tum im 19. Jahrhundert, Bd. 1 : Einheit und Vielfalt Europas, Göttingen. (*La bourgeoisie au 19^{ème} siècle, vol. 1 : Unité et Diversité de l'Europe*)
- Christian Krell und Meik Woyke (2015), Die Grundwerte der Sozialdemokratie. Historische Ursprünge und politische Bedeutung, in: Christian Krell und Tobias Mörschel (Hg.), Werte und Politik, Wiesbaden, S. 93-138. (*Les valeurs fondamentales de la Démocratie sociale. Origines historiques et importance politique, dans : Christian Krell et Tobias Mörschel (Eds.) Valeurs et politique, Wiesbaden, p. 93-138*)
- Christian Krell (2006), Laggard or Leader – der britische Sozialstaat im Spiegel der Sozialen Demokratie, in: Thomas Meyer (Hg.), Praxis der Sozialen Demokratie, Wiesbaden, S. 130-241. (*Retardataire ou leader – l'Etat social britannique dans le miroir de la Démocratie sociale, dans : Thomas Meyer (Ed.), Pratique de la Démocratie sociale, Wiesbaden, p. 130-241*)
- Eun-Jeung Lee (2006), Soziale Demokratie in Japan. Elemente Sozialer Demokratie im japanischen System, in: Thomas Meyer (Hg.), Praxis der Sozialen Demokratie, Wiesbaden, S. 374-444. (*Démocratie sociale au Japon. Eléments de Démocratie sociale dans le système japonais, dans : Thomas Meyer (Ed.), Pratique de la Démocratie sociale, Wiesbaden, p. 374-444*)
- Detlef Lehnert (1983), Sozialdemokratie zwischen Protestbewegung und Regierungspartei 1848–1983, 1. Aufl., Frankfurt a. M. (*La social-démocratie entre mouvement de protestation et parti gouvernemental de 1848 à 1983*)
- Manuel : Histoire de la Démocratie sociale, Michael Reschke, Christian Krell, Jochen Dahm et al. (2013), 3^{ème} éd., Manuels de la Démocratie sociale, Friedrich-Ebert-Stiftung, Bonn
- Manuel 2 : Economie et Démocratie sociale, Simon Vaut et al. (2009), 3^{ème} éd., Manuels de la Démocratie sociale, Tome 2, Friedrich-Ebert-Stiftung, Bonn

- Manuel 3 : Etat social et Démocratie sociale, Alexander Petring et al. (2009), *Manuels de la Démocratie sociale*, Tome 3, Friedrich-Ebert-Stiftung, Bonn
- Manuel 4 : L'Europe et la Démocratie sociale, Cécilie Schildberg et al. (2010), *Manuels de la Démocratie sociale*, Tome 4, Friedrich-Ebert-Stiftung, Bonn
- Manuel 5 : Intégration, immigration et Démocratie sociale, Christian Henkes et al. (2011), *Manuels de la Démocratie sociale*, Tome 5, Friedrich-Ebert-Stiftung, Bonn
- Manuel 6 : Etat, société civile et Démocratie sociale, Tobias Gombert et al. (2012), *Manuels de la Démocratie sociale*, Tome 6, Friedrich-Ebert-Stiftung, Bonn
- Wilhelm Liebknecht (1874), Zu Trutz und Schutz. Festrede gehalten zum Stiftungsfest des Crimmitschauer Volksvereins am 22. Oktober 1871 von W. Liebknecht, nach der stenographischen Niederschrift, 4. vermehrte Aufl., Leipzig. (*Du rempart et de la protection. Discours officiel prononcé lors de la fête de la fondation de l'association populaire de Crimmitschau le 22 octobre 1871 par W. Liebknecht, d'après le procès-verbal sténographié*)
- John Locke (1977), Zwei Abhandlungen über die Regierung, hg. von Walter Euchner, 1. Aufl., Frankfurt am Main. (*Deux traités sur le gouvernement, éd. par Walter Euchner*)
- Karl Marx (1998), Critique de l'économie politique, œuvres de Marx et Engels Tome 23.
- Rudolf Meidner und Anna Hedborg (1984), Modell Schweden. Erfahrungen einer Wohlfahrtsgesellschaft, Frankfurt am Main / New York. (*Le modèle de la Suède. Expériences d'une société-providence*)
- Wolfgang Merkel (2007), Soziale Gerechtigkeit, Theorie und Wirklichkeit, OnlineAkademie der Friedrich-Ebert-Stiftung, <http://library.fes.de/pdf-files/akademie/online/06078.pdf> (eingesehen am 1. Dezember 2014). *Justice sociale, théorie et réalité. Académie en ligne de la Friedrich-Ebert-Stiftung, http://library.fes.de/pdf-files/akademie/online/06078.pdf (consulté le 1^{er} décembre 2014)*
- Wolfgang Merkel u. a. (2006), Die Reformfähigkeit der Sozialdemokratie. Herausforderungen und Bilanz der Regierungspolitik in Westeuropa, 1. Aufl., Wiesbaden. (*La capacité de réforme de la social-démocratie. Défis et bilan de la politique gouvernementale en Europe de l'Ouest*)
- Thomas Meyer und Nicole Breyer (Mitarbeit) (2005), Die Zukunft der Sozialen Demokratie, Bonn. (*L'avenir de la Démocratie sociale*)
- Thomas Meyer (2015), Solidarität und Soziale Demokratie, in: Christian Krell und Tobias Mörschel (Hg.), Werte und Politik, Wiesbaden, S. 73-92. (*Solidarité et Démocratie sociale, dans : Christian Krell et Tobias Mörschel (Eds.) Valeurs et politique, Wiesbaden, p.73-92*)
- Thomas Meyer (2009), Soziale Demokratie. Eine Einführung, Wiesbaden. (*Démocratie sociale. Une introduction*)
- Thomas Meyer (2006), Praxis der Sozialen Demokratie, 1. Aufl., Wiesbaden. (*Pratique de la Démocratie sociale*)
- Thomas Meyer (2005), Theorie der Sozialen Demokratie, 1. Aufl., Wiesbaden. (*Théorie de la Démocratie sociale*)
- Robert Misik (2015), Die eigentliche Kraft der Freiheit, in: Christian Krell und Tobias Mörschel (Hg.), Werte und Politik, Wiesbaden, S. 51-60. (*La véritable force de la liberté, dans : Christian Krell et Tobias Mörschel (Eds.) Valeurs et politique, Wiesbaden, p. 51-60*)
- Charles de Secondat Montesquieu (1992), Vom Geist der Gesetze, hg. von Ernst Forsthoff, Bd. 1, Tübingen. (*De l'esprit des lois, version éd. par Ernst Forsthoff, Tome 1, Tubingen*)
- Gero Neugebauer (2007), Politische Milieus in Deutschland. Die Studie der Friedrich-Ebert-Stiftung, Bonn. (*Les milieux politiques allemands. Etude de la Fondation Friedrich Ebert*)
- Julian Nida-Rümelin und Wolfgang Thierse (Hg.) (1997), Philosophie und Politik, 1. Aufl., Essen. (*Philosophie et Politique*)
- OCDE, Organisation de coopération et de développement économiques, OECD.Stat Extracts, <http://stats.oecd.org>.
- OCDE (2012), Base de données Pisa 2012, <http://pisa2012.acer.edu.au/Organisation de coopération et de développement économiques, Paris>.
- Alexander Petring (2006), Großbritannien, in: Wolfgang Merkel u. a. (Hg.), Die Reformfähigkeit der Sozialen Demokratie, Wiesbaden, S. 119-153. (*La Grande-Bretagne, dans : Wolfgang Merkel et al. (Ed.), La capacité de réforme de la Démocratie sociale, Wiesbaden, p. 119-153*)
- Kate Pickett / Richard Wilkinson (2013), L'égalité est une question de chance. Pourquoi l'égalité est meilleure pour tous, Ed. Les petits matins.
- Matthias Platzeck, Frank-Walter Steinmeier und Peer Steinbrück (Hg.) (2007), Auf der Höhe der Zeit. Soziale Demokratie und Fortschritt im 21. Jahrhundert, Berlin. (*A la hauteur du temps. Démocratie sociale et Progrès au 21^{ème} siècle*)
- John Rawls (2009), Théorie de la Justice, trad. par C. Audard, Ed. Le Seuil.
- Jürgen Ritsert (1997), Gerechtigkeit und Gleichheit, 1. Aufl., Münster. (*Justice et Egalité*)
- Wilhelm Röpke (1946), Civitas Humana. Grundfragen der Gesellschafts- und Wirtschaftsreform, Zürich. (*Questions fondamentales de la réforme sociale et économique*)
- Wilhelm Röpke (1942), Die Gesellschaftskrisis der Gegenwart, Zürich. (*La crise de la société actuelle*)
- Jean-Jacques Rousseau (1997), Diskurs über die Ungleichheit. Kritische Ausgabe des integralen Textes, übersetzt und kommentiert von Heinrich Meier, 4. Aufl., Paderborn/München/Wien/Zürich. (*Discours sur l'inégalité. Edition critique du texte intégral, traduit et commenté par Heinrich Meier*)
- Richard Saage (1991), Politische Utopien der Neuzeit, Darmstadt. (*Utopies politiques de l'ère moderne*)
- Richard Saage (1990), Das Ende der politischen Utopie?, Frankfurt am Main. (*La fin de l'utopie politique ?*)
- Richard Sandbrook u. a. (2007), Social Democracy in the Global Periphery. Origins, Challenges, Prospects, Cambridge. (*La Démocratie sociale à la périphérie du monde : origines, enjeux, perspectives*)

Marc Saxer (2013), Utopie, Technokratie und Kampf. Wege aus der Krise der Sozialdemokratie, in: Neue Gesellschaft/Frankfurter Hefte, S. 51-56. (*Utopie, technocratie et lutte. Sorties de crise pour la Démocratie sociale, dans : Neue Gesellschaft / Frankfurter Hefte, p. 51-56*)

Manfred G. Schmidt (2007), Das politische System Deutschlands, München. (*Le système politique allemand*)

Sven-Uwe Schmitz (2009), Konservatismus. Elemente der Politik, Wiesbaden. (*Conservatisme. Eléments de politique*)

Franz Schultheis und Kristina Schulz (Hg.) (2005), Gesellschaft mit begrenzter Haftung. Zumutungen und Leiden im deutschen Alltag, Konstanz. (*La société à responsabilité limitée. Pénibles exigences et souffrances dans le quotidien en Allemagne*)

Amartya Sen (1985), Commodities and Capabilities, Amsterdam. (*Commodités et capacités*)

Richard Sennet (2012), Zusammenarbeit: Was unsere Gesellschaft zusammenhält, Berlin. (*Coopération : Ce qui fait la cohésion de notre société*)

Klaus von Beyme (2013), Konservatismus. Theorien des Konservatismus und Rechtsextremismus im Zeitalter der Ideologien 1789-1945, Wiesbaden. (*Conservatisme. Théories du conservatisme et de l'extrême droite à l'ère des idéologies 1789-1945*)

Michael Walzer (1997), Pluralismus und Demokratie, in: Nida-Rümelin/Thierse (1997), Philosophie und Politik, 1. Aufl., Essen, S. 24-40 (*Pluralisme et Démocratie, dans : Nida-Rümelin/Thierse (1997), Philosophie et Politique, 1^{ère} éd., Essen, p. 24-40*)

Si vous souhaitez participer au débat sur la Démocratie sociale, l'Académie pour la Démocratie sociale de la Fondation Friedrich Ebert offre un espace à cet effet. Elle a mis en place huit modules de séminaires, consacrés aux valeurs fondamentales et aux domaines d'action concrets de la Démocratie sociale :

Fondements de la Démocratie sociale

Economie et Démocratie sociale

Etat social et Démocratie sociale

Mondialisation et Démocratie sociale

Europe et Démocratie sociale

Intégration, immigration et Démocratie sociale

Etat, société civile et Démocratie sociale

Paix, sécurité et Démocratie sociale

BIBLIOGRAPHIE RECOMMANDÉE

(Les ouvrages sont cités dans leur titre original et / ou leur titre dans la traduction française. Les textes français en italique correspondent à une traduction libre et non à un titre officiel.)

Euchner, Walter/ Grebing Helga et al. :

Geschichte der sozialen Ideen in Deutschland. Sozialismus – Katholische Soziallehre – Protestantische Sozialethik. Ein Handbuch.

(Histoire des idées sociales en Allemagne. Socialisme, doctrine sociale catholique, éthique sociale protestante) 2005.

VS Verlag für Sozialwissenschaften. (ISBN : 978-3-531-14752-9)

Ce manuel détaillé présente un aperçu complet sur les liens entre les mouvements sociaux et les évolutions historiques des idées. Il se focalise sur le socialisme, la doctrine sociale catholique et l'éthique sociale protestante.

Meyer, Thomas :

Theorie der Sozialen Demokratie. *(Théorie de la démocratie sociale) 2005.*

VS Verlag für Sozialwissenschaften. (ISBN : 978-3-5311-4612-6)

Thomas Meyer développe les fondements théoriques pour une politique de la Démocratie sociale qui prend au sérieux non seulement les droits fondamentaux civils et politiques, mais également les droits fondamentaux sociaux et économiques de chaque individu.

Meyer, Thomas (Ed.) :

Praxis der Sozialen Demokratie. *(Pratique de la Démocratie sociale) 2006.*

VS Verlag für Sozialwissenschaften. (ISBN : 978-3-531-15179-3)

Cet ouvrage présente des études qualitatives actuelles réalisées par d'éminents experts sur plusieurs pays, sur la base de la Théorie de la Démocratie sociale de Thomas Meyer. Les pays étudiés sont la Suède, le Japon, l'Allemagne, la Grande-Bretagne, les Pays-Bas et les Etats-Unis.

Krell, Christian / Mörschel, Tobias (Eds.)

Werte und Politik. *(Valeurs et politique) 2015.*

Springer VS. (ISBN: 978-3-658-06605-5)

Le débat politique ne se réfère plus toujours explicitement à des valeurs, et rares sont les décisions politiques à être formellement justifiées par des valeurs. Mais dès lors qu'elles ont implicitement disparu, qu'elles ne servent plus de fil conducteur à l'action

politique, la politique est vidée de sa substance et perd son pouvoir d'orientation. Dans ce livre, des scientifiques, responsables politiques et publicistes débattent du socle de valeurs dans la politique et dans la société à l'heure actuelle.

Sandbrook, Richard / Edelman, Mark / Heller, Patrick / Teichmann, Judith :

Social Democracy in the Global Periphery, Origins, Challenges,

Prospects. (*La Démocratie sociale à la périphérie du monde :*

origines, enjeux, perspectives) 2007.

Cambridge University Press (ISBN 978-0-521-68687-7)

Le livre montre que la Démocratie sociale n'est pas seulement un modèle pour les nations industrialisées. Quatre études de cas discutent les points communs et les différences ainsi que les facteurs de succès du développement à Kerala (Inde), au Costa Rica, à Maurice et au Chili.

Dowe, Dieter / Klotzbach Kurt (Eds.):

Programmatische Dokumente der Deutschen Sozialdemokratie.

(*Documents programmatiques de la Démocratie sociale*) 2004.

Verlag J. H. W. Dietz Nachf. (ISBN 3-8012-0346-8)

Cet ouvrage documente les principaux textes qui ont marqué l'histoire des programmes de la Démocratie sociale. La collection fait un tour d'horizon depuis le Manifeste du parti communiste (1848) en passant par le Programme de Berlin (1989) jusqu'au Programme de Leipzig du SPD en RDA (1990) pour s'achever en 2004. Chaque document est précédé d'une brève introduction à la genèse du texte.

Grebing, Helga:

Geschichte der deutschen Arbeiterbewegung. Von der Revolution

1848 bis ins 21. Jahrhundert. (*Histoire du mouvement ouvrier allemand.*

De la Révolution de 1848 au 21^{ème} siècle) 2007.

vorwärts Verlag. (ISBN: 978-3-86602-288-1)

La célèbre historienne Helga Grebing présente ici une édition totalement remaniée de l'Histoire du mouvement ouvrier allemand, qu'elle relate maintenant jusque l'an 2000. Elle montre que depuis le milieu du 19^{ème} siècle les organisations et partis de la population ouvrière défendent leurs besoins et préoccupations dans le but de leur permettre de mener une existence décente grâce à leur travail – tout en étant en mesure de s'adapter continuellement à chaque nouveau changement des systèmes politiques et sociaux.

AUTEUR(E)S / REDACTION / COLLABORATION

Julia Bläsius (*1981) dirige le bureau de la Friedrich-Ebert-Stiftung à Tbilissi en Géorgie et coordonne également le travail de la Fondation en Arménie et en Azerbaïdjan dans la région Sud du Caucase. Elle a étudié les langues, l'économie et les civilisations à l'Université de Passau, puis l'économie politique européenne à la London School of Economics.

Jochen Dahm (*1981) est maître de conférences à l'Académie pour la Démocratie sociale de la Fondation Friedrich Ebert. Il a étudié les sciences politiques, les sciences de la communication et le droit public à Münster et Málaga. Pendant ses études, il a, entre autres, été directeur général de l'Alliance contre les droits d'inscription pour les universités et membre du Conseil BAFöG du gouvernement fédéral (pour l'attribution des bourses d'étude).

Dr. Christoph Egle (*1974) dirige l'agence « Dialogue de l'innovation du Gouvernement fédéral », un projet de dialogue et de conseil lancé en commun par le Gouvernement fédéral, les milieux économiques et scientifiques, rattaché à « acatech – Deutsche Akademie der Technikwissenschaften ». Auparavant, il a été enseignant et chercheur à Heidelberg, Francfort-sur-le-Main et Munich, a obtenu son doctorat en écrivant une thèse sur les réformes économiques et socio-politiques en Allemagne et en France et a étudié les sciences politiques, la sociologie et la philosophie à Heidelberg et Aix-en-Provence.

Tobias Gombert (*1975) est médiateur, formateur et consultant. Après ses études de pédagogie, philologie allemande et philosophie, il codirige le Centre de formation et de conférence HVHS Springe où il intervient également en tant que collaborateur pédagogique. Le Centre HVHS Springe axe son travail sur les concepts et les objectifs des syndicats membres du DGB (Confédération allemande des Syndicats) et de la Démocratie sociale.

Christian Krell (*1977) dirige l'Académie pour la Démocratie sociale de la Fondation Friedrich Ebert. Il a suivi des études de sciences politiques, d'histoire, d'économie et de sociologie à Siegen et York et obtenu son doctorat en 2007 avec une thèse sur la politique européenne du SPD, du Labour Party et du Parti socialiste. Il est membre de la Commission du SPD sur les valeurs fondamentales et a publié de nombreux articles sur la théorie et la pratique de la Démocratie sociale, dernièrement en 2015 Valeurs et Politique en commun avec Tobias Mörschel.

Dr. Eun-Jeung Lee (*1963) dirige depuis 2008 le département des études coréennes à l'Université libre de Berlin. Elle a étudié à l'Université Ehwa de Séoul et à l'Université Georg-August de Göttingen, où elle a passé son doctorat. En 2001, elle a obtenu son habilitation à diriger des recherches à l'Université Martin-Luther de Halle-Wittenberg et y a travaillé comme maître de conférences.

Elle avait été boursière de la Fondation Alexander von Humboldt pour ses recherches, Fellow de la Japan Foundation et Visiting Research Fellow à l'Université Chuo de Tokyo.

Michael Reschke (*1983) est référendaire au Ministère du travail, des affaires sociales, de la santé, des femmes et de la famille du Land de Brandebourg. Après des études de sciences politiques, de sociologie et d'histoire à Kassel, il a notamment été rédacteur en chef de « spw », un magazine de politique et d'économie socialiste. Il dirige des séminaires consacrés aux connaissances fondamentales et à l'Etat social à l'Académie pour la Démocratie sociale.

Kerstin Rothe (*1981) travaille comme collaboratrice scientifique dans la recherche sur la politique d'éducation à l'Université Humboldt de Berlin. Après des études de sociologie, de sciences politiques et des médias à Siegen et Berlin, elle a obtenu un doctorat en présentant une thèse sur les processus de l'action politique. Kerstin Rothe est membre de la Commission des valeurs fondamentales du SPD et dirige les séminaires consacrés aux connaissances fondamentales, à la participation et au travail de relations publiques à l'Académie pour la Démocratie sociale.

Niels Stöber (*1989) est étudiant au « Global Studies Programme » de l'Université Humboldt de Berlin (M.A.) après avoir obtenu un Bachelor d'études scandinaves et de sciences sociales. Il a notamment suivi les cours des universités de Lund, Le Cap (UCT) et New-Delhi (JNU). Niels Stöber vit en Suède à Malmö.

Prof. honoraire Dr. Richard Saage (*1941) est professeur émérite de théorie politique et d'histoire des idées à l'Université de Halle-Wittenberg. Il a étudié et enseigné à Francfort-sur-le-Main, Harvard et Göttingen. Après son doctorat en 1972, il obtenu son habilitation à diriger des recherches universitaires en 1981 et a été nommé professeur à l'Institut de sciences politiques de Halle-Wittenberg où il a exercé de 1992 à 2006.

Martin Timpe (*1978) travaille au Ministère de l'éducation, des sciences, de la formation continue et de la culture du Land de Rhénanie-Palatinat. Il a étudié les sciences politiques à Berlin et a suivi une formation de médiateur. Après ses études, il a notamment été directeur général des groupes universitaires des Jeunes Socialistes (Jusos) et référendaire pour la politique d'éducation et des sciences auprès du Comité du parti social-démocrate allemand.

La politique a besoin d'une orientation claire. Il faut véritablement connaître ses objectifs pour pouvoir les réaliser, et passionner les autres. C'est pour cela que ce manuel « Fondements de la Démocratie sociale » s'interroge sur la signification de la Démocratie sociale au 21^{ème} siècle. Sur quelles valeurs est-elle fondée ? Quels sont ses objectifs ? Comment la mettre en œuvre dans la pratique ?

Les thématiques des manuels de la Démocratie sociale s'appuient sur les séminaires proposés par l'Académie pour la Démocratie sociale. Par le biais de cette Académie, la Fondation Friedrich Ebert propose une offre de conseils et de qualifications à toutes les personnes intéressées par la politique et aux militants.

Pour plus d'informations sur l'Académie : www.fes-soziale-demokratie.de

« Le Manuel Fondements de la Démocratie sociale est une invitation à l'action. A une époque où les différences politiques semblent s'effacer, il nous invite à vérifier sur quels fondements repose notre propre action politique. »

Ulrike Witt, PES Activist Group Göttingen